

RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE
COBAS-AEP

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage : 30/06/2021

#### REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS

Le Règlement Général pour la Protection des Données, entré en vigueur le 25/08, a renforcé les droits et libertés des personnes physiques sur leurs données à caractère personnel. Afin de s'y conformer, les Responsables de traitement doivent adapter les mesures de protection les concernant. En conséquence, Veolia Eau France communique à travers le rapport annuel uniquement des données anonymisées ou agrégées.

#### REPERES DE LECTURE

Le document intègre différents pictogrammes qui vous sont présentés ci-dessous.

Repère visuel	Objectif
ENGAGEMENT	Identifier rapidement nos engagements clés
FOCUS	Mettre en évidence certaines de nos innovations et nos points différenciants
RESPONSABILITÉ	Identifier nos démarches en termes de responsabilité environnementale, sociale, et sociétale

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage : 30/06/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS





#### Rapport annuel du délégataire 2020

Je suis heureux de vous adresser le **Rapport Annuel du Délégataire** pour l'année 2020. Vous y retrouverez l'ensemble des informations techniques, économiques et environnementales relatives à la gestion de votre service d'eau.

Cette année 2020, si particulière, a mis à rude épreuve nos liens sociaux comme nos modèles économiques. Au plus fort de la crise de la Covid-19, nos équipes ont été mobilisées 24h/24 pour assurer la performance des services essentiels que nous fournissons à vos administrés. Du national au local, des cellules de pilotage de la crise ont été mises en place pour assurer le plan de continuité des activités. Cette crise a confirmé notre réactivité, notre ancrage territorial et la proximité avec vous, clients, ainsi qu'avec les usagers du service, citoyens-consommateurs. A ce propos, 93% des Français\*, interrogés à l'issue du premier confinement, estiment que les professionnels de l'eau ont joué un rôle essentiel en assurant la continuité du service.

Cette crise a aussi été un puissant accélérateur dans la prise de conscience des impératifs écologiques et de leurs conséquences sur nos sociétés. Nous sommes plus que jamais convaincus du caractère essentiel de nos métiers : pour garantir l'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous ; pour lutter contre le réchauffement climatique et pour accompagner nos clients, collectivités et industriels, à s'y adapter ; pour contribuer, à long-terme, en tant que partenaire durable du service public, à la résilience et à l'attractivité des territoires. Nous sommes pleinement engagés dans la transformation écologique afin d'offrir aux collectivités des solutions innovantes pour faire face aux défis à venir.

Aujourd'hui, grâce à notre nouveau projet stratégique Impact Eau France, nous sommes prêts à faire de l'Eau un accélérateur de cette transformation écologique à la fois verte et inclusive. Nous prenons notamment 5 engagements climat à horizon 2023, sur l'empreinte carbone, le prélèvement de la ressource en eau, la biodiversité, la formation des salariés et l'accompagnement des consommateurs.

L'eau, à la fois « marqueur » du changement climatique et bien essentiel du quotidien, doit répondre à des attentes et des usages toujours plus nombreux : sécurité et qualité de l'eau distribuée, lutte contre les îlots de chaleur, réutilisation des eaux usées, gestion des nouveaux polluants... – sans compter l'attente légitime, de la part du consommateur, d'une expérience client innovante et agile, mais aussi inclusive et solidaire.

Les femmes et les hommes de l'activité Eau France de Veolia, représentés par notre Directeur/Directrice de Territoire, sont à vos côtés pour vous permettre de répondre à ces défis et d'anticiper ceux à venir. Soyez certain de leur engagement pour construire avec vous, pour votre territoire et ses habitants, les solutions durables les plus adaptées à votre service d'eau.

Je vous remercie de la confiance que vous accordez à nos équipes et vous prie d'agréer, , l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Frédéric Van Heems, Directeur Général, Eau France

\*Selon le baromètre C.I.Eau / Kantar « Les Français et l'eau », 2020.

Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage : 30/06/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS



1.	L'ES	SENTIEL DE L'ANNÉE	6
	1.1	Un dispositif à votre service	7
	1.2	Présentation du contrat	12
	1.3	Les chiffres clés	13
	1.4	L'essentiel de l'année 2020	14
	1.5	Les indicateurs réglementaires 2020	22
	1.6	Autres chiffres clés de l'année 2020	23
	1.7	Le prix du service public de l'eau	25
2.	LES (	CONSOMMATEURS DE VOTRE SERVICE ET LEUR CONSOMMATION	27
	2.1	Les consommateurs abonnés du service	28
	2.2	La satisfaction des consommateurs : personnalisation et considération au rendez-vous	29
	2.3	Données économiques	36
3.	LE P	ATRIMOINE DE VOTRE SERVICE	39
	3.1	L'inventaire des installations	40
	3.2	L'inventaire des réseaux	47
	3.3	Les indicateurs de suivi du patrimoine	55
	3.4	Gestion du patrimoine	61
	3.5	Propositions d'améliorations du Patrimoine	69
4.	LA P	ERFORMANCE ET L'EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE POUR VOTRE SERVICE	72
	4.1	La qualité de l'eau	73
	4.2	La maîtrise des prélèvements sur la ressource, volumes et rendement du réseau	77
	4.3	La maintenance du patrimoine	85
	4.4	L'efficacité environnementale	92
5.	RAP	PORT FINANCIER DU SERVICE	94
	5.1	Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE)	95
	5.2	Le compte d'Exploitation Conventionnel	98
	5.3	Les comptes Sociaux	101
	5.4	Situation des biens	118
	5.5	Les investissements et le renouvellement	119
	5.6	Les engagements à incidence financière	125
6.	ANN	IEXES	128
	6.1	La facture 120 m³	129
	6.2	Les données consommateurs par commune	133
	6.2	La qualitá de l'equ	121

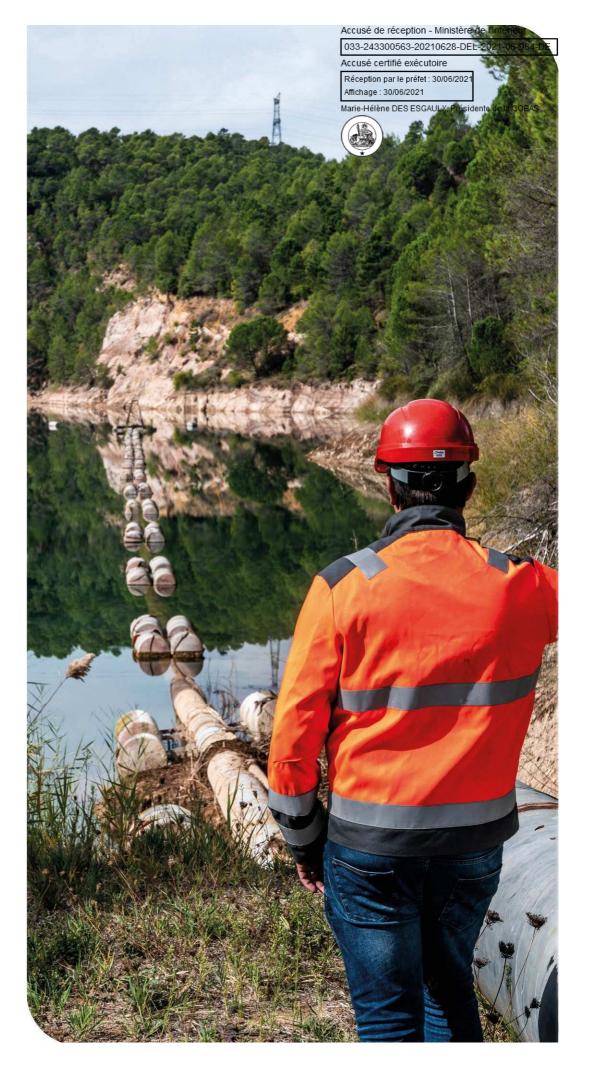
**Sommaire** 

#### Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021
Affichage: 30/06/2021

6.4	Le bilan énergétique du patrimoine	Affichage : 30/06/2021	136
6.5	Attestations d'assurances		138
6.6	Attestations d'assurances		146
6.7	Reconnaissance et certification de service		146
6.8	Actualité réglementaire 2020		154
6.9	Glossaire		154
6.10	Autres annexes		165





Réception par le préfet : 30/06/2021

En tant que délégataire, SEEBAS s'engage à vous fournir, en toute transphrèmetés informations relatives à votre service d'eau Cette première partie en fait la sy et les informations relatives à votre contrat, les faits marquants de l'année et les chiffres clés (indicateurs réglementaires et autres données chiffrées liées à la production et à la distribution, au patrimoine, aux services apportés aux consommateurs, etc.)

# 1.1 Un dispositif à votre service

#### **VOTRE LIEU D'ACCUEIL**

Ouvert au public du lundi au vendredi

Accueil téléphonique 24h/24 & 7j/7

2 - 05 57 16 56 06 - Prix d'un appel local

Les consommateurs de la So'Bass ont 2 points d'accueil ouverts toute l'année avec la possibilité de prendre des RDV pour la gestion des cas les plus complexes.



#### **18** RUE JEHENNE A ARCACHON

OUVERT DE 8H30 A 12H SUR RDV DE 13H A 16H

Réception par le préfet : 30/06/2021



2 RUE COPERNIC AU TEICH SUR RDV DE 8H30 A 12H OUVERT DE 13H A 16H

#### **TOUTES VOS DEMARCHES SANS VOUS DEPLACER**



Pour toutes les démarches en lien avec vos abonnements aux services d'eau, vous pouvez nous contacter via plusieurs canaux mis à disposition.

#### **Notre service client en ligne:**

- ✓ Sur internet: www.sobass.fr où vous pouvez envoyer un message à notre Eco-Conseiller ou signaler un dysfonctionnement
- ✓ Sur votre smartphone via nos applications iOS et Android : So'Bass & moi
- ✓ Notre Centre Service Client: 05 57 16 56 06



#### **VOS URGENCES**

#### 7 JOURS SUR 7, 24H SUR 24



Pour toute fuite, incident concernant la qualité de l'eau ou fait anormal touchant le réseau, un branchement, une installation de stockage ou de production d'eau, nous intervenons jour et nuit.

L'exploitation est optimisée de manière à perturber le moins possible les usagers de services.

05 57 16 56 06

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage : 30/06/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS



#### LES INTERLOCUTEURS DE LA SEEBAS A VOS COTES

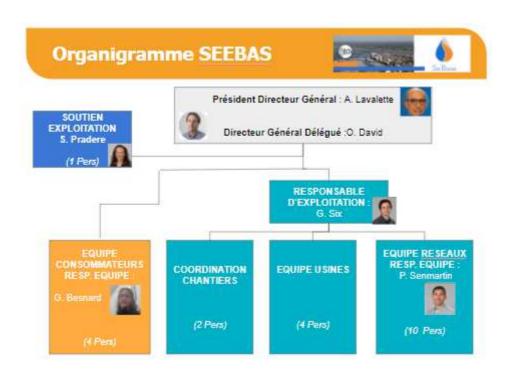
La SEEBAS (Société d'Exploitations des Eaux du Bassin d'Arcachon Sud) est la société délégataire du service public de production et de distribution de l'eau potable sur le Bassin d'Arcachon Sud. Elle s'appuie localement sur les ressources et compétences du Territoire Atlantique. Elle est garante de la qualité et de la continuité de ce service si précieux à la vie des habitants et du territoire

#### ORGANISATION

La SEEBAS s'appuie sur 23 salariés exclusivement affectés au service délégué et mène une démarche forte de l'emploi sur le territoire puisqu'elle compte un alternant et un emploi en insertion.

Au cours de l'année 2020, deux personnes de l'équipe exploitation réseaux ont quittées l'entreprise et une campagne de recrutement est en cours pour le début 2021.

Concernant l'équipe exploitation usine, M. Guilhem Guery a pris sa retraite et a été remplacé par M. De Naday. Enfin, Le Président Directeur Général et le Directeur Général Délégué de la SEEBAS ont été remplacés au cours du dernier trimestre 2020.



Il n'y a pas eu d'évolution majeure affectant la situation du personnel et aucune observation n'a été formulée par l'Inspection du Travail.

Les équipes de la SEEBAS sont réparties sur trois des quatre communes ainsi :

- l'équipe usine de 4 personnes embauche sur la station de Cabaret des Pins sur la commune de la Teste de Buch ;

Réception par le préfet : 30/06/202

une chargé de clientèle embauche sur l'accueil client du 18 rue Jehenne de la COBAS

le reste du personnel embauche au niveau du 2 rue Copernic au Teich, sur les deux autres sites de l'équipe d'encadrement.

ne présence régulière

La liste des emplois et postes de travail et la qualification des agents est détaillée ci-dessous :

#### Situation du personnel au 01/01/2021

Liste des emplois et poste de travail
Agent Réseau
Agent Usine
Technicien Réseau
Technicien Maintenance
Technicien Technico Administratif
Responsable Exploitation
Directeur Service

Qualification des agents
15 Ouvriers
5 Techniciens
1 Agent de Maitrise
2 Cadres

#### Sécurité

En 2020, nous avons déploré 2 accidents du travail en Mai et septembre 2020 :

- 1 accident avec arrêt : Luxation d'une épaule en desserant un compteur de gros diamètre.
- 1 accident sans arrêt : Hématome à la main, en soulevant une trappe en béton pour accéder au compteur.

Ces 2 accidents ont été analysés avec les salariés concernés et avec l'ensemble du personnel. Depuis le 07/10/2020, aucun accident n'est à déplorer sur le périmètre. A la suite de la multiplication des accidents de travail, nous avons mis en place un plan d'action Sécurité, afin de sensibiliser et d'acquérir une culture sécurité au sein de la SEEBAS. Ce plan d'action, avec un suivi mensuel d'indicateurs Sécurité, s'articule autour de 4 grands principes:

- La remontée de situations dangereuses et presqu'accidents
- La mise en place de quart d'heure sécurité pour l'ensemble des collaborateurs
- Des visites sécurités terrains par le management
- Des échauffements musculaires tous les lundis, à l'embauche.



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage : 30/06/2021

yice public :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS

#### **♦ LES ENGAGEMENTS DE LA SEEBAS**

Parmi les engagements de SEEBAS pour les 12 années du contrat de délégation

#### La transparence et la gouvernance

Deux membres de la COBAS siègent au Conseil d'Administration de So'Bass. Ils interviennent à différents niveaux de la vie de l'entreprise pour décider des grandes orientations du service. Plusieurs autres comités Technique Performance de l'Exploitation, Pilotage et Relation Usagers et Recherche et Développement se réunissent régulirèment pour évaluer et contribuer à la bonne tenue des engagements contractuels.

#### La réactivité d'intervention

Les agents de la SEEBAS interviennent dans un délai de 1h à compter du signalement d'un incident pour évaluer la situation et réparer au plus vite. Si le traitement de ce dernier nécessite plus de temps (réparation, commande de matériel spécifique), les agents mettent tout en œuvre pour garantir la continuité du service.

#### Sécuriser la ressource en eau

L'alimentation en eau de la COBAS repose sur 11 forages et une usine de traitement des eaux de surface alimentée par le Lac de Cazaux. Pour faire face aux pics de consommation en période estivale, la SEEBAS s'est engagée dans une démarche d'optimisation et de maintenance permanente des infrastructures d'approvisionnement.

#### Garantir une qualité d'eau irréprochable

Le premier objectif de tout service d'eau potable est de garantir la qualité sanitaire de l'eau distribuée, 24h sur 24, 365 jours par an. Outre les analyses effectuées en continu au niveau de la production, les réseaux de distribution font l'attention d'un suivi accru.

#### Améliorer le rendement de réseau

SEEBAS s'est fixé un objectif ambitieux de rendement du réseau (limitation des pertes en eau) qui pourra être atteint par des actions complémentaires : le déploiement du télérelevé des compteurs sur 3 ans, l'instrumentation complète du réseau par des capteurs de fuites, une équipe dédiée à la recherche de fuite, le renouvellement de 6000 branchements en 5 ans.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage : 30/06/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS



# 1.2 Présentation du contrat

#### **Données clés**

✓ Délégataire Société d'Exploitation d'Eau du Bassin

d'Arcachon Sud

✓ Périmètre du service ARCACHON, GUJAN MESTRAS, LA

TESTE DE BUCH, LE TEICH

✓ Numéro du contrat

✓ Nature du contrat Affermage

✓ Date de début du contrat 31/12/2015

✓ Date de fin du contrat 31/12/2027

✓ Les engagements vis-à-vis des tiers

En tant que délégataire du service, Société d'Exploitation d'Eau du Bassin d'Arcachon Sud assume des engagements d'échanges d'eau avec les collectivités voisines ou les tiers (voir tableau ci-dessous).

Type d'engagement	Tiers engagé	Objet
vente	AQUALAND	Convention tripartite relative au droit de forage tirage SEEBAS/AQUALAND/COBAS
Mécénat	MOTOR GARAGE	Convention bipartite relative au mécénat de l'association Motor Garage dans le cadre du passage en e-facture des abonnés

#### ✓ Liste des avenants

Avenant N°	Date d'effet	Commentaire
2	05/07/2017	Intégration surpresseur, rémunération
1	20/12/2016	Actualisation de l'indice électricité de la formule de rémunération du délégataire

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage : 30/06/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS



# 1.3 Les chiffres clés

**COBAS-AEP** 

#### **Chiffres clés**



Nombre d'habitants desservis



45 373 Nombre d'abonnés (clients)



Nombre d'installations de production



**16** Nombre de réservoirs



**922** Longueur de réseau (km)



Taux de conformité microbiologique (%)



Rendement de réseau (%)



Consommation moyenne (I/hab/j)

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage : 30/06/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS

## 1.4 L'essentiel de l'année 2020

#### 1.4.1 Principaux faits marquants de l'année

#### ✓ Contractuel

Conformément aux dispositions contractuelles, La COBAS et la SEEBAS ont lancé la renégociation quadriennale du contrat au cours du dernier trimestre 2020 avec les objectifs suivants :

- un effort substantiel sur le tarif (part fixe et part variable),
- le renforcement du programme de renouvellement des branchements et la création d'un fonds d'investissement de sécurisation des ouvrages
- un recalage du compte d'exploitation prévisionnel de la SEEBAS pour les prochaines années du contrat, tenant compte des évolutions réelles observées au cours de la période 2016-2019.
- L'amélioration de la relation avec les usagers par la mise en place d'une médiation

#### **✓** Réseaux

Dans le cadre du renouvellement contractuel, SEEBAS a procédé au remplacement de vannes stratégiques en DN500 en sortie du réservoir de l'Étoile sur la commune d'Arcachon.



#### ✓ Installation de production (usine et forages)

Fortes demandes de consommation début Aout 2020 avec la necessité de demander une autorisation exceptionnelle de dépassement de l'arrêté pour le forage de Pissens, validé par l'ARS. Lors de la journée du 08/08/2020, nous avons produit à partir des 12 ressources de la COBAS (usine et forage) 37348 m3 représentant 98% de la capacité de production. Seuls les forages de Caône et libération disposaient une capacité non atteinte (45%) alimentant exclusivement Cazaux. Sans le dépassement de l'arrêté de Pissens, le secteur du Pyla aurait subit un manque d'eau.

Accusé certifié exécutoire

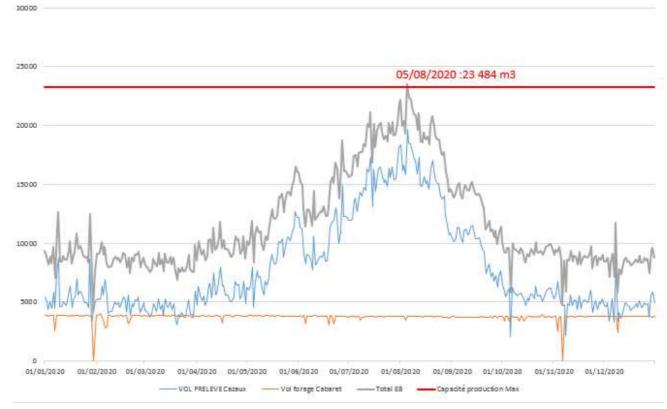
Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage : 30/06/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS



#### Focus sur l'usine de Cabaret :

Volume eau brute + forage Cabaret



- Piste 214 : renouvellement des deux pompes et des refoulements associés
- Cazaux libération :Renouvellement de la pompe et de la colonne de forage
- Villemarie : réhabilitation de l'ouvrage en coordination avec la COBAS (traversée de paroies, variateurs et extracteur H2S).



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage : 30/06/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS



#### 1.4.2 Sécurité

#### ✓ Prévention Santé Sécurité

Dans le cadre de nos Engagements Prévention Santé Sécurité, rien n'est plus important que la sécurité des femmes et des hommes au travail. C'est la priorité!

Aujourd'hui, nos fondamentaux en matière de santé et sécurité au travail s'intègrent sur le terrain par la sensibilisation, la formation et l'habilitation de nos équipes en continu.

L'objectif est le zéro accident de façon durable en faisant évoluer nos comportements.

Nos principaux leviers d'actions consistent à :

- Changer notre culture d'Entreprise au travers de rituels quotidiens « 2 Minutes Attitude » et « Vigilance 360 ».
- Réaliser des ¼ d'heures sécurité et visites sécurité auprès de nos équipes sur le terrain pour poursuivre l'intégration de la prévention dans toutes les actions métiers.
- Accentuer la remontée des Presqu'accidents et Situations dangereuses par l'ensemble de nos équipes et promouvoir les bonnes pratiques.

Enfin, notre démarche de prévention est particulièrement mise en avant lors de la semaine santé sécurité qui a eu lieu du 14 au 18 Septembre 2020.

#### ✓ COVID 19

#### Les collaborateurs de la SEEBAS mobilisés pour assurer les services essentiels.

Assurer la continuité du service public de l'eau, et protéger la santé de nos salariés et de nos clients ont été les deux priorités qui ont guidé notre organisation et les procédures mises en œuvre dans le cadre de la pandémie de COVID-19.

Pendant le premier confinement du 17 mars au 10 mai 2020, notre Plan de Continuité d'Activité (PCA) a été adapté à la propagation du virus SARS-Cov2 et aux dispositions prises par le gouvernement et les autorités sanitaires au fil de l'évolution de la pandémie dans les différentes régions de France métropolitaine et d'outre-mer et de l'évolution des connaissances scientifiques.

Dans ce premier temps, seules les activités ci-dessous ont été maintenues afin d'assurer la continuité de service :

- les interventions d'urgences,
- les tâches préventives et de maintenance qui ont pour but de réduire les risques de multiplications des situations d'urgence,
- les tâches préventives et d'entretien permettant de conserver l'intégrité et la performance de nos installations (réseaux, équipement, usines... etc) et anticiper une reprise de l'activité dans les meilleures conditions possibles,
- auprès des consommateurs : continuité du service aux consommateurs et aux collectivités, facturation et maîtrise des flux financiers, prise en compte des demandes avec priorité aux urgences,
- fonctions support de l'entreprise : continuité de toutes les tâches en lien avec les salariés, fournisseurs, administrations, prestataires, organismes sociaux...

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage : 30/06/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS

Quelques missions ont été interrompues :

- les interventions au domicile des consommateurs en-dehors des urgences,
- les opérations non essentielles à la continuité du service.

Dès que la reprise des activités fut possible ; un plan de reprise d'activité (PRA) a été élaboré. Cette "Reprise d'Activité" s'est opérée en suivant un mode opératoire dont les lignes directrices étaient claires mais flexibles, afin d'une part d'intégrer les consignes évolutives données par les pouvoirs publics et d'autre part de capitaliser en temps réel sur les retours d'expérience remontés du terrain et analysés (puis déployés à grande échelle le cas échéant) par les experts du Groupe pilotant la cellule de crise de l'entreprise.

Ce mode opératoire portait sur les grands thèmes suivants :

- Les mesures de prévention et de suivi sanitaire (masques, équipements de protection individuelle, distanciation sociale, gestion des espaces partagés, proposition de tests de dépistage, accompagnement grâce à des formations spécifiques, etc.);
- Les mesures générales d'organisation pour les prochaines étapes de la pandémie avec adaptation des activités et de leur reprise en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et sociale;
- Le maintien des cellules de crise dans un fonctionnement allégé afin de suivre précisément l'évolution de la situation et anticiper les actions à mettre en place;
- Les points particuliers d'attention et déclinaisons spécifiques (accompagner les managers dans l'animation de leurs équipes, assurer une programmation glissante des effectifs et des activités, adapter les relations consommateurs, intensifier la gestion des fournisseurs et des approvisionnements);
- Le suivi du risque de cyber-sécurité et la capacité de fonctionnement digital des activités à distance;
- Les engagements contractuels et réglementaires.

Notre approche a consisté à réduire autant que possible les retards, les ajustements de calendriers et d'objectifs, et les risques de maîtrise des contraintes d'exploitation tout en visant le plus haut niveau de service possible, et en maintenant l'ensemble des process et traitements en fonctionnement. Cela n'a pu se faire que grâce à l'implication sans faille des équipes et au prix d'impacts économiques importants pour adapter notre activité aux exigences de la réglementation d'urgence tout en étant précurseurs sur les précautions mises en œuvre pour adapter nos interventions dans le cadre pandémique.

Notre mission de service public inclut bien sûr aussi la nécessité d'accompagner au mieux les citoyensconsommateurs pendant ces périodes difficiles. Nos équipes dédiées aux relations avec les consommateurs ont donc ajusté leur organisation et redéployé leur activité, pour répondre aux différents enjeux d'adaptation qu'exigent le contexte épidémique et ses multiples répercussions :

Maintenir les dispositifs d'accueil téléphonique.

L'ensemble de nos centres de relation client ont toujours maintenu leur activité de traitement des demandes d'intervention les plus urgentes (manque d'eau, fuites ou encombrement des évacuations d'eaux usées). Un effort conséquent d'information des consommateurs les a parallèlement incités à

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage : 30/06/2021

recourir en priorité aux services digitaux mis à leur disposition, pour les démandes caractère d'urgence.

Resserrer les liens avec les consommateurs

Dans cette situation exceptionnelle, nous avons adapté nos modes classiques d'échanges avec les consommateurs pour maintenir et même renforcer le lien avec leur service d'eau.

Pour les accompagner au jour le jour, les aider à bénéficier au mieux de leurs services d'eau et d'assainissement (ex : garantie sanitaire de l'eau du robinet, conseils d'hydratation en confinement, impératif de jeter les lingettes à la poubelle et non dans les toilettes...), ou encore leur simplifier la vie en les orientant vers les modes d'interaction les mieux adaptés au contexte du confinement du printemps 2020, nous avons démultiplié nos communications, via différents canaux (rubrique dédiée sur eau.veolia.fr/infos-covid-19, 8 lettres d'informations digitales, e-mailings, SMS, réseaux sociaux, infos sur factures...).

Les consommateurs ont d'ailleurs apprécié l'accompagnement resserré qui leur a été proposé durant la première phase de l'épidémie, au printemps, puisque suite à une enquête qui leur a été soumise dans notre lettre d'information "Covid-19" de début juin 2020, 95 % des répondants nous ont dit avoir apprécié recevoir de l'information et des conseils, durant la période d'urgence sanitaire.

Au-delà, les experts du Groupe ont apporté tout leur concours aux pouvoirs publics pour éclairer les prises de décisions des différentes administrations compétentes et l'entreprise a également mis en tant que de besoin ses moyens logistiques à disposition d'opérateurs plus locaux (régies ou autres) par exemple pour mettre en oeuvre les premières distributions de masques.

Même si le contexte impose la plus grande humilité, l'ensemble des collaborateurs ressent aujourd'hui une légitime fierté lorsque les Français reconnaissent à 93% que les professionnels de l'eau ont joué un rôle essentiel en assurant la continuité du service. Cela n'aurait pu être possible sans le savoir-faire de Veolia en matière de gestion de crise ni sans l'engagement de l'ensemble des collaborateurs.

A noter enfin que les impacts économiques liés à l'adaptation du service aux contraintes extérieures qui s'imposent à nous dans le contexte du Covid-19, revêtent un caractère ponctuel ou récurrent. Ils peuvent rendre nécessaires des discussions contractuelles pour rechercher avec les Collectivités co-contractantes l'indispensable équilibre économique qui nous permette, ensemble, de poursuivre la qualité du service rendu.

Sur ce sujet, un guide juridique a été publié par l'Institut de la Gestion Déléguée (IGD), fondation au sein de laquelle collaborent, des associations de Collectivités et d'Élus, des entreprises publiques et privées, et différents services de l'Etat.

Ce précis "permet de rappeler les règles de droit qui prévoient une indemnisation des cocontractants de l'administration en pareil cas, de même que l'effort de justification et d'explication que doivent fournir ceux-ci en contrepartie".

#### ✓ Analyse de conformité des équipements de travail

#### Diagnostic des organes en mouvement et identification des risques mécanique

Le risque mécanique avéré à proximité des équipements en mouvement, présents sur les installations de production d'eau potable, est identifié comme l'un des « **risques majeurs** » des métiers de l'Eau.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage : 30/06/2021

Chaque année, la profession déplore plusieurs accidents graves, la profession de la COBAS potentielle plusieurs accidents graves plusieurs accidents grave

Les principaux facteurs d'accidents identifiés (sources de la base de données de la Sécurité Sociale - EPICEA recensant plus de 2 000 descriptifs d'accidents du travail liés aux machines) sont :

- → La mauvaise conception des machines dont les accès aux organes en mouvement ne sont pas ou mal protégés ;
- → L'absence de consignation ;
- → Les interventions en cours de fonctionnement
- → Les modes opératoires inappropriés et/ou dangereux
- → L'insuffisance de formation des opérateurs.

La Règlementation précise le cadre à respecter au regard des risques machines :

- 1. Décret 9340 du 11 janvier 1993 qui traite des prescriptions de sécurité des équipements de travail quelle que soit leur date de mise en service. Décret codifié dans le Code du Travail notamment au travers des Articles R4324-1 à 45.
- 2. Directive européenne (dite « Directive Machines ») 2006/42/CE qui fixe les exigences essentielles pour garantir un haut niveau de sécurité des équipements de travail, directive transcrite dans le Code du Travail notamment au travers des Articles suivants :
- R 4312-1 (machines neuves) et son annexe 1 fixant les règles techniques en matière de santé et sécurité, composé de 9 chapitres, parmi lesquels celui relatif aux Règles Générales.
- R 4312-2 (machines d'occasion)

Certaines de ces Règles Générales de l'annexe 1 du R 4312-1 précisent les dispositifs qui couvrent le risque mécanique, parmi lesquels :

- La séparation des sources d'énergie (consignation)
- La commande d'arrêt d'urgence
- La protection contre l'accessibilité aux organes en mouvement (protecteurs fixes, protecteurs mobiles)

SEEBAS a décidé d'engager dès 2019 une campagne d'analyse de la conformité vis-à-vis des risques mécaniques précités, sur l'ensemble des installations confiées par les Collectivités. Cette campagne a eu pour objectif premier l'identification et la hiérarchisation des non-conformités relevées, et la définition d'actions correctives.

Pour effectuer ces campagnes, SEEBAS a préalablement assuré une formation de ses techniciens qualifiés, visant à :

- Améliorer la connaissance des risques mécaniques sur les équipements de travail
- Connaitre les principaux moyens de protection existants
- Savoir reconnaître les non-conformités liées aux risques mécaniques engendrés par le fonctionnement d'éléments de transmission (chaînes, courroies, engrenages, etc.) ou d'organes et d'éléments en mouvement
- Savoir réaliser un diagnostic de conformité lié à ces mêmes risques

Cette démarche a pour but de mettre en place les actions correctives, afin d'éviter la survenance de nouveaux accidents liés aux risques mécaniques.

Assurer la sécurité de nos salariés est une absolue priorité.

C'est en ce sens que des investigations ont été menées ou le seront dans les prochaines semaines sur les installations de votre Collectivité qui nous ont été confiées dans le cadre du contrat qui nous lie.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021

Nous ne manquerons pas de tenir le Maître d'Ouvrage parfaitement la fichage : 30/06/2021 les non-marier des éventuelles non-marier le le le DES ESGAULX Présidente de la COBAS conformités relevées et des modalités de remise en état des équipement processes ; et d'examiner avec lui les conditions de prise en charge financière de ces travaux.

#### ✓ Chlorure de vinyle monomère (CVM)

Le programme pluriannuel d'analyse sur les canalisations à risque.

L'instruction DGS/EA4/2020/67 publiée le 15 juillet 2020 relative au chlorure de vinyle monomère dans l'eau destinée à la consommation humaine, positionne la Collectivité au centre du dispositif de gestion préventive et corrective des risques sanitaires liés à ce composé.

SEEBAS accompagne la Collectivité dans la mise en œuvre de cette instruction et l'alerte sur les difficultés de programmation budgétaire et opérationnelle liées :

- à l'augmentation du nombre d'analyses par point de prélèvement (4 analyses par point) ;
- au délai de réalisation, du programme pluriannuel d'analyses, laissé à l'appréciation de chaque Agence Régionale de Santé.

#### ✓ Gestion des risques sanitaires associés aux pesticides ou leurs métabolites

L'instruction DGS/EA4/2020/177 à destination des Agences Régionales de Santé (ARS) et des préfets, en date du 18 décembre 2020 (mise en ligne le 29 janvier 2021) est venue préciser les modalités de gestion des risques sanitaires en cas de présence de pesticides et de métabolites de pesticides dans les Eaux Destinées à la Consommation Humaine (EDCH). Ces modalités de gestion sont exercées par les ARS en lien avec les Collectivités, responsables, le cas échéant, de la mise en oeuvre des actions correctives. Cette instruction précise notamment les modalités avec lesquelles les ARS sélectionnent les pesticides et les métabolites de pesticides à prendre en compte dans le contrôle sanitaire des EDCH.

Par rapport à la précédente instruction de décembre 2010, cette nouvelle instruction intègre les avis de l'Anses les plus récents, dont l'avis du 30 janvier 2019 relatif à l'évaluation de la pertinence des métabolites de pesticides dans les EDCH. Cette instruction s'inscrit également en cohérence avec la nouvelle Directive Européenne adoptée le 16 décembre 2020.

Depuis la publication de cette instruction, un nouvel avis de l'Anses, en date du 14 janvier 2021, (saisine n°2019-SA-0129) est venu préciser le classement comme pertinent ou non-pertinent de trois métabolites, issus de la dégradation du métolachlore, dont la présence est aujourd'hui fréquemment détectée dans les ressources en eau.

Toute l'équipe locale de SEEBAS est naturellement à votre disposition pour répondre à vos différentes questions et échanger de manière approfondie sur les éventuelles conséquences pour votre service de cette toute nouvelle instruction.

#### 1.4.3 Evolutions règlementaires

La nouvelle Directive Européenne sur l'Eau Potable a été adoptée.

Cette nouvelle Directive (2020/2184 du 16 décembre 2020) actualise celle de 1998 et sera transposée en droit français d'ici le 12 janvier 2023.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/202 Affichage : 30/06/2021

Elle "revalorise l'eau du robinet" au travers de plusieurs évolutions majeures : Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS

- 1. Elle exige de donner une information plus complète aux consommateurs jualité de l'eau potable notamment pour promouvoir sa consommation et sur les types de carement appliqués pour potabiliser l'eau. Dans le même temps, elle demande également de fournir des informations et conseils aux usagers sur la manière de réduire leur consommation d'eau.
- 2. Elle renforce à nouveau les normes de qualité exigées pour l'eau potable sur de nouveaux polluants, avec une obligation de résultats sur huit nouvelles substances et elle instaure des limites de qualité plus exigeantes pour le plomb (seuil divisé par 2). En outre, une « liste de vigilance » sur les eaux brutes est établie par la Commission Européenne pour suivre l'évolution des polluants émergents, « tels que les composés perfluorés, les microplastiques, les perturbateurs endocriniens et les produits pharmaceutiques ».
- 3. Elle instaure une approche fondée sur la gestion préventive des risques sanitaires, qui rend obligatoires les plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux. Cela passe par une meilleure maîtrise du patrimoine des services d'eau, et la compréhension de leur vulnérabilité. Dans un contexte de changement climatique, cette approche doit permettre aux collectivités de disposer d'une vision prospective afin d'optimiser leurs investissements.
- 4. Elle vise à garantir l'accès à l'eau pour tous, notamment pour les populations vulnérables (sans abris, réfugiés, squats...), via le déploiement par exemple de bornes fontaines sur le territoire ou de douches publiques.

Après avoir été transposée en droit français, la mise en œuvre de cette Directive va nécessiter des évolutions significatives dans la gestion des services d'eau potable, et Veolia mettra à disposition son savoir-faire et ses expertises pour vous accompagner.

Réception par le préfet : 30/06/2021

# Les indicateurs réglementaire Sarie Aleine 26 GAULX, Présidente de la COBAS

INDICAT	EURS DESCRIPTIFS DES SERVICES	PRODUCTEUR	VAL. 2019	VALEUR 2020
[D101.0]	Nombre d'habitants desservis total (estimation)	Collectivité (2)	67 244	67 627
[D102.0]	Prix du service de l'eau au m³ TTC	Délégataire	1,87 €uro/m³	1,85 €uro/m³
[D151.0]	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Délégataire	<b>1</b> j	<b>1</b> j
INDICAT	TEURS DE PERFORMANCE	PRODUCTEUR	VALEUR 2019	VALEUR 2020
[P101.1]	Taux de conformité des prélèvements microbiologiques	ARS (1)	100,0 %	100,0 %
[P102.1]	Taux de conformité des prélèvements physico- chimiques	ARS (1)	99,5 %	100,0 %
[P103.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Collectivité et Délégataire (2)	110	110
[P104.3]	Rendement du réseau de distribution	Délégataire	86,0 %	85,5 %
[P105.3]	Indice linéaire des volumes non comptés	Délégataire	4,15 m³/jour/km	4,52 m³/jour/km
[P106.3]	Indice linéaire de pertes en réseau	Délégataire	3,93 m³/jour/km	4,20 m³/jour/km
[P107.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Collectivité (2)	0,67%	0,74 %
[P108.3]	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Collectivité (1)	80 %	80 %
[P109.0]	Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	26	26
[P109.0]	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	1 171	792
[P151.1]	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Délégataire	1,12 u/1000 abonnés	0,68 u/1000 abonnés
[P152.1]	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Délégataire	100,00 %	100,00 %
[P153.2]	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Collectivité	A la charge de	la collectivité
[P154.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Délégataire	1,46 %	1,35 %
[P155.1]	Taux de réclamations	Délégataire	2,99 u/1000 abonnés	0,73 u/1000 abonnés

<sup>(1)</sup> La donnée indiquée est celle du système d'information du délégataire

En rouge figurent les codes indicateurs exigibles seulement pour les rapports soumis à examen de la CCSPL

<sup>(2)</sup> Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

ESGAULX, Présidente de la COBAS

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/202

# Autres chiffres clés de l'année

L'EFFICACITE DE LA PRODUCTION ET DE LA **PRODUCTEUR** VALEUR 2019 **VALEUR 2020 DISTRIBUTION** 7 221 188 m<sup>3</sup> 7 484 204 m<sup>3</sup> VP.062 Volume prélevé Délégataire VP.059 Volume produit Délégataire 6 826 703 m<sup>3</sup> 7 041 810 m<sup>3</sup> VP.060 Volume acheté à d'autres services d'eau potable Délégataire m<sup>3</sup> $m^3$ 6 826 703 m<sup>3</sup> 7 041 810 m<sup>3</sup> Volume mis en distribution (m3) Délégataire VP.220 Volume de service du réseau Délégataire 33 441 m<sup>3</sup> 42 209 m<sup>3</sup> Volume consommé autorisé année entière 6 018 411 m<sup>3</sup> Délégataire 5 871 725 m<sup>3</sup> Nombre de fuites réparées Délégataire 513 371 **VALEUR 2020** LE PATRIMOINE DE VOTRE SERVICE **PRODUCTEUR VALEUR 2019** Nombre d'installations de production Délégataire 10 10 37 816 m3/i 37 816 m3/i Capacité totale de production Délégataire Nombre de réservoirs ou châteaux d'eau Délégataire 21 420 m<sup>3</sup> Capacité totale des réservoirs ou châteaux d'eau Délégataire 21 420 m<sup>3</sup> Délégataire 920 km Longueur de réseau 922 km Longueur de canalisation de distribution (hors VP.077 Collectivité (2) 666 km 667 km branchements) VP.140 Longueur de canalisation renouvelée par le délégataire Délégataire 0 ml 0 ml Nombre de branchements Délégataire 32 648 32 870 Nombre de branchements en plomb Délégataire Nombre de branchements en plomb supprimés Délégataire 0 0 Nombre de branchements neufs Délégataire 203 222 Nombre de compteurs Délégataire 47 258 48 144 Nombre de compteurs remplacés Délégataire 1 375 439 LES CONSOMMATEURS ET LEUR CONSOMMATION **PRODUCTEUR VALEUR 2019 VALEUR 2020** D'EAU Nombre de communes Délégataire 4 4 VP.056 Nombre total d'abonnés (clients) 44 816 Délégataire 45 373 Abonnés domestiques Délégataire 44 815 45 372 Abonnés non domestiques Délégataire 1 1 Abonnés autres services d'eau potable Délégataire 0 Volume vendu Délégataire 6 246 452 m<sup>3</sup> 5 678 068 m<sup>3</sup> Volume vendu aux abonnés domestiques Délégataire 6 244 057 m<sup>3</sup> 5 675 949 m<sup>3</sup> Volume vendu aux abonnés non domestiques Délégataire 2 395 m<sup>3</sup> 2 119 m<sup>3</sup> VP.061 Volume vendu à d'autres services d'eau potable Délégataire m<sup>3</sup> m³

Consommation individuelle unitaire

Consommation movenne

Délégataire

Délégataire

218 l/hab/j

121 m3/abo/an

231 l/hab/j

128 m³/abo/an

<sup>(1)</sup> La donnée indiquée est celle du système d'information du délégataire

<sup>(2)</sup> Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021

LA SATISFACTION DES CONSOMMATEURS ET L'ACCES A L'EAU	PRODUCTEUR	VALEUR-2019 ESGAL	JLX.V/ANDEHARe2028AS
Existence d'une mesure de satisfaction consommateurs	Délégataire	M atistique sur mètre du service	Mesure statistique sur le périmètre du service
Taux de satisfaction globale par rapport au Service	Délégataire	87 %	90 %
Existence d'une Commission consultative des Services Publics Locaux	Délégataire	Oui	Oui
Existence d'une Convention Fonds Solidarité Logement « Eau »	Délégataire	Oui	Oui
LES CERTIFICATS	PRODUCTEUR	VALEUR 2019	VALEUR 2020
Certifications ISO 9001, 14001, 50001	Délégataire	En vigueur	En vigueur
Réalisation des analyses par un laboratoire accrédité	Délégataire	Oui	Oui
L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE	PRODUCTEUR	VALEUR 2019	VALEUR 2020
Energie relevée consommée	Délégataire	4 294 315 kWh	4 457 957 kWh

Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage : 30/06/2021

# 1.7 Le prix du service public de l'entre DES ESGAULX, Présidente de la COBAS

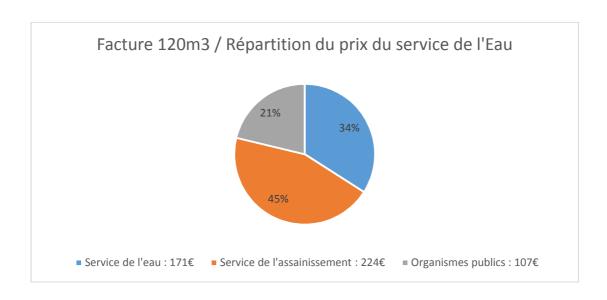
#### LA FACTURE 120 M<sup>3</sup>

En France, l'intégralité des coûts du service public est supportée par la facture d'eau. La facture type de 120m³ représente l'équivalent de la consommation d'eau d'une année pour un ménage de 3 à 4 personnes.

A titre indicatif sur les communes du Sud Bassin d'Arcachon, l'évolution du prix du service de l'eau (redevances comprises, mais hors assainissement) par m³ [D102.0] pour 120 m³, au tarif en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier, est la suivante :

Prix du service de l'eau potable	Volume	Prix Au 01/01/2021	Montant Au 01/01/2020	Montant Au 01/01/2021	N/N-1
Part délégataire - SEEBAS			120,51	120,90	0,32%
Abonnement			34,64	34,76	0,35%
Consommation	120	0,7178	85,87	86,14	0,31%
Part Collectivité - COBAS			42,77	42,77	0,00%
Abonnement			13,26	13,26	0,00%
Consommation	120	0,2459	29,51	29,51	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0600	9,40	7,20	-23,40%
Organismes publics			39,60	39,60	0,00%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3300	39,60	39,60	0,00%
Total € HT			212,28	210,47	-0,85%
TVA			11,68	11,58	-0,86%
Total TTC	_		223,96	222,05	-0,85%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			1,87	1,85	-1,07%

Le graphique ci-dessous présente la répartition du prix pour 120 m³ pour les communes de la COBAS : Globalement, la part eau potable représente 34 % de la facture totale et la part assainissement représente 45% de la facture totale. Les 21% restant correspondent à des taxes Agence de l'eau et TVA.

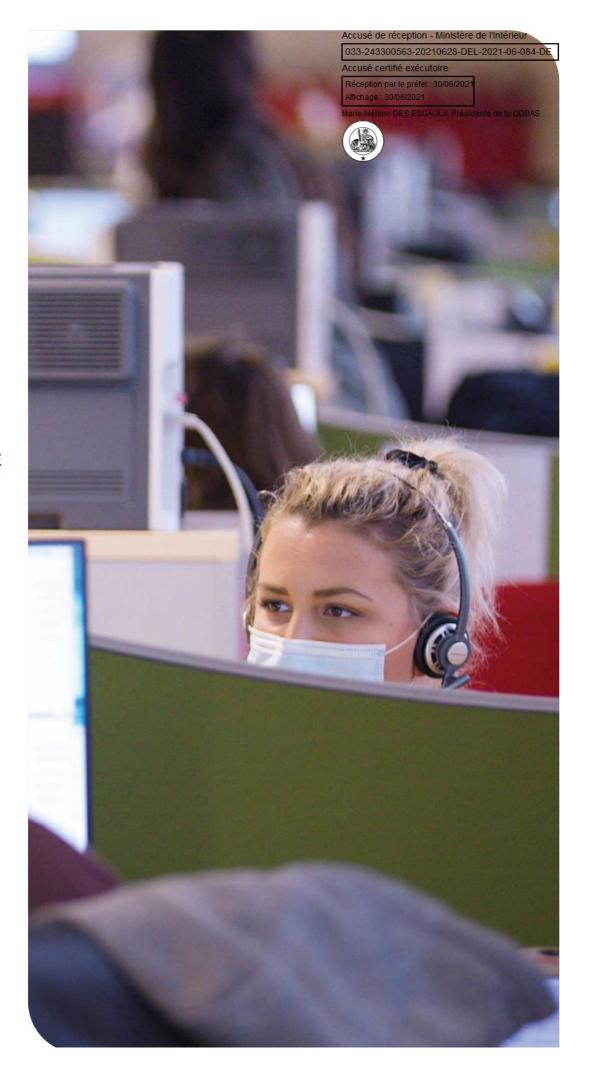


			/ tecase ce	tine executone	
			Réception	par le préfet : 30/06/20	)21
	m³	Prix au 01/01/2021	Mo Marie Helèn	e DES ESGAULX, Pro au 01/01/2021	sidente de la 0 N/N-1
Production et distribution de l'eau			1/z,68	170,87	-1,05%
Part délégataire - SEEBAS			120,51	120,90	0,32%
Abonnement			34,64	34,76	0,35%
Consommation	120	0,7178	85,87	86,14	0,31%
Part Collectivité - COBAS			42,77	42,77	0,00%
Abonnement			13,26	13,26	0,00%
Consommation	120	0,2459	29,51	29,51	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0600	9,40	7,20	-23,40%
Collecte et dépollution des eaux usées			224,44	224,44	0,00%
Part délégataire - ELOA			121,64	117,30	-3,57%
Abonnement			11,84	11,70	-1,18%
Consommation	120	0,8800	109,80	105,60	-3,83%
Part Collectivité - SIBA			102,80	107,14	4,22%
Abonnement			44,00	44,14	0,32%
Consommation	120	0,5250	58,80	63,00	7,14%
Organismes publics et TVA			106,72	106,62	-0,09%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3300	39,60	39,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,2500	30,00	30,00	0,00%
TVA			37,12	37,02	-0,27%
TOTAL € TTC			503,84	501,93	-0,38%

Les factures type sont présentées en annexe.

2.

LES
CONSOMMATEURS
DE VOTRE SERVICE
ET LEUR
CONSOMMATION



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021

SEEBAS fait de la « Relation Attentionnée » le principe transversal qui guident de la « Relation Attentionnée » le principe transversal qui guident de la consommateurs des services d'eau et d'assainissement, dans toutes ses ce chapitre, figurent les informations relatives à la satisfaction des consommation de votre service, ainsi que les données liées à la consommation (interruptions de service, impayés, aides financières).

### 2.1 Les consommateurs abonnés du service

#### → Le nombre d'abonnés

Le nombre de consommateurs abonnés (clients) par catégorie constaté au 31 décembre, au sens de l'arrêté du 2 mai 2007, figure au tableau suivant :

	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Nombre total d'abonnés (clients)	41 734	42 719	43 796	44 816	45 373	1,2%
domestiques ou assimilés	41 733	42 718	43 795	44 815	45 372	1,2%
autres que domestiques	1	1	1	1	1	0,0%

L'abonné « *autres que domestiques* » référencé sur la COBAS est l'Esturgeonnière, Route de Mios, Balanos, 33470 Le Teich qui a affichée une consommation de 2 119 m3 en 2020.

Le nombre d'abonnés augmente dans les 4 communes mais dans des proportions différentes. La commune du Teich se détache fortement de ces voisines avec 2,4% d'abonnés entre les 2 exercices, confirmant la dynamique de l'année 2019. Les 3 autres communes augmentent également mais dans des proportions situées entre 0,5% (Arcachon) et 1,6% (Gujan Mestras).

Ceci peut être expliqué par la livraison de nouvelles résidences sur la commune du Teich et de Gujan Mestras en 2020.

Les données consommateurs par commune sont disponibles en annexe.

#### → Les principaux indicateurs de la relation consommateurs

	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Nombre annuel de demandes d'abonnement	4 021	4 508	4 842	4 883	4 082	-16,4%
Taux de clients mensualisés	34,6 %	36,1 %	37,4 %	38,6 %	40,0 %	3,6%
Taux de clients prélevés hors mensualisation	25,2 %	26,6 %	28,1 %	29,0 %	29,0 %	0,0%
Taux de mutation	9,8 %	10,7 %	11,2 %	11,0 %	9,1 %	-17,3%

Il est à noter une progression constante depuis 2016 des taux de mensualisation, favorable à la lutte contre les impayés.

Concernant le taux de mutation, il est en forte baisse en lien avec la crise sanitaire.

Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage : 30/06/2021

# 2.2 La satisfaction des consommateurs es GAULX, Présidente de la COBAS personnalisation et considérat au rendez-vous

#### Le baromètre de satisfaction du Groupe Veolia intégrant les résultats de la SEEBAS

So'Bass place les consommateurs de services d'eau au cœur de son action.

Elle s'engage à prendre autant soin d'eux que de la qualité de l'eau qu'elle leur apporte ou de leur environnement. Au quotidien, nous souhaitons ainsi que les consommateurs se sentent bienvenus et considérés lorsqu'ils interagissent avec nos équipes, grâce à des interlocuteurs qu'ils comprennent et qui les comprennent... et bien sûr grâce à des femmes et des hommes résolument engagés à leur service.

Satisfaire les consommateurs des services que nous exploitons commence par recueillir régulièrement le jugement qu'ils portent sur ces services : leur apporter de la considération, personnaliser les réponses et les services qui leur sont proposés, cela commence toujours par être à l'écoute de ce qu'ils ont à nous dire, de ce qu'ils pensent de nous.

Le baromètre de satisfaction réalisé par Veolia porte sur les principaux critères d'appréciation de nos prestations :

- ✓ la qualité de l'eau
- ✓ la qualité de la relation avec le consommateur abonné : accueil par les conseillers des Centres d'appel, par ceux de l'accueil de proximité...
- ✓ la qualité de l'information adressée aux abonnés

Les résultats représentatifs de la région dont dépend votre service en décembre 2020 sont :

	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Satisfaction globale	91	86	82	87	90	+3
La continuité de service	95	93	92	94	95	+1
La qualité de l'eau distribuée	80	79	76	81	82	+1
Le niveau de prix facturé	56	54	55	60	66	+6
La qualité du service client offert aux abonnés	87	80	75	80	86	+6
Le traitement des nouveaux abonnements	89	86	83	88	92	+4
L'information délivrée aux abonnés	76	76	68	71	74	+3

En 2021, un suivi de la satisfaction consommateur pour les interventions terrain sera mis en place afin d'évaluer immédiatement la qualité du service rendu. De la même manière nous évaluerons la satisfaction des consommateurs pour les demandes administratives et notamment lors des appels au service clients.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage : 30/06/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS





#### Composition de votre eau!



Le calcaire, les nitrates, le chlore sont également une cause potentielle d'insatisfaction. Sur le site internet ou sur simple appel chaque consommateur, qu'il soit abonné au service ou habite en logement collectif sans abonnement direct peut demander la composition de son eau.

#### • Les indicateurs So'Bass au niveau du Centre Service Client

Plus localement sur le périmètre des 4 communes du Sud Bassin d'Arcachon, il est suivi, au niveau des comités Relations aux usagers, des indicateurs mensuels relatifs au Centre Service Client. Ci-dessous une compilation des indicateurs depuis le début du contrat.

		2016	2017	2018	2019	2020
	Urgences	1 909	3 878	4 840	5 028	5 802
Appels entrants	Abo-résil	2 694	6 027	7 602	7 838	6 421
	Facturation	6 089	9 206	9 217	9 421	8 261
	Autres	6 562	12 335	12 092	13 313	12 109
	Appels entrants	17 271	31 446	33 751	35 960	32 593
	Urgences	1 854	3 727	4 524	4 918	5 710
	Abo-résil	2 640	5 714	6 806	7 360	6 126
Appels traités	Facturation	6 000	8 537	8 277	9 182	8 005
	Autres	6 374	11 050	10 868	12 908	11 743
	Appels traités	16 879	29 028	30 475	34 368	31 584
	Urgences	98,0%	96,1%	93,5%	97,8%	98,4%
	Abo-résil	98,4%	94,8%	89,5%	93,9%	95,4%
aux de décroché (QS)	Facturation	98,6%	92,7%	89,8%	97,5%	96,9%
	Autres	97,7%	89,6%	89,9%	97,0%	97,0%
	QS	98,1%	92,3%	90,3%	95,6%	96,9%
	Urgences	95,5%	91,4%	83,3%	98,9%	97,3%
	Abo-résil	96,9%	86,9%	75,2%	80,6%	83,8%
QS < 180 s	Facturation	96,7%	85,5%	80,0%	97,1%	92,0%
	Autres	96,1%	80,0%	80,8%	96,8%	91,6%
	QS < 180 s	96,4%	85,8%	79,9%	93,8%	91,6%
Courriers	Courriers traités (nombre)	2 359	1 967	1 732	1 898	1548
Courriers	Délai traitement (j)	12	41,9	7,7	6,2	11,2
	Emails traités (nombre)	6 660	7 382	10 204	16 221	31488
Email	Emails traités > 8j (nombre)	11	418	338	856	3494
	Emails traités < 8j (%)	98,1%	94,3%	96,7%	94,7%	88,9%

L'année 2020 est marquée par une baisse des appels entrants, en lien avec la crise sanitaire, plus particulièrement pendant la période de confinement. Malgré cette période atypique, le taux de décroché est en hausse pour atteindre 96,9%.

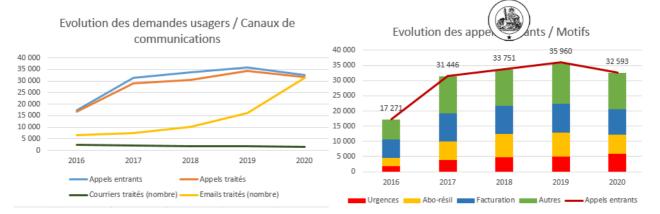
Concernant l'indicateur de taux de décroché <180 s, il est en légère baisse soit 91,6%. Le premier confinement en avril et Mai 2020, a entraîné un impact sur le temps d'attente du client, en particulier sur les activités non essentielles.

Les demandes par e-mail sont en augmentation exponentielle montrant une digitalisation des usagers toujours plus importante.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage : 30/06/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS



De manière constante, on peut noter que 25% des demandes concernent la facturation et environ 18% des urgences (soit 5 800 demandes en 2020).

	Indicateurs téléphoniques So'Bass													
2	2020	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	CUMUL
	Urgences	506	351	304	99	361	622	556	473	679	629	599	623	5 802
Appels	Abo-résil	643	520	351	148	470	717	645	489	614	619	591	614	6 421
	Facturation	1 534	793	265	186	377	872	1 068	860	454	386	435	1031	8 261
entrants	Autres	1 536	960	445	254	754	1 475	1 386	890	901	871	1 153	1 484	12 109
	Total	4 2 1 9	2 624	1 365	687	1962	3 686	3 655	2 712	2 648	2 505	2 778	3 752	32 593
	Urgences	500	337	293	94	352	616	545	470	671	621	597	614	5 710
AI-	Abo-résil	595	501	330	133	443	678	629	474	593	599	570	581	6 126
Appels	Facturation	1 501	763	246	183	361	844	1 032	841	440	378	418	998	8 005
traités	Autres	1 498	929	429	248	714	1 433	1 328	871	874	844	1 140	1 435	11 743
	Total	4 094	2 530	1 298	658	1870	3 571	3 534	2 656	2 578	2 442	2 725	3 628	31 584
	Urgences	98,8%	96,0%	96,4%	94,9%	97,5%	99,0%	98,0%	99,4%	98,8%	98,7%	99,7%	98,6%	98,4%
	Abo-résil	92,5%	96,3%	94,0%	89,9%	94,3%	94,6%	97,5%	96,9%	96,6%	96,8%	96,4%	94,6%	95,4%
QS	Facturation	97,8%	96,2%	92,8%	98,4%	95,8%	96,8%	96,6%		96,9%	97,9%	96,1%	96,8%	96,9%
	Autres	97,5%	96,8%	96,4%	97,6%	94,7%	97,2%	95,8%	97,9%	97,0%	96,9%	98,9%	96,7%	97,0%
	Total	97,0%	96,4%	95,1%	95,8%	95,3%	96,9%	96,7%	97,9%	97,4%	97,5%	98,1%	96,7%	96,9%
	Urgences	98,0%	98,8%	97,3%	93,6%	98,0%	97,9%	95,6%	96,2%	96,9%	98,7%	98,8%	98,7%	97,3%
00.4	Abo-résil	67,9%	84,4%	85,5%	69,9%			95,2%		85,7%		90,9%	84,7%	83,8%
QS <	Facturation	93,1%	96,2%	96,3%				92,6%	92,7%	94,5%	94,7%	94,3%	92,4%	92,0%
180 s	Autres					82,8%			92,7%					91,6%
	Total		94,2%			85,5%						98,1%	92,6%	91,6%

	Indicateurs demandes écrites So'Bass												
2020	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	CUMUL ANNUEL
Courriers traités	276	255	139	51	106	54	73	160	223	93	63	55	1 548
Délai traitement (j)	11	8	6	5	13	11	31	20	19	3	3	4	11,17
Emails traités	1 749	1802	2 026	2 264	2 183	3 105	3 503	3 592	2 655	3 208	2 335	3 066	31 488
Emails traités > 8j	397	296	208	70	34	151	243	331	184	916	12	652	3 494
Emails traités < 8j	77,3%	83,6%	89,7%	96,9%	98,4%	95,1%	93,1%	90,8%	93,1%	71,4%	99,5%	78,7%	88,9%

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/202 Affichage : 30/06/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS



Suivi mensuel indicateurs Centre Relations Clients

On visualise une chute des appels entrants pendant la période de confinement. Les deux pics annuels correspondent aux 2 périodes de facturation annuelles en janvier et juillet. Le reste de l'année le nombre d'appels est environ à 2500 appels par mois.

Concernant les courriers papier, la moyenne mensuelle est autour de 130 (150 en 2019) et celle des e-mails à 2624 (1500 en 2019). A noter, à partir de la fin du confinement du printemps, les usagers ont privilégié le canal de communication e-mail au canal classique courriers papier.

#### La fréquentation de nos accueils clients

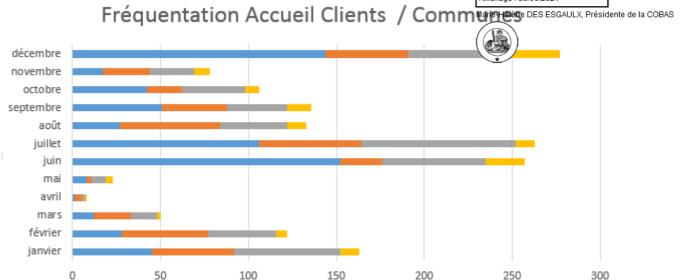
Le graphique ci-dessous montre la fréquentation au niveau des 2 accueils clients sur l'année 2020, soit <u>1616</u> visites. A noter durant la période de confinement, les accueils clientèles étaient fermés, expliquant la chute de la fréquentation au cours du printemps 2020.

La fréquentation des accueils est à mettre en parallèle avec la période de facturation (Juin-juillet et décembre)

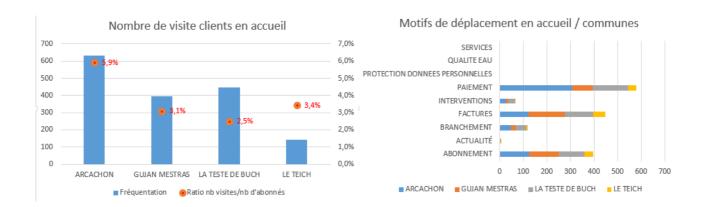


Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage : 30/06/2021



■ LA TESTE DE BUCH



GUJAN MESTRAS

#### Le taux de réclamations écrites [P155.1]

ARCACHON

Le nombre de réclamations abonnés est de 0,73u/1000 abonnés. Cela correspond à 33 réclamations pour 2020. A noter, 10 dossiers de médiation ont été ouverts et traités, en majeur partie sur des motifs de refus de dégrèvement en lien avec l'application de la loi Warsmann.

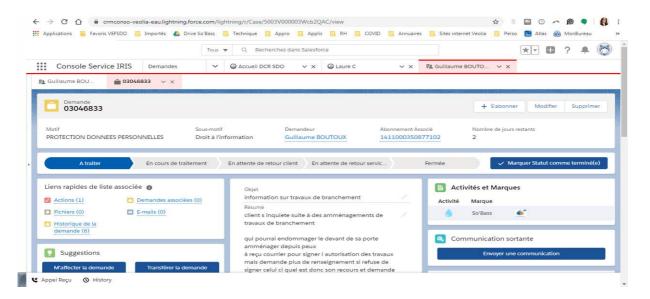
Depuis juillet 2019, un nouveau logiciel de gestion des demandes clients baptisé IRIS a été déployé au niveau de notre service client.

Il nous permet de mieux appréhender les demandes clients et de les suivre de manière plus précise.

Chaque abonné possède une fiche sur laquelle sont référencées toutes ses demandes qu'elles soient téléphoniques, courriers ou terrains (système omnicanal).

Ci-dessous un exemple d'un reporting avec le type de demandes.





En 2021, dans le but d'améliorer le traitement des réclamations, SEEBAS complète ses processus en axant sur une relation attentionnée personnalisée. Des appels systématiques seront effectués auprès des usagers portant des réclamations, avec la mise place d'un médiateur au sein de la SEEBAS. Cette personne suivra le dossier jusqu'à son terme et informera en direct le plaignant. Des rendez-vous en accueil client seront renforcés et la possibilité de la joindre sur une ligne dédiée sera déployée.

#### → Les 5 promesses aux consommateurs de la SEEBAS

Par ces 5 promesses, Seebas concrétise sa volonté de placer les consommateurs du territoire au cœur de son action. Elles témoignent de la mobilisation quotidienne des femmes et des hommes de l'entreprise à leur service, tout au long de leur parcours avec le service :

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage : 30/06/2021

#1 Qualité : « Nous nous mobilisons à 100% pour la qualité de votre eal » Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS

#2 Intervention : « Nous réagissons et vous aidons à faire face aux incide

#3 Budget: « Nous vous accompagnons dans la gestion de votre facture » #4 Services: « Nous sommes à votre écoute quand et comme vous le sour-trez »

#5 Conseil: « Nous vous aidons à maîtriser votre consommation »

Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage : 30/06/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS

# 2.3 Données économiques



Le taux d'impayés est calculé au 31/12 de l'année 2020 sur les factures émises au titre de l'année précédente. Le taux d'impayés correspond aux retards de paiement.

C'est une donnée différente de la rubrique « pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement » figurant dans le CARE ; cette dernière reprend essentiellement les pertes définitivement comptabilisées. Celles-ci peuvent être enregistrées avec de plus grands décalages dans le temps compte tenu des délais nécessaires à leur constatation définitive.

	2016	2017	2018	2019	2020
Taux d'impayés	0,80 %	1,14 %	1,51 %	1,46 %	1,35 %
Montant des impayés au 31/12/N en € TTC (sur factures N-1)	174 219	330 421	355 702	314 156	324 785
Montant facturé N - 1 en € TTC	21 783 526	28 950 666	23 606 274	21 515 286	24 056 962

La loi Brottes du 15 avril 2013 a modifié les modalités de recouvrement des impayés par les services d'eau dans le cas des résidences principales. Quelles que soient les circonstances, les services d'eau ont interdiction de recourir aux coupures d'eau en cas d'impayés et doivent procéder au recouvrement des factures par toutes les autres voies légales offertes par la réglementation. Elles demeurent uniquement possibles dans le cas de résidences secondaires ou de locaux à strict usage professionnel, hors habitation. Cette situation a potentiellement pour effet de renchérir les coûts de recouvrement et/ou de pénaliser les recettes de l'ensemble des acteurs (délégataires, collectivités...).

#### → Les interruptions non-programmées du service public de l'eau

La continuité du service public est un élément majeur de satisfaction des consommateurs.

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [P151.1] est calculé à partir du nombre de coupures d'eau qui n'ont pas fait l'objet d'une information au moins 24h avant. En 2020, ce taux pour votre service est de 0,68/ 1000 abonnés.

	2016	2017	2018	2019	2020
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (pour 1 000 abonnés)	0,81	1,80	1,28	1,12	0,68
Nombre d'interruptions de service	39	77	56	50	31
Nombre d'abonnés (clients)	41 734	42 719	43 797	44 816	45 374

Nombre d'arrêts d'eau pris en compte dans le calcul de l'indicateur 151.1

Commune	Nombre d'Arrêt d'eau non programmé	Nb usagers impactés	Durée des Arrêts d'eau
Arcachon	4	110	10
Gujan Mestras	16	452	50
La Teste de Buch	8	258	37
Le Teich	3	149	13
Cumul	31	969	110

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage: 30/06/2021

#### Détails:

Détails :	Affichage: 30/06/2021					
					e-Hélène DES ESGAULX, Présid	ente de la COBAS
Dete	Ville ▼			Durée arrê	Nombre abonnés	
Date v		numéro ▼	Parking till	d'eau (h)	pactés par la fuite	
08/01/2020	GUJAN MESTRAS	0	Parking lidl	4h	1	
08/01/2020	LA TESTE DE BUCH	1	Angle rue lody/av Général de Gaulle	4h	91	
09/01/2020	ARCACHON	14	allée ambroise lesueur	1h	1	
24/01/2020	LA TESTE DE BUCH	0	avenue pasteur	6h	58	
18/02/2020	LA TESTE DE BUCH	0	angle rue de metz./ rue jean de grailly	4h	11	
05/03/2020	GUJAN MESTRAS	10	cours de la république	4h	68	
12/03/2020	GUJAN MESTRAS	22	impasse baguiraout	1h	5	
13/03/2020	LA TESTE DE BUCH	0	avenue de l'aerodrome	8h	1	
19/03/2020	ARCACHON	50	boulevard deganne	4h	85	
18/05/2020	LA TESTE DE BUCH	10	avenue bellevue	6h	23	
26/05/2020	GUJAN MESTRAS	6	rue de la liberté	2h	5	
21/06/2020	GUJAN MESTRAS	10	port du canal	4h	70	
25/06/2020	LE TEICH	0	avenue de la cote d'argent	5h	94	
03/07/2020	GUJAN MESTRAS	17	Rue du maréchal joffre	4h	75	
21/07/2020	GUJAN MESTRAS	281	route des lacs	1h	20	
31/07/2020	GUJAN MESTRAS	51	allée de capayan	9h	45	
16/08/2020	LA TESTE DE BUCH	19	Rue Lagrua	1h	20	
28/09/2020	GUJAN MESTRAS	5	allée des fauvettes	2H	25	
13/10/2020	ARCACHON	4	rue des dubrocs	3h	12	
13/10/2020	ARCACHON	30	allée de la pinède	2h	12	
14/10/2020	LE TEICH	2	rue du moulin	4h	34	
19/10/2020	LE TEICH	6	Rue Jacqueline despeyroux	4h	21	
20/10/2020	GUJAN MESTRAS	14	Allée de la Procession	1h	1	
28/10/2020	LA TESTE DE BUCH (CAZAUX)	0	angle commandant marzac/gemelles	4h	48	
12/11/2020	GUJAN MESTRAS	4	allée du domaine	3h	12	
19/11/2020	GUJAN MESTRAS	25	allée des camélias	4h	24	
02/12/2020	LA TESTE DE BUCH	4	allée camille saint saens	4h	6	
09/12/2020	GUJAN MESTRAS	18	allée des genêts	4h	25	
16/12/2020	GUJAN MESTRAS	16	Allée des Fauvettes	2h	1	
17/12/2020	GUJAN MESTRAS	36 bis	rue de l'or	2h	50	
26/12/2020	GUJAN MESTRAS	71	rue de la liberté	3h	25	

#### → Le montant des abandons de créance et total des aides accordées [P109.0]

L'accompagnement en cas de difficulté à payer les factures d'eau est une priorité pour votre collectivité et pour Veolia. Les dispositifs mis en œuvre s'articulent autour de trois axes fondamentaux :

- ✓ Urgence financière : des facilités de paiement (échéanciers, mensualisation...) sont proposées aux abonnés rencontrant temporairement des difficultés pour régler leur facture d'eau
- ✓ Accompagnement : en partenariat avec les services sociaux, nous nous engageons à accueillir et orienter les personnes en situation de précarité, en recherchant de façon personnalisée les solutions les plus adaptées pour faciliter l'accès à l'eau
- ✓ Assistance : pour les foyers en grande difficulté financière, Veolia participe au dispositif Solidarité Eau intégré au Fonds de Solidarité Logement départemental

En 2020, le montant des abandons de créance s'élevait à 792 €.

Le nombre de demandes d'abandons de créance reçues par le délégataire et les montants accordés figurent au tableau ci-après:

033-243300563-20210628-DEL-2021-06-084-DE

	Reception par le prefet : 30/06/2021			021		
	2016	2017	<del>lffichage : 30/00</del> arie-Hélène DE	<del>2021</del> 3 ESGAULX, Pro	2020 sidente de la C	OBAS
Nombre de demandes d'abandon de créance à caractère social reçues par le délégataire	22	(	37	26	26	
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité par le délégataire (€)	1 339,80	80,00	1 685,22	1 171,00	792,00	
Volume vendu selon le décret (m3)	5 265 751	5 348 838	5 314 667	6 246 452	5 678 068	

Ces éléments permettent à la Collectivité de calculer l'indicateur du décret [P 109.0], en ajoutant à ce montant ses propres versements et en divisant par le volume vendu.

#### → Les échéanciers de paiement

Le nombre d'échéanciers de paiement figure au tableau ci-après :

	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'échéanciers de paiements ouverts au cours de l'année	726	623	356	356	275

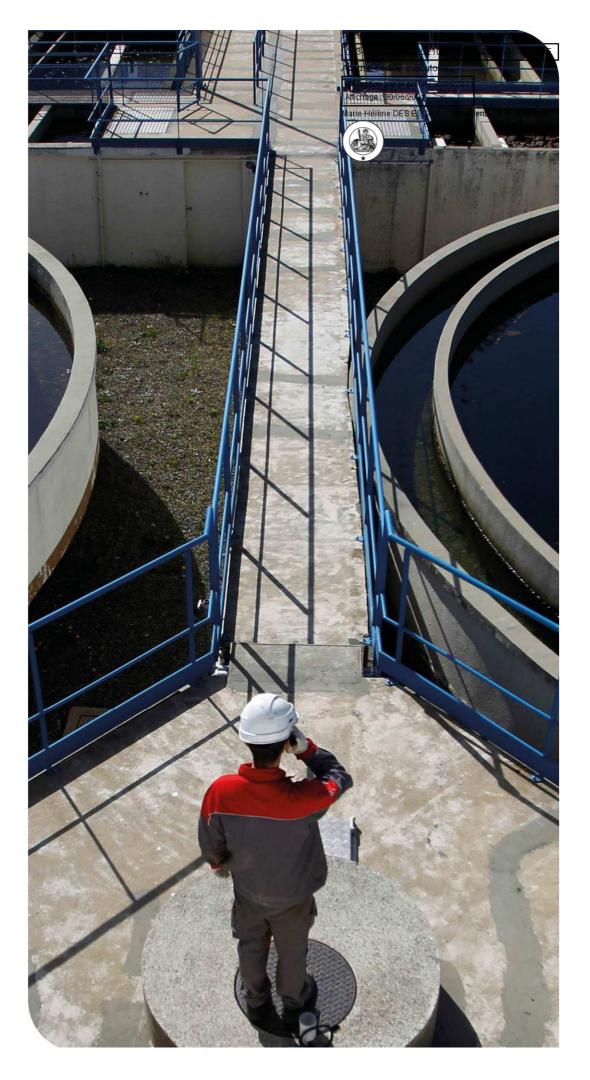
#### • Le fond de solidarité logement

Le détail des chèques eau encaissés depuis le début du contrat figure au tableau ci-dessous :

	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020
TOTAL Chèque eau encaissé	16 615 €	20 735 €	17 505 €	41 472 €	23 327 €

Il est également à noter que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la procédure a été dématérialisée entre les CCAS et la So'Bass. Les abonnés n'ont plus la nécessité de se présenter en accueil client avec les chèques papier. Cependant, la démarche de chaque consommateur reste toujours volontaire pour pouvoir bénéficier de ce dispositif et seul le CCAS local demeure décisionnaire dans l'attribution de cette aide.

3
LE PATRIMOINE DE VOTRE SERVICE



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/202

Prélever, produire, distribuer, stocker, surveiller...: une gestion optimisée du de son fonctionnement durable et d'un service performant au consommat pus retrouverez dans cette partie l'inventaire des installations et des réseaux associés à votre con ainsi que le bilan des renouvellements et des travaux neufs réalisés sur ces ouvrages durant l'année écoulée. Au-delà, la prise en compte du patrimoine naturel (animaux, végétaux, eau, air, sols) et la gestion des infrastructures vertes, contribuent pleinement à la performance du service et au bien-être des usagers.

# 3.1 L'inventaire des installations

L'inventaire des équipements et installations du patrimoine du service, permet d'en connaître l'état et d'en suivre l'évolution. Les biens sont propriétés de la collectivité et, s'il y a lieu, l'inventaire distingue les biens propres du délégataire (ou financés par le délégataire dans le cadre du contrat) en précisant s'il s'agit de biens de retour ou de biens de reprise.

Le patrimoine de la collectivité, géré dans le cadre du service de l'eau confié à SEEBAS, est composé :

- des installations de prélèvement et de production,
- des réseaux de distribution,
- des branchements jusqu'au compteur de l'abonné,
- des outils de comptage,
- des équipements du réseau.

#### → L'exhaure de Cazaux Lac



L'eau de surface est prélevée dans le lac par une prise d'eau et une station de pompage située à Cazaux. La station d'exhaure est d'une capacité de 1000 m3/h.

La station de pompage joue aussi le rôle de station de surveillance (station d'alerte) de l'eau brute issue de la prise d'eau du Lac. Les paramètres mesurés toutes les 15 minutes (COT, température, pH, conductivité, turbidité, oxygène dissous) sont télétransmis sur le système de télégestion de l'exploitant.

Un plan d'alerte a été établi par le bureau d'études « ANTEA » courant 2012. Il aide à définir les modalités de gestion des risques de pollution au niveau de la prise d'eau.

En 2017, la mise en place de la régulation sur le pompage du Lac de Cazaux ainsi que le rapatriement de ces informations au niveau de la supervision globale a permis de gagner en efficacité d'exploitation.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage : 30/06/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS



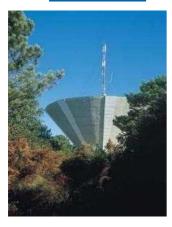
## → Station Desbiey



Cette station n'est composée que du forage d'Arcachon (Desbiey).

Cet ouvrage a été rétrocédé en 2018 à la COBAS dans le cadre de la vente du site situé au 55 cours Desbiey à Arcachon.

#### → Station l'Etoile



Cette station n'est composée que du château d'eau d'Arcachon d'une capacité de 3000 m3

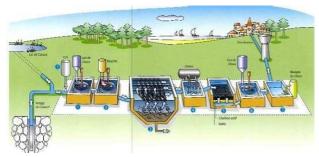
Le refoulement du forage Desbiey se fait directement dans le réservoir. Les installations de traitement y ont été intégrées.

#### **Usine du Cabaret des Pins**

Cette usine est alimentée par l'eau pompée au niveau de l'exhaure de Cazaux Lac. La filière de traitement comporte différentes étapes : traitement COT et pesticides par du charbon actif en poudre, une coagulation-floculation suivie d'une décantation par le procédé Actiflo, une ozonation, une filtration bicouche, une remise à l'équilibre et une désinfection avant envoi de l'eau dans le réseau.

La qualité physico-chimique et microbiologique des eaux du lac de Cazaux est ainsi améliorée et respecte les critères énoncés dans le décret.

L'eau du forage après désinfection est envoyée dans la bâche 1000 puis dans le réseau.





Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage : 30/06/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS









Cette station n'est composée que d'une bâche d'une capacité de 5000 m3.

#### → Usine de Pissens



Cette station est composée de 3 entités :

- La production, composée du Forage de Pissens
- Les réservoirs de Pyla s/ mer (3 réservoirs d'une capacité totale de 6000 m3) alimentant le pyla gravitaire
- Le surpresseur de Pyla s/ Mer alimentant le pyla surpressé et la route des plages océanes (en secours, lorsque la vanne automatique des Pompiers du Pyla est ouverte).

#### → Station Piste 214



Cette station est composée d'un surpresseur équipé d'une bâche de 300 m³ et de 3 pompes à vitesse variable. Il assure l'alimentation des réseaux des plages océanes et le Pyla surpressé (en secours, lorsque la vanne automatique des Pompiers du Pyla est ouverte).

#### → Vanne des Pompiers du Pyla

Cette installation est équipée d'une vanne motorisée, permettant de mailler les réseaux des plages océanes (Piste 214) et celui du Pyla surpressé (Pissens)

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage : 30/06/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS

### → Usine de La Hume



Cette usine de production prosée de 2 forages La Hume 1 et 2 d'une de 1000 m3 et de 4 pompes de reprise.

En 2016, il a été effectué une régénération partielle du forage.

Une vanne automatique a été ajoutée à ce niveau du réseau afin de mailler les secteurs de La Teste de Buch et Gujan Mestras.

### → Station La Passerelle





Elle est composée du château d'eau de Gujan Mestras, alimenté par le forage de la passerelle. En 2016, le forage a été régénéré.

#### → Station de Caplande



Cette usine de production est composée de 2 forages Caplande 1 et 2, d'une bâche de 250 m3, de 2 pompes de reprise et du château d'eau du Teich d'une capacité de 650 m3.

En 2016, le forage n°1 a été régénéré mais n'est quasiment plus utilisé aujourd'hui dans le cadre de la production. Voir commentaire spécifique au paragraphe 4.2.1.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage : 30/06/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS



### → Station de Villemarie



Cette station de production est composée du forage de Villemarie, d'une bâche de 1000 m3 et de 3 pompes de reprise.

En 2016, le forage a été régénéré.

#### → Station du Hameau des Barons



Il s'agit d'un surpresseur en ligne avec 2 pompes à vitesse variable alimentant le point haut de ce quartier. Il a été construit en 1999 et mis en service en 2000 en remplacement du surpresseur « Portes de l'Océan ».

#### → Station de Cazaux-Libération





Cette station est composée d'un forage sur site, d'un point de désinfection et d'un château d'eau de 350 m3. Le forage de Caône alimente également ce réservoir en amont de la désinfection.

### → <u>Station de Cazaux Caône</u>



#### Cette station est composée de :

- d'un forage qui alimente le réservoir de libération.
- d'une bâche de 500 m3
- de surpresseurs qui alimentent une partie de la ville de Cazaux dont 1 qui assure la défense incendie.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage : 30/06/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS



# → <u>Station de Camicas</u>



Afin d'assurer l'alimentation et la défense incendie du réseau d'alimentation de la zone de Camicas, un surpresseur est installé sur le réseau de distribution de La Teste de Buch.

### → Station de Grangeneuve :



Cette station est composée d'un surpresseur équipé d'une bâche de 620 m3 et de 3 pompes à vitesse variable. Il assure l'alimentation des réseaux des quartiers de Sylvabelle, Balanos et Lamothe sur l'est de la COBAS.

Cette section présente la liste des installations de prélèvement et de production associées au contrat. Dans ce premier tableau, sont décrits les débits de prélèvements autorisés sur chacune des 12 ressources de la COBAS. Ces chiffres sont conformes aux arrêtés de DUP de chaque ouvrage.

Installation de captage	Débit de prélèvement autorisé (m <sup>,</sup> /h)	Débit de prélèvement autorisé (m³/j)
FORAGE CABARET DES PINS	220	5 280
FORAGE CAONE	80	1 400
FORAGE CAPLANDE 1	60	625
FORAGE CAPLANDE 2	150	3 000
FORAGE DESBIEY	95	1 900
FORAGE HUME 1	170	4 080
FORAGE HUME 2	150	2 500
FORAGE LA PASSERELLE	120	2 880
FORAGE LIBERATION	25	500
FORAGE PISSENS	120	1 500
FORAGE VILLEMARIE	150	3 000
ST 04 - CAZAUX LAC	1 000	20 000
Débit de prélèvement total	2 340	46 665

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021

Dans le tableau suivant, sont présentés les capacités de production de chacun de chacu

ainsi que la capacité de stockage du site.

Les capacités de production sont calculées en multipliant par 20 h/j la capacité l production.

Installation de production	Capacité de production (m3/j)	Capacité de stockage (m3)
ST 01 – ETOILE (forage de Desbiey)	1 500	3 000
ST 07 – PISSENS (forage de Pissens)	1 476	6 000
ST 10 - LA HUME (forages de La Hume 1 et La Hume 2)	3 720	1 000
ST 11 - LA PASSERELLE (forage Passerelle)	1 640	1 500
ST 12 – CAPLANDE (forages Caplande 1 et Caplande 2)	2 120	900
ST 15 - CAZAUX LIBERATION (forages Libération et Caône)	1 820	350
ST05-CABARET PINS (Forage Cabaret des Pins)	3 240	1 000
ST05-CABARET PINS(Prise d'eau Cazaux Lac)	20 000	300
ST13 – VILLEMARIE (forage Villemarie	2 300	1 000
Capacité totale	37 816	15 050

Dans ces 2 derniers tableaux, sont données les capacités de stockage et de reprise des autres ouvrages.

Réservoir ou château d'eau	Capacité de stockage (m3)
ST 06 - LE GOLF	5 000
Capacité totale	5 000

Installation de reprise, de pompage ou surpresseur	Débit des pompes (m3/h)	Capacité de stockage (m3)
ST 09 - PISTE 214	230	250
ST 14 - HAMEAU DES BARONS	30	
ST 16 - CAZAUX CAONE	160	500
ST 17 - CAMICAS	80	
ST18 - GRANGENEUVE	150	620
Capacité totale	650	1 370

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage : 30/06/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS



# 3.2 L'inventaire des réseaux

Cette section présente la liste :

- ✓ des réseaux de distribution,
- ✓ des équipements du réseau,
- ✓ des branchements en domaine public,
- ✓ des outils de comptage

Les biens désignés comme biens de retour ou biens de reprise sont ceux expressément désignés comme tels au contrat, conformément au décret 2016-86 du 1er février 2016. S'il y a lieu, l'inventaire distingue les biens propres du délégataire.

#### → Les réseaux, équipements, branchements

2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
		•	•	•	
911,3	913,9	914,6	920,4	922,3	0,2%
29 582	29 582	29 582	29 582	29 582	0,0%
881 728	884 365	884 992	890 837	892 672	0,2%
661 568	662 774	661 770	666 219	666 500	0,0%
220 160	221 591	223 222	224 618	226 172	0,7%
1 471	1 471	1 473	1 491	1 488	0,0%
1 471	1 471	1 473	1 491	1 488	0,0%
			0	0	0%
			0	0	0%
		•	•	•	
32 017	32 208	32 445	32 648	32 870	0,7%
	911,3 29 582 881 728 661 568 220 160 1 471 1 471	911,3 913,9 29 582 29 582 881 728 884 365 661 568 662 774 220 160 221 591 1 471 1 471 1 471 1 471	911,3 913,9 914,6 29 582 29 582 29 582 881 728 884 365 884 992 661 568 662 774 661 770 220 160 221 591 223 222 1 471 1 471 1 473 1 471 1 471 1 473	911,3 913,9 914,6 920,4 29 582 29 582 29 582 881 728 884 365 884 992 890 837 661 568 662 774 661 770 666 219 220 160 221 591 223 222 224 618  1 471 1 471 1 473 1 491 1 471 1 471 1 473 1 491 0 0 0	911,3 913,9 914,6 920,4 922,3 29 582 29 582 29 582 29 582 29 582 881 728 884 365 884 992 890 837 892 672 661 568 662 774 661 770 666 219 666 500 220 160 221 591 223 222 224 618 226 172 1 471 1 471 1 473 1 491 1 488 1 471 1 471 1 473 1 491 1 488 1 471 1 471 1 473 1 491 0 0 0 0 0

L'analyse du patrimoine des canalisations du réseau d'eau potable a été mise à jour pour améliorer la politique de renouvellement des canalisations avec l'outil MOSARE (Module d'Analyse des Réseaux d'Eau). Cet outil permet de calculer une probabilité de défaillance, mais aussi de réaliser une analyse complète du risque associé à chaque tronçon du réseau.

L'analyse a été réalisée à partir de la base de données patrimoniale dont les années de pose sont très largement renseignées, des taux d'incidents et en fonction des opportunités de renouvellement, notamment liées aux canalisations présentant un risque sanitaire dû au CVM.

Après analyse, nous avons pu constater un indice de criticité faible sur les canalisations de la COBAS.

Cette étude permet également d'établir le programme de renouvellement de branchements présenté un peu plus loin dans ce rapport.

Le réseau de la COBAS est quasiment constitué en totalité de 3 matériaux : la fonte, le polychlorure de vinyle et l'acier.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021

Affichage : 30/06/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX

Présidente de la COBAS

\*\*Tonte\*\*

Provéthylène

Provéthylène

Provéthylène

Provéthylène

Provéthylène

Accier

Fibro-ciment

Autres

Inconnu

Concernant les diamètres de canalisation, la répartition est plus hétérogène avec une présence au-delà de 10% de la longueur totale de canalisations en diamètre 100, 110, 160 et 200 mm.

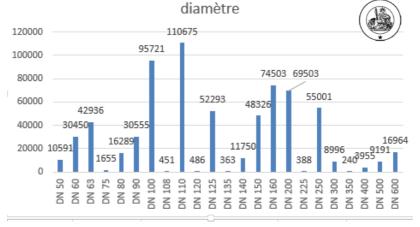
Matériau	Diamètre en mm	Lineaire en
	1, 17 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5	94
		0
100		28 838
000	### Indéterminé   Company   Company	14 563
00000		85 223
000000		5 186
000000		42 300
200000	### Indéterminé    Column   Column	471
1100		57 811
		53 680
		7 360
		240
		3 955
		0
FONTE		23 638
TOTAL FONTE		323 359
	indéterminé	0
	AND RESIDENCE OF THE PARTY OF T	97
		153
		1 847
ALC: NO.	The state of the s	353
	75	0
	90	0
	110	34
		0
		0
POLYETHYLENE	>140	0
TOTAL POLYETHYLENE		2 484
A	indéterminé	172
0.00,000.00	<=32	404
00000000	40	3 091
00.00000	50	8 693
UUB000	63	42 798
000000	75	1 634
The second of	90	30 557
	110	108 839
		47 269
		11 735
	160	74 037
PVC	>160	8 350
TOTAL PVC		337 579

Matériau	Diamètre en mm	Lineaire en
	indéterminé	
	<=65	0
	80	0
The second second	100	7 080
AND THE PARTY OF T	150	6 995
	200	3 747
	300	0
ACIER	>300	0
OTAL ACIER		17 822
	indéterminé	0
	<=80	2 218
56	100	2 313
	150	243
	200	0
	300	171
BRO CIMENT - BETON	>300	2 517
OTAL FIBRO CIMENT - E	BETON	7 461
	indéterminé	0
	<=40	59
	60	0
	100	12
	150	14
AUTRES	>150	0
OTAL AUTRES		85
_	indéterminé	0
	<=63	0
AND ACC	75	0
	90	317
	125	498
19	140	0
	160	0
	200	
	225	0
1	250	0
PVC BI-ORIENTE	>250	1 636
OTAL PVC BI-ORIENTE		2 450
L.	indéterminé	521
1 at 200 to 100	<=100	56
INCONNU	>100	2
OTAL INCONNU		579
OTAL		691 818

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage : 30/06/2021

Répartition des longueurs de canalisations par Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS



Concernant les canalisations, la très grande majorité du réseau est constituée de canalisations de distribution. Les canalisations dites de refoulement sont principalement présentes sur la commune de La Teste de Buch du fait de la répartition géographique des installations de production.

Concernant les autres équipements du réseau, on peut citer un nombre de vannes conséquent. Ces organes du réseau doivent être entretenus et manœuvrés régulièrement pour une exploitation plus efficace en cas d'arrêt d'eau.

Un programme de renouvellement de ces organes a été établi depuis 2019 en ciblant les vannes dites « stratégiques » dans la distribution d'eau.

	Arcachon	Gujan- Mestras	La Teste de Buch	Le Teich	Total
Autres équipements				•	
Equipements incendie	262	424	638	164	1 488
Clapet	1		11		12
Compteur General	14	27	44	7	92
Cône	116	49	86	32	283
Débitmètre	7	11	7	3	28
Manchon	3	7	8		26
Plaque pleine	82	176	245	87	590
Purges	65	211	326	101	703
RDP			2		2
Surpresseur			7		7
Vannes	967	1 131	1 981	436	4 515
Ventouse	12	10	54	7	83

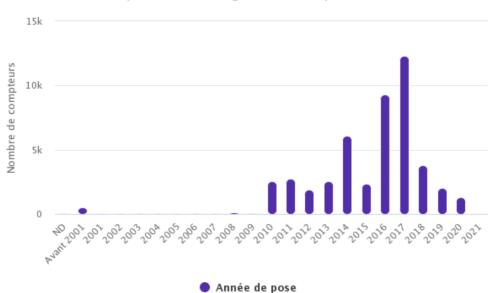
Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage : 30/06/2021

# → Les compteurs Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS

	2016	2017	2018	2019		N/N-1	Qualification
Compteurs							
Nombre de compteurs	43 797	44 683	46 093	47 258	48 144	1,9%	Bien de retour
dont sur abonnements en service	41 620	42 740	43 911	44 940	45 572	1,4%	
dont sur abonnements résiliés sans successeur	2 177	1 943	2 182	2 318	2 572	11,0%	

# ✓ L'age du Parc compteur est de 6 ans et 4 mois

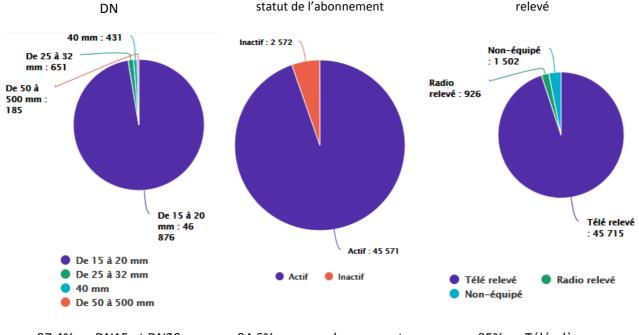
# Pyramide des âges des compteurs



Répartition du parc compteur par

Répartition du Parc suivant du statut de l'abonnement

Répartition du Parc suivant le mode de relevé



94,6% avec un abonnement actif

95% en Télérelève

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage : 30/06/2021

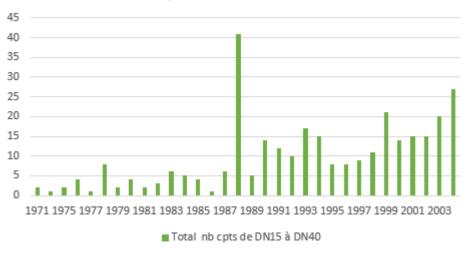
Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS



### Focus sur les compteurs actifs anciens;

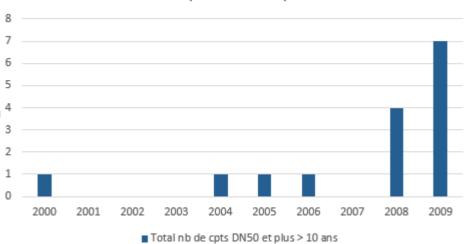
#### - Cpt DN15 à 40mm >15 ans : 313 unités

Total nb cpts de DN15 à DN40 > 15 ans



# Cpt DN50 et plus >10 ans :15 unités

Total nb de cpts DN50 et plus > 10 ans



# → Parc fixe de la Télérelève

Le parc fixe nécessaire au système de télérelevé des compteurs est donc au 31/12/2020 :

	COBAS	Arcachon	La Teste	Gujan	Le Teich
Passerelles	27	7	12	5	3
Cellules	2		2		

Réception par le préfet : 30/06/2021 <del>Affichage : 30/06/20</del>21

					Affichage: 30/06/2021
Répéteurs	2244	461	1055	560	Marie-Heitige DES ESGAULX, Présidente de la COBAS

Chaque commune a été équipée en fonction de sa topographie, de sa densité de population et des équipements urbains disponibles.

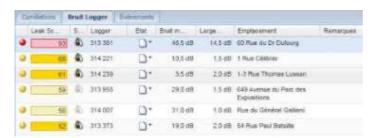
Il est à remarquer que tous les types de sites (propres à la COBAS, privés, publics) ont été utilisés pour le positionnement de ce réseau :

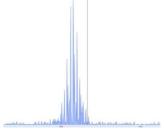
- Sites de production (usines, réservoirs, surpresseurs)
- Antennes TDF
- Lieux privés (camping, entreprise, bâtiments Gironde Habitat)
- Lieux publics (stade, déchetterie, centre administratif, Olympia)
- Candélabres (pour les cellules et les répéteurs)

#### → Les sondes de Gutermann

Les 520 sondes Gutermann posées sur le réseau de la COBAS sont aujourd'hui utilisées dans le cadre de la recherche des fuites pour les secteurs de sectorisation urbains. Lors de la détection, dans l'Hypervision, de bruits anormaux par une sonde, un agent est envoyé sur le terrain pour vérifier la présence de la fuite et procéder à la réparation.



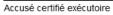


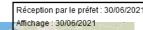


#### → Les Apilink

Les Apilink sont les capteurs installés sur 300 poteaux incendie du réseau pour surveiller les ouvertures sauvages de poteaux et les vols d'eau associés.

Le but est d'identifier ces poteaux à risque et de quantifier le volume d'eau perdu.

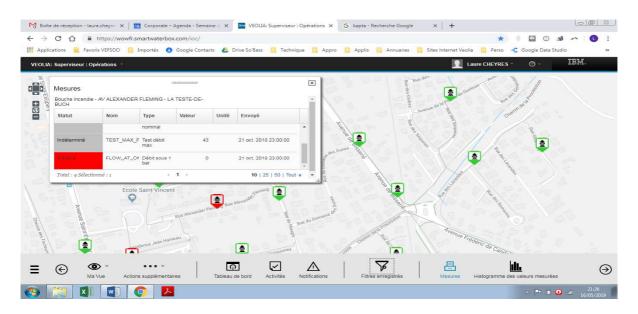
















Accusé certifié exécutoire

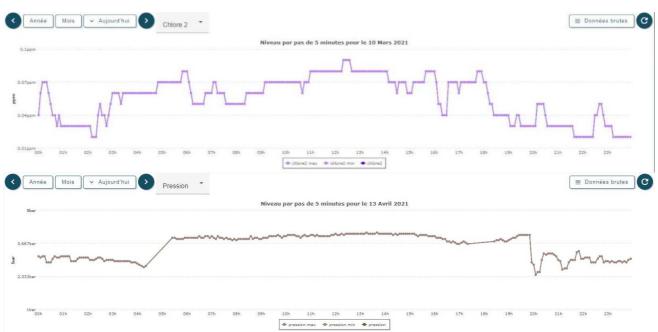
Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage : 30/06/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS

# → Les sondes Kapta

Cinq sondes Kapta mesurant le chlore actif, la température, le pression et la couvité sont actuellement installées. Elles sont positionnées sur des points stratégiques du réseau : Aqualand, Centre de Dialyse, Centre Hopitalier et 2 extrémités du réseau.





Réception par le préfet : 30/06/202 Affighage : 30/06/2021

# 3.3 Les indicateurs de suivi du patiente de la COBAS

Dans le cadre d'une responsabilité partagée – selon le cadre défini par le contra bas met en œuvre une démarche de gestion durable et optimisée du patrimoine afin de garantir le maintien en condition opérationnelle des ouvrages et le bon fonctionnement des équipements.

La mise à jour de l'intégralité des données patrimoniales du service est réalisée grâce à des outils de connaissance des installations et, pour les réseaux, d'un Système d'Information Géographique (SIG). L'analyse de l'ensemble des données apporte à la collectivité une connaissance détaillée de son patrimoine et de son état.

#### 3.3.1 Le taux moyen de renouvellement des réseaux

Le tableau suivant permet à la collectivité de calculer le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable. La dernière ligne précise le linéaire renouvelé porté à la connaissance du délégataire. La collectivité pourra calculer le taux moyen de renouvellement en ajoutant aux valeurs de la dernière ligne le linéaire renouvelé sous sa maîtrise d'ouvrage, en moyennant sur 5 ans et en divisant par la longueur totale du réseau.

	2016	2017	2018	2019	2020
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,52	0,32	0,47	0,67	0,74
Longueur du réseau de desserte (hors adduction et hors branchements) (ml)	661 568	662 774	661 770	666 219	666 500
Longueur renouvelée totale (ml)	5 811	2 550	6 255	7 250	2 783
Longueur renouvelée par le délégataire (ml)	0	0	0	0	0

#### 3.3.2 L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux [P103.2]

L'obligation de réalisation d'un descriptif détaillé des ouvrages d'eau, tel que le définit l'article D.2224-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales répond à l'objectif de mettre en place une gestion patrimoniale des réseaux.

Il faut que l'Indice de Connaissance et Gestion patrimoniale du réseau atteigne un total de 40 points sur les 45 premiers points accessibles pour que le service soit réputé disposer du descriptif détaillé.

Depuis 2015, les services d'eau ne disposant pas du descriptif détaillé se sont vus appliquer un doublement de la redevance pour les prélèvements réalisés sur la ressource en eau.

Calculé sur un barème de 120 points (ou 100 points pour les services n'ayant pas la mission de distribution), la valeur de cet indice [P103.2] pour l'année 2020 est de :

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2016	2017	2018	2019	2020
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	110	110	110	110	110

Accusé certifié exécutoire

(M)

Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage : 30/06/20<del>21</del>

Marie-Hélène DES ESSAULX, Prés

#### Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau

Code VD	Double A - Dian des résseur (15 m)		
Code VP	Partie A : Plan des réseaux (15 pd		10
VP.236	Existence d'un plan des réseaux	10	10
VP.237	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Code VP	Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabi totalité des points a été obtenue pour la partie A)	lisés que	si la
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.		100 %
VP.240	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		Oui
Combinaison des variables VP238, VP239 et VP240	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
VP.241	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	15
	Total Parties A et B	45	45
Code VP	Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseau ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus po B)	- •	-
VP.242	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
VP.243	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
VP.244	Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	10
VP.245	Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	10	10
VP.246	Inventaire secteurs de recherche de pertes eau	10	10
VP.247	Localisation des autres interventions	10	10
VP.248	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	0
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	5	5
	Total:	120	110

La valeur de l'indice atteint le seuil des 40 premiers points du barème. En conséquence, le service dispose au 31 décembre 2020 du descriptif détaillé tel qu'exigé par la réglementation. Toutefois, un plan d'action visant à compléter l'inventaire des canalisations pourra être utilement mis en œuvre pour consolider ce descriptif détaillé. Seebas se tient à la disposition de vos services pour établir ce plan d'action.

Dans le cadre de sa mission, Seebas procédera régulièrement à l'actualisation des informations patrimoniales à partir des données acquises dans le cadre de ses missions ainsi que les informations que vos services lui auront communiquées, notamment, celles relatives aux extensions de réseau.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage: 30/06/2021

→ Analyse des Matériaux

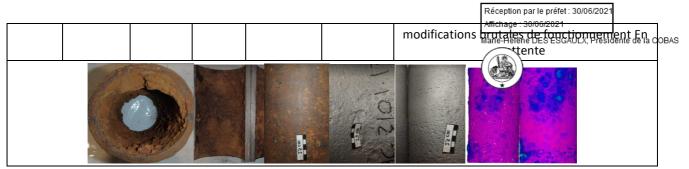
Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS

Dans le cadre du suivi de patrimoine, Seebas réalise chaque année des analyses atériaux d'une série de branchements et canalisations échantillonnée branchements et canalisations échantillonnée.

Les résultats 2020 sont les suivants :

#### - Conduites

Туре	Matériaux	Diamètre	Année de pose	Rue	Commune	Conclusion
Conduite	PVC	78	1985	Allée des Camélias	Gujan Mestras	Le tube semble avoir subi un vieillissement qui conduit à des pertes de propriétés mécaniques, sous réserve qu'à l'origine l'allongement à la rupture répondait aux critères donnés par la norme ISO 6259-2. La teneur en CVM (Chorure de Vinyl Monomère) est inférieure à la limite de 1 ppm (mg/Kg), l'échantillon ne présente donc pas de risque de relargage de CVM.
		ACT(0)	•	1018	2,5 cm	25.5 m
Conduite	PVC	110	1989	Av St François Xavier	La Teste de Buch	Le tube ne semble pas avoir subi de vieillissement qui conduirait à des pertes de propriétés mécaniques, sous réserve qu'à l'origine l'allongement à la rupture répondaient aux critères données par la norme ISO 6259-2. La teneur en CVM (Chorure de Vinyl Monomère) est inférieure à la limite de 1 ppm (mg/Kg), l'échantillon ne présente donc pas de risque de relargage de CVM.
	The No.	MAT I			Garage .	35.50m
Conduite	Fonte	200	1930	Av du Sémaphore	La Teste de Buch	La structure de la canalisation présente un risque en conditions normales de fonctionnement, risque accru en cas de modifications brutales de fonctionnement
			) *			
Conduite	Fonte	80	1960	Allée André Armandy	Arcachon	La structure de la canalisation présente un risque en conditions normales de fonctionnement, risque accru en cas de



### - Branchements PEHD

Diamètre	Année de pose	Rue	Commune	Allongement à la rupture PE HD	Aspect visuel et microscopie optique	TIO int. pour PEHD	TIO ext. pour PEHD	Conclusion
40	1990	2 avenue de la Gare	Le Teich	>350%	Absence de fissure	< 5 min	< 5 min	A surveiller Tube altéré chimiquement
25	1970	25 B rue de Caplande	Le Teich	>400%	Présence de fissure	1-5 min	<1 min	A surveiller Tube altéré chimiquement avec micro fissure
25	1980	6 rue du Teychan	Le Teich	<400%	Présence de fissure	< 1 min	1-5 min	A surveiller Tube altéré chimiquement et mécaniquement avec présence de fissures

							é certifié ex otion par le pr	écutoire éfet : 30/06/2021	
25	2006	4 rue du Chateau	Le Teich	>350%	Présence de fissure	Afficha Marie-l * < 5 min	5-20	A surveiller Tube altéré chimiquement avec micro fissure	IAS
25	1985	21 Rue Eugnéne Delacroix	Gujan Mestras	<400%	Présence de fissure	< 1 min	>5 min	A surveiller Tube altéré chimiquement en face interne et mécaniquement avec présence de fissures	
25	2005	76 Impasse des Corsaires	Gujan Mestras	>350%	Absence de fissure	< 5 min	5-20 min	dégradé chimiquement face interne	
25	1960	30 Allée du BEC	Gujan Mestras	>400%	Présence de fissure	< 1 min	1-5 min	A surveiller Tube altéré chimiquement avec micro fissure	

Accusé certifié exécutoire

						Récep		fet : 30/06/2021
25	1960	36 Cours de la République	Gujan Mestras	<350%	Absence de fissure	Marie-H	elène DES E	A surveiller Tube altéré chimiquement et mécaniquement
25	1960	60 Allée de la Pelouse	Gujan Mestras	<400%	Absence de fissure	< 1 min	1-5 min	A surveiller Tube altéré chimiquement et mécaniquement
25	?	10 Avenue de Paris	La Teste de Buch	>400%	Présence de fissure	1-5 min	1-5 min	dégradé chimiquement

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage : 30/06/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS

# Marie-Helen

# 3.4 Gestion du patrimoine

#### 3.4.1 Les renouvellements réalisés

Le renouvellement des installations techniques du service conditionne la performance à court et long termes du service. A court terme, les actions d'exploitation permettent de maintenir ou d'améliorer la performance technique des installations. A long terme, elles deviennent insuffisantes pour compenser leur vieillissement, et il faut alors envisager leur remplacement, en cohérence avec les niveaux de service fixés par la collectivité.

Le renouvellement peut concerner les installations (usines, réservoirs...) ainsi que les équipements du réseau. Il peut correspondre au remplacement à l'identique (ou à caractéristiques identiques compte tenu des évolutions technologiques) complet ou partiel d'un équipement, ou d'un certain nombre d'articles d'un lot (ex : compteurs).

Le renouvellement peut être assuré soit dans le cadre d'un Programme Contractuel, d'une Garantie de Continuité de Service ou d'un Compte de renouvellement. Le suivi des renouvellements à faire et réalisés chaque année est enregistré dans une application informatique dédiée.

#### → Les installations

Réception par le préfet : 30/06/2021

Opération réalisée Mode de Marie-Helène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS \'exercice gestion nstallations électromécaniques CAZAUX LAC FILE EAU - TRANSFERT Rénovation Compte CONDUITE DE REFOULEMENT AMORCAGE CABARET DES PINS FILE EAU - ALIMENTATION EAU BRUTE Rénovation Compte COLONNE DE FORAGE FILE EAU - COAGULATION / FLOCULATION Renouvellement Compte POMPE DOSEUSE COAGULANT 2 PRODUITS DE TRAITEMENT - EAU DE CHAUX Renouvellement Compte POMPE DOSEUSE EAU DE CHAUX AJUSTEMENT 1 EAU DE SERVICE - DISTRIBUTION / REPARTITION / MAIL Renouvellement Compte POMPE EAU DE SERVICE 2 **PISSENS** GC ET ANNEXES - BATIMENT TECHNIQUE Rénovation Compte STRUCTURES METALLIQUES DIVERSES PISTE 214 POMPAGE - DISTRIBUTION Renouvellement Compte POMPE 2 VITESSE FIXE Renouvellement Compte POMPE 3 VITESSE FIXE POMPAGE - HYDRAULIQUE Renouvellement Compte **COLLECTEUR REFOULEMENT P1** Renouvellement Compte **COLLECTEUR REFOULEMENT P2** Renouvellement Compte COLLECTEUR REFOULEMENT P3 VILLEMARIE POMPAGE - DISTRIBUTION Rénovation Compte POMPE NO1 CONTROLE / COMMANDE - ARMOIRE ELECTRIQUE GENERALE Renouvellement Compte VARIATEUR P1 GC ET ANNEXES - BATIMENT TECHNIQUE Renouvellement Compte **EXTRACTEUR H2S** HAMEAU DES BARONS FILE EAU - SURPRESSION Renouvellement Compte POMPE EN FOURREAU 1 **CAZAUX-LIBERATION** POMPAGE - ALIMENTATION EAU BRUTE Renouvellement Compte POMPAGE - HYDRAULIQUE Renouvellement COLONNE DE FORAGE Compte **CPT BORDEAUX** CONTRÔLE/COMMANDE - DISTRIBUTION / REPARTITION / Renouvellement Programme SUPPORT DE TELETRANSMISSION

**CPT DANEY** 

Réception par le préfet : 30/06/2021

	Affichage: 30/06/2021	
CONTRÔLE/COMMANDE - DISTRIBUTION / REPARTITION /		<b>I</b> <del>LX, Présidente de la CQ</del> E
SUPPORT DE TELETRANSMISSION	R Illement	Programme
CPT ETOILE 1 (DN300)		
CONTRÔLE/COMMANDE - DISTRIBUTION / REPARTITION /		
SUPPORT DE TELETRANSMISSION	Renouvellement	Programme
CPT ETOILE 2 (DN500)		
CONTRÔLE/COMMANDE - DISTRIBUTION / REPARTITION /		
SUPPORT DE TELETRANSMISSION	Renouvellement	Programme
CPT ETOILE PIED RESERVOIR (DN500)		
CONTRÔLE/COMMANDE - DISTRIBUTION / REPARTITION /		
SUPPORT DE TELETRANSMISSION	Renouvellement	Programme
CPT MOZART		
CONTRÔLE/COMMANDE - DISTRIBUTION / REPARTITION /		
SUPPORT DE TELETRANSMISSION	Renouvellement	Programme
CPT PISSENS 1 (DN600)		
CONTRÔLE/COMMANDE - DISTRIBUTION / REPARTITION /		
SUPPORT DE TELETRANSMISSION	Renouvellement	Programme
CPT VERDUN		
CONTRÔLE/COMMANDE - DISTRIBUTION / REPARTITION /		
SUPPORT DE TELETRANSMISSION	Renouvellement	Programme
CPT NEZER		
FILE EAU - DISTRIBUTION / REPARTITION / MAILLAGE E		
DEBITMETRE	Renouvellement	Programme
CONTRÔLE/COMMANDE - DISTRIBUTION / REPARTITION /		
SUPPORT DE TELETRANSMISSION	Renouvellement	Programme
·		

## → Les réseaux

	1	
DIVERS RESEAU		
2 VANNES DN200 BOULEVARD LA TESTE ARCACHON	Renouvellement	Compte
2 VANNE DN80 ET DN100PAREFEU RUE ARMANDY ARCACHON	Renouvellement	Compte
VANNE DN100 RUE ARMANDY FUSTEL DE COULANGES ARCACHON	Renouvellement	Compte
2 VANNE DN250 ET DN300 RUE SARRAMEA ET ALLEE DES PINS ARCACHON	Renouvellement	Compte
1 VANNE DN150 RUE STORA ANGLE AV VICTOR HUGO ARCACHON	Renouvellement	Compte
2 VANNE DN150 BVD OCEAN ET RUE JOIGNY ARCACHON	Renouvellement	Compte
1 VANNE 1/4 DE TOUR SUR DN63PVC IMP CHEMIN DES DAMES LA TESTE DE BUCH	Renouvellement	Compte

### → Les branchements

Le choix des branchements à renouveler est effectué en confrontant l'étude MOSARE et les opportunités données par les programmes de voiries des collectivités.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage : 30/06/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS

A la fin du 1<sup>e</sup> semestre 2020, pour se mettre en adéquation avec les plans de voirtes collectivités, il a été décidé, après consultation de la COBAS, d'étaler le plan de renouvellement de b ments initial. 2020 a donc vu la réalisation de 602 renouvellements de branchements conformement au programme 2020.

	Quantité renouvelée dans l'exercice	Mode de gestion
Réseau (lot)		
BRANCHEMENTS EAU	602	Programme

Lors de la renégociation quadriennale, fin 2020, le programme a été revu, en étalant les branchements restant du Programme des 6000 sur 3 ans. Un nouveau programme de 150 branchements, prévu initialement sur le compte, de manière isolé, sera lancé en 2021.

A noter, un programme complémentaire a été établi de 2021 à 2027, à hauteur de 150 branchements renouvelés complémentaires en année pleine.

De ce fait, le nombre de renouvellements de branchements programmé en 2021 sera de 552;

Branchements renouvelés	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Cumul contrat
nbre de branchement renouvelés (programme des 6000)	1 039	1 300	1 261	816	602	327	327	328	0	0	0	0	6 000
nbre de branchement renouvelés compte de renouvellement	0	0	0	0	0	150	150	150	150	150	150	150	1 050
nbre de branchement renouvelés estimés prog complémentaire AVT3 (*)	0	0	0	0	0	75	150	150	150	150	150	150	975
	1039	1300	1261	816	602	552	627	628	300	300	300	300	8025

Renouvellement des branchements plomb	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Nombre de branchements	32 017	32 208	32 445	32 648	32 870	0,7%
dont branchements plomb au 31 décembre (*)	0					
% de branchements plomb restant au 31 décembre	0%					
Branchements plomb supprimés pendant l'année (**)	0	0	0	0	0	0%

<sup>(\*)</sup> inventaire effectué au vu de la partie visible au droit du compteur

#### → Les compteurs

En ce qui concerne les compteurs d'eau froide en service, le renouvellement est réalisé de manière à répondre aux obligations contractuelles et assurer la conformité réglementaire du parc de compteurs.

En France, le « contrôle en service des compteurs d'eau froide potable » est réglementé par l'arrêté du 6 mars 2007. Parmi les méthodes proposées par cet arrêté, Seebas a choisi celle qui donne la meilleure connaissance du parc : la mise en place d'un système qualité pour utiliser ses propres moyens de contrôle. Les compteurs

<sup>(\*\*)</sup> par le Délégataire et par la Collectivité

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021

de diamètre nominal strictement inférieur à 40 mm sont inspectés selon une méthode statistique définie par cet arrêté tandis que les autres compteurs sont renouvelés selon la méthode de reveallement suivant l'âge et la classe du compteur.

Un carnet métrologique comprenant les informations demandées par la décision du 30 décembre 2008 est tenu à jour pour chaque compteur éligible.

L'entreprise a été autorisé par décision ministérielle à utiliser la procédure de contrôle statistique par le détenteur pour les compteurs qu'elle détient ou gère au titre d'un contrat de délégation de service public. Le système qualité du groupe Veolia est accrédité (accréditation n° 3-1316 (précédemment accréditation n° 2 – 5146 jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2016) portée disponible sur WWW.COFRAC.fr) pour faire inspecter les compteurs par ses laboratoires.

Les lots de compteurs inspectés depuis 2010 sont conformes à la réglementation. Ces méthodes statistiques permettent de mettre en œuvre une stratégie de renouvellement préventif optimisée et contribuent à la maîtrise des technologies de comptage et au suivi du vieillissement des compteurs au cours du temps.

Renouvellement des compteurs	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Nombre de compteurs	43 797	44 683	46 093	47 258	48 144	1,9%
Nombre de compteurs remplacés	8 669	11 927	2 582	1 375	439	-68,1%
Taux de compteurs remplacés	19,8	26,7	5,6	2,9	0,9	-69,0%

Le choix des compteurs à renouveler a été fait en fonction des compteurs à équiper dans le cadre de l'opération de mise en place du télérelevé. De moins en moins de compteurs sont aujourd'hui à renouveler car posés depuis 2010 et donc déjà équipés du système de télérelevé. Ce constat explique la chute du taux de compteurs remplacés entre 2017, 2018, 2019 et 2020.

328 compteurs actifs qui ont plus de 15 ans (dn15 à 40) et plus de 10 ans (DN50 et plus), n'ont pas pu être remplacés pour les motifs suivants :

- Impossibilité d'avoir un rendez-vous avec l'usager et ce malgré l'envoi de recommandés
- Impossibilité de le remplacer sans la mise aux normes du regard, à la charge de l'usager
- La fragilité de la canalisation privée étant trop importante, l'usager doit remplacer son installation afin que nous puissions intervenir.

De nouvelles relances vont être menées auprès des usagers afin que nous puissions respecter cet engagement en 2021.

Au niveau de l'équipement des compteurs en télérelevé, au 03/01/2020, **98,3% du parc actif** était équipé (44 804 compteurs actifs équipés sur 45 571 compteurs actifs).

#### 3.4.2 Les travaux neufs réalisés

#### → Les installations

Travaux réalisés par le délégataire :

Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage : 30/06/2021

	Acteur Affichage: 30/06/2021
	Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS
Installation de Pissens	
Aménagement Poste de rechloration de Pissens 2020	Délégata 😂
(finalisation chantier de 2019)	*
Mise en place d'une vanne modulante	

Travaux réalisés par la Collectivité :

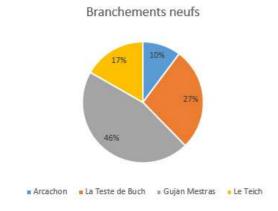
	Acteur
Réservoir de Villemarie – La Teste de Buch	
Réhabilitation du réservoir de 1000 m3 de Villemarie:	Collectivité
réhabilitation des étanchéités extérieures et intérieures,	
ferronnerie et mise en peinture	

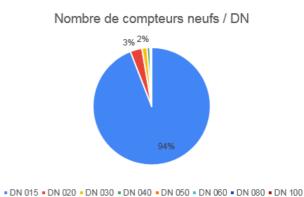
# → Les réseaux, branchements et compteurs

- Les principales opérations réalisées par le délégataire figurent au tableau suivant :
- ✓ Pas d'extension de réseau réalisée par le délégataire.
- ✓ Les branchements neufs : 215 unités

	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Nombre de branchements neufs	242	191	237	203	215	5,9%

✓ Les compteurs neufs : 863 unités,





Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage : 30/06/2021

### Travaux réalisés par la Collectivité :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS

Acteur

Collectivité

Enclos du Ping – La Teste de Buch	
Extension de 198 ml de canalisation en fonte DN 100 mm	Collectivité
et réhabilitation de 7 branchements DN 25	
Chemin du Loup – Gujan Mestras	
Extension de 470 ml de canalisation en fonte DN 150 mm	Collectivité

Les branchements neufs : 7 unités (Branchements de DN>63)

En terme de renouvellement de canalisation et de branchements associés, les principales opérations réalisées par la Collectivité figurent au tableau suivant :

	Linéaire ( ml)	Branchements
Pont de Villemarie – La Teste de Buch		
Renouvellement de 75 ml de canalisation en fonte DN 250	75	1
mm et réhabilitation d'1 branchement DN 40		
Enclos du Ping – La Teste de Buch		
Réhabilitation de 7 branchements DN 25		7
Avenue de Paris – La Teste de Buch		
Renouvellement de 270 ml de canalisation en fonte DN 100 mm et réhabilitation de 21 branchements DN 25	270	21
Boulevard de Louis Lignon Phase3 – La Teste de Buch		
Renouvellement de 535 ml de canalisation en fonte DN 200 et réhabilitation de 20 branchements	535	20
Allée des Mousquetaires – La Teste de Buch		
Abandon de 230 ml de canalisation, renouvellement de 30 ml en PVC DN 110 et réhabilitation de 14 branchements	30	14
Allée des places phase2 – Gujan Mestras		
Renouvellement de 510 ml de canalisation en fonte DN 150 et réhabilitation de 35 branchements	510	35
Avenue de la plage- Gujan Mestras		
Abandon de 290 ml de canalisation, renouvellement de 100 ml en fonte DN 100 et réhabilitation de 33 branchements	100	33
Impasse Baguiraout – Gujan Mestras		
Renouvellement de 150 ml de canalisation en PE DN 50 mm et réhabilitation de 9 branchements DN 25 et 3 branchements DN 32	150	12
Canal des Landes/ Khelus – Gujan Mestras		
Renouvellement de 60 ml de canalisation en fonte DN 250	60	1
Chemin du Loup – Gujan Mestras		
Renouvellement de 280 ml de canalisation en fonte DN 150 mm et réhabilitation de 5 branchements	280	5

Accusé certifié exécutoire

	Réce	ption par le préfet : 30/06/2021	
	Linéaire Affich	<del>age : 30/06/2021</del> <b>Branchements</b> Héléne DES ESGAULX, Presid	ente de la COBAS
Fonderaie/stora – Arcachon			
Renouvellement de 100 ml de canalisation en fonte DN	100	3	
100 mm et réhabilitation de 3 branchements DN 32	7		
Rue Derennes/ Debussy – Arcachon			
Renouvellement de 488 ml de canalisation en fonte DN	488	21	
100 mm et réhabilitation de 21 branchements			
Rue Gustave Hameau – Arcachon			
Renouvellement de 185 ml de canalisation en fonte DN	185	23	
100 mm et réhabilitation de 15 branchements DN 25, de 1			
branchement DN 32, 4 branchements DN 25, 3			
branchements DN 50			

Réception par le préfet : 30/06/2021

# Propositions d'améliorations d'élène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS **Patrimoine**

✓ Les propositions d'amélioration concernant le patrimoine seront détaillées ci-dessous site par site.

Nom	Constat et Appréciation :	Commentaires	Propositions d'amélioration
EXHAURE CAZAUX LAC	Pas de connexions appropriées pour installer un groupe électrogène de secours	Impact sur la continuité de service	Mettre en place un inverseur de source et un coffret de connexion
CABARET DES PINS	Le bâtiment du forage n'est pas étanche, ni sécurisé		Mettre un nouveau capotage
CABARET DES PINS	Il n'y a pas de barrière de sécurité sur le toit de la bâche 1000	Pour le démontage des pompes il est nécessaire de modifier les accès à la bâche	Mettre en place un garde de corps en périphérie
CABARET DES PINS	L'étanchéité intérieure de la bâche 1000 est dégradée		Refaire l'étanchéité
CABARET DES PINS	L'accès aux nids d'abeille du décanteur lamellaire est dangereux	Difficultés pour faire le nettoyage en sécurité	Mettre en place une plateforme amovible ou un plancher démontable
CABARET DES PINS	Pas d'accès à la grille de l'extracteur de la cuve de préparation du lait de chaux	Difficultés pour faire le nettoyage en sécurité	Mettre en place une échelle à crinoline et une passerelle
CABARET DES PINS	Sécurisation des armoires électriques, locaux présentant un risque inflammable.		Installations de détecteurs incendie sur sites de production et paramétrage alarmes dans la télégestion (présence de détecteurs à minima sur sites avec armoires électriques, produits inflammables,)
CABARET DES PINS	Renforcer la sûreté des sites de production et de stockage,		Installation de clés électroniques, vidéoprotection avec barrières infrarouges, clôtures (mise en conformité, hauteurs,)
GOLF	L'échelle d'accès à la bâche 5000 n'a pas de système de condamnation avec clé	Demande de l'ARS pour sécuriser l'accès à l'eau. L'échelle à l'opposé de la trappe d'accès de la bâche.	Changer l'échelle et la déplacer à proximité du local technique pour un accès direct à la trappe.
GOLF	Présence de végétation sur le toit de la bâche	Difficultés pour faire le nettoyage en sécurité	Mettre un système de point d'ancrage avec un filin pour s'accrocher

Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage : 30/06/2021

	1	T	Affichage: 30/06/2021
GOLF	Fissures et cloques apparentes sur le toit de la bâche ainsi que sur le revêtement intérieur	Aucune information sur l'état de l'étanchéité	Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la QOB Re étanchéité
PISSENS	Bâches 5000 et 2x500 traces humidité alors que réfection récente	Aucune information sur l'état de l'étanchéité.	Diagnostic de l'état des revêtements intérieurs à réaliser
PISTE 214	Fêlure apparente sur la poutre de soutènement local électrique		Renfort de la poutre à faire
PISTE 214	Régulation instable et nombreux démarrage des pompes		Mise en place d'un ballon de régulation
HAMEAU DES BARONS	Régulation instable et nombreux démarrage des pompes		Mise en place d'un ballon de régulation
LA HUME	L'échelle d'accès à la bâche 1000 n'a pas de système de condamnation avec clé	Demande de l'ARS pour sécuriser l'accès à l'eau	Changer l'échelle
PASSERELLE	Pas de lumière dans la partie haute des escaliers du château d'eau	Accès aux paliers non sécurisé	Installer des gardes corps sur les paliers pour sécuriser l'accès aux luminaires
CAPLANDE	Le forage n°1 est sous la ligne 20 kV	Problème de manutention qui nécessite l'arrêt total du site car obligation de couper la ligne haute tension	Demander à EDF de déplacer cette ligne
LIBERATION	L'isolation de la toiture du local de desinfection a été refait mais n'est pas terminé.		Il pourrait être envisagé de poser un lambris pour terminer cette réhabilitation.
LIBERATION	Les marches de l'escalier d'accès au haut de la cuve sont dangereuses (non conforme)	Les agents n'interviennent pas en sécurité	Remplacement de l'escalier à étudier
LIBERATION	Clôture souple endommagée derrière local désinfection		Mettre une clôture rigide
CAONE	Joint de dilatation extérieur entre la bâche et le local pompe non étanche		Joint à refaire

# ✓ Réseaux et accessoires

La Hume	Enceinte de la Hume lors de l'ouverture de la vanne motorisée, comptabiliser les volumes transitant entre les secteurs de Gujan Ouest et la Teste Est
---------	---

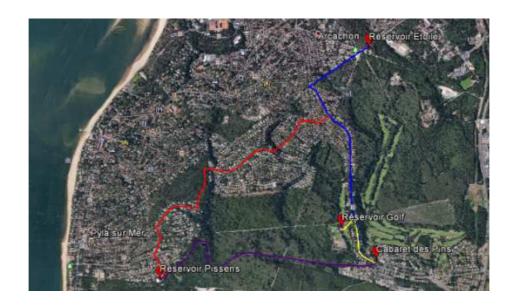
Accusé certifié exécutoire

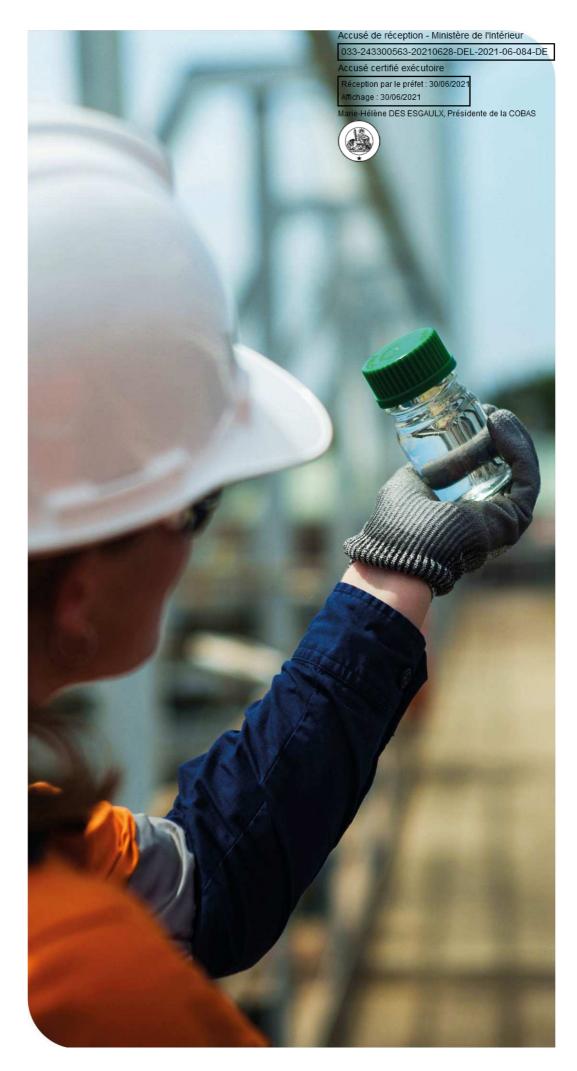
Réception par le préfet : 30/06/2021

Secteur du Pyla	Sectorisation du secteur Pyla Gravitaire – Création ਇੰਦ ਹੀ ਦੇ ਹੈ ਨਿੰਦ ਸਿੰਘ ਤੋਂ ਕਰਿਸ਼ਤ ਹੈ ਹਰਨ Pyla Sud et Pyla Nord
Secteur du Pyla	En amont de la vanne motorisée, création d'un nouvéau secteur avec mise en place d'un débitmètre (piste 214 et Pyla surpressé Sud)
Secteur La Teste Sud et Gujan Ouest	installation d'une vanne motorisée avec débitmètre sur secteur entre la teste Sud et Gujan Ouest (baisse de pression l'été quartier chante cigale)
Réseaux DN 500 en Bonna et Fonte Grise	Renouvellement des canalisations stratégiques en DN500
Réseaux DN 110 en PVC	Rue de Nezer au Teich – Risque important de CVM

A noter, la présence d'une conduite en PVC, rue de Nezer au Teich générant un risque important de CVM nécessite un remplacement en urgence ou une modification hydraulique. En préventif, des purges régulières sont effectuées.

De plus, des canalisations de transport en DN500 dites stratégiques, de 1950-1960, constituées en fonte grise et Bonna dispose d'une criticité importante en lien avec la continuité de service. Nous avons effectué une analyse spécifique en 2020 sur ce secteur (plan ci-dessous) pour lister les impacts en cas de défaillance.





4.

LA PERFORMANCE ET L'EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE POUR VOTRE SERVICE

Réception par le préfet : 30/06/202

Les consommateurs exigent au quotidien un service d'eau performant, avec d'eau fifte de consommateurs exigent au quotidien un service d'eau performant, avec de l'eau fifte de consorte de l'eau distribuée. Ce chapitre présente l'ensemble ponnées relatives à la composition et à la qualité de l'eau produite et distribuée. Vous y trouverez ponnées relatives à la composition et à la qualité de l'eau produite et distribuée. Vous y trouverez ponnées relatives à la composition et à la qualité de l'eau produite et distribuée. Vous y trouverez ponnées relatives à la composition et à la qualité de l'eau produite et distribuée. Vous y trouverez ponnées relatives à la composition et à la qualité de l'eau produite et distribuée. Vous y trouverez ponnées relatives à la composition et à la qualité de l'eau produite et distribuée. Vous y trouverez ponnées relatives à la composition et à la qualité de l'eau produite et distribuée. Vous y trouverez ponnées relatives à la composition et à la qualité de l'eau produite et distribuée. Vous y trouverez ponnées relatives à la composition et à la qualité de l'eau produite et distribuée. Vous y trouverez ponnées relatives à la composition et à la qualité de l'eau produite et distribuée. Vous y trouverez ponnées relatives à la composition et à la qualité de l'eau produite et distribuée. Vous y trouverez ponées relatives à la composition et à la qualité de l'eau produite et distribuée. Vous y trouverez ponées relatives à la composition et à la qualité de l'eau produite et distribuée. L'en le composition et à la qualité de l'eau produite et distribuée. L'en le composition et à la qualité de l'eau produite et distribuée. L'en le composition et à la qualité de l'eau produite et distribuée. L'en le composition et à la qualité de l'eau produite et distribuée. L'en le composition et à la qualité de l'eau produite et distribuée. L'en le composition et à la co

# 4.1 La qualité de l'eau

La qualité de l'eau distribuée constitue l'enjeu prioritaire de performance des services. Elle figure légitimement au premier rang des exigences des consommateurs de service d'eau.

Les phénomènes de dégradation de la qualité de l'eau sont complexes et leur maîtrise nécessite une vigilance à tous les stades de vie des infrastructures du service (conception, travaux, exploitation...).

## 4.1.1 Le contrôle de la qualité de l'eau

Dans tous les services qui lui sont confiés, Seebas fait le choix de compléter le contrôle réglementaire réalisé par l'Agence Régionale de Santé, par un plan d'auto-contrôle de la qualité de l'eau sur la ressource et sur l'eau produite ainsi que distribuée. Les prélèvements sont réalisés sur les points de captage, dans les usines de production d'eau potable et sur le réseau de distribution jusqu'au robinet du consommateur. Le contrôle réglementaire réalisé par l'ARS porte sur l'ensemble des paramètres réglementaires microbiologiques et physico-chimiques. L'auto-contrôle est adapté à chaque service et cible davantage les paramètres réglementés pour un suivi du bon fonctionnement des installations et de la qualité de l'eau distribuée.

Le tableau suivant présente le nombre de résultats d'analyses réalisées sur l'ensemble des systèmes. Le détail des paramètres est disponible en annexe.

	Contrôle sanitaire	Surveillance par le délégataire	Analyses supplémentaires
Microbiologique	1301	1005	28
Physico-chimique	6325	4071	1693

## 4.1.2 L'eau produite et distribuée

La qualité de l'eau produite et distribuée est évaluée au regard des limites de qualité et des références de qualité définies par la réglementation :

- les limites de qualité visent les paramètres susceptibles de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur,
- les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau potable. Un dépassement ne traduit pas forcément un risque sanitaire pour le consommateur mais implique la mise en œuvre d'actions correctives.

En 2020, nous n'avons pas eu de Non-conformité en limite de qualité.

## → Conformité des paramètres analytiques

Détail des non-conformités par rapport aux références de qualité.

Réception par le préfet : 30/06/2021

Paramètre	Mini	Maxi	conformités Contrôle	Nb de non- conformités Surveillance Délégataire	d'analy Cont	d'analyses urveillance	unité
Bact et spores sulfito-rédu	0	10	0	3	147	168	0 n/100ml
Carbone Organique Total	0	2,05	0	1	41	50	2 mg/l C
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	1	4	3	8	20	48	2 Qualitatif
Température de l'eau	10,9	28	36	16	235	168	25 °C

• Concernant les 3 dépassements bactériologiques enregistrés, il s'agit de dépassements ponctuels n'ayant jamais été confirmés par une autre analyse. A noter, la présence de désinfectant sur ces 3 échantillons au moment des prélèvements.

Date du prélèvement	Entité réseau	Adresse du point de prélèvement	Valeur du résultat	
17/6/2020	UP-Usine CABARET COBAS	piste 214	1	n/100ml
17/11/2020	UP-Usine CABARET COBAS	piste 214	3	n/100ml
	UP-usine LA PASSERELLE	Station rue P.		
11/8/2020	COBAS	Daney.	10	n/100ml

• Onze dépassements pour l'équilibre calco-carbonique de l'eau; pas de traitement de réminéralisation pour les stations de La Hume, Cazaux, Villemarie, Caplande, Etoile et Pissens.

Date du prélèvement	Entité réseau	Adresse du point de prélèvement	Valeur du résultat	
7/9/2020	UP-usine VILLEMARIE COBAS	avenue de l'aérodrome,villemarie	3	Qualitatif
7/9/2020	UP-usine de CAZAUX COBAS	réservoir Cazaux bourg communal	4	Qualitatif
4/11/2020	UP-usine de Pissens COBAS	Station Bd Louis Lignon	3	Qualitatif
30/11/2020	UP-usine VILLEMARIE COBAS	avenue de l'aérodrome,villemarie	3	Qualitatif
11/3/2020	UP-usine CAPLANDE COBAS	Station rue de Caplande.Départ.	3	Qualitatif
2/9/2020	UP-usine CAPLANDE COBAS	Station rue de Caplande.Départ.	3	Qualitatif
13/2/2020	UP-usine ETOILE	réservoir de l'étoile	3	Qualitatif
6/5/2020	UP-usine LA HUME COBAS	Station, allée de Bordeaux. Départ	4	Qualitatif
27/2/2020	UP-usine de CAZAUX COBAS	réservoir Cazaux bourg communal	4	Qualitatif
7/4/2020	UP-usine de CAZAUX COBAS	réservoir Cazaux bourg communal	3	Qualitatif
17/11/2020	UP-usine de Pissens COBAS	Station Bd Louis Lignon	4	Qualitatif

• Sur la période estivale, des dépassements de température ont eu lieu sur le réseau de distribution. Ils n'ont pas donné lieu à des alertes bactériologiques.

Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage : 30/06/2021

## → Composition de l'eau du robinet

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS

Les données sont celles observées aux points de mise en distribution et de contion. Les résultats sur les ressources ne sont pas pris en compte dans ce tableau. La caractérisation de résulte ici d'analyses réglementaires réalisées pour le compte de l'Agence Régionale de Santé, et des analyses d'auto-contrôle pilotées par Veolia.

Paramètre	Mini	Maxi	Nb d'analyses	Unité	Valeur du seuil
Calcium	15,50	37,20	67	mg/l	Sans objet
Chlorures	23	83	89	mg/l	250
Fluorures	77	280	20	μg/l	1500
Magnésium	3,10	7,80	67	mg/l	Sans objet
Nitrates	0	0,59	90	mg/l	50
Pesticides totaux	0	0,18	19	μg/l	0,5
Potassium	2,40	3,90	67	mg/l	Sans objet
Sodium	20,30	68	67	mg/l	200
Sulfates	0	11	89	mg/l	250
Titre Hydrotimétrique	6,48	11,10	90	°F	Sans objet

## 4.1.3 L'évolution de la qualité de l'eau

## → Historique des données du contrôle officiel (ARS)

Les indicateurs de conformité des prélèvements réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité concernent les paramètres microbiologiques [P101.1] et physico-chimiques [P102.1]. Le résultat des analyses du contrôle officiel peut être consulté sur le site du ministère : <a href="http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable">http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable</a>

	2016	2017	2018	2019	2020
Paramètres microbiologiques					
Taux de conformité microbiologique	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Nombre de prélèvements conformes	228	201	215	214	226
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	0	0	0
Nombre total de prélèvements	228	201	215	214	226
Paramètres physico-chimique					
Taux de conformité physico-chimique	100,00 %	100,00 %	100,00 %	96,72 %	100,00 %
Nombre de prélèvements conformes	51	57	61	59	52
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	0	2	0
Nombre total de prélèvements	51	57	61	61	52

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

## → Chlorure de Vinyle Monomère

Le Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) constitue la principale matière première du PVC. Cette substance est classée comme cancérigène et sa limite de qualité dans les eaux destinées à la consommation humaine est fixée à 0,5 µg/L. Des dépassements de cette limite de qualité sont susceptibles d'être observés du fait d'une

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage : 30/06/2021

migration dans l'eau distribuée du CVM résiduel contenu dans les parois de certaines canalisations produites avant 1980.

En 2020, comme les années précédentes, les Agences Régionales de Santé (Al Continué d'appliquer l'instruction de la Direction Générale de la Santé du 18 octobre 2012 relative à la gestion des risques sanitaires en cas de dépassement de la limite de qualité des eaux destinées à la consommation humaine. La plupart des ARS appliquent une stratégie d'échantillonnage ciblée sur les canalisations précédemment repérées comme à risques. Il s'agit avant tout des canalisations susceptibles d'être concernées par le phénomène de migration du CVM compte-tenu de leurs caractéristiques patrimoniales (période de pose) et hydrauliques (temps de séjour de l'eau dans la canalisation).

Au cours de l'année 2020 Seebas a réalisé 10 recherches de chlorure de vinyle monomère CVM sur des antennes de réseau en PVC ancien dans le cadre de la surveillance interne contractuelle :

Adresse du point de prélèvement	Concentration	Unité
10 allée de Feydeau – Gujan-Mestras	< 0,5	μg/l
Avenue de Césarée Déchetterie – Gujan-Mestras	< 0,5	μg/l
6 rue Robert Schuman – La Teste de Buch	< 0,5	μg/l
7 rue de la Pantière – La Teste de Buch	< 0,5	μg/l
370 av Vulcain Brasserie Mira – La Teste de Buch	< 0,5	μg/l
Allées de Mios Esturgeonnière – Le Teich	< 0,5	μg/l
Centre de valorisation Le Graulin – Le Teich	< 0,5	μg/l
Rue de Nezer – Le Teich	0,64	μg/l
29 allées des Tilleuls – Arcachon	< 0,5	μg/l
Passage de l'observation – Arcachon	< 0,5	μg/l

L'ARS a réalisé, dans le cadre de la surveillance sanitaire de l'eau distribuée, 24 analyses sur les unités de production et le réseau de la Seebas. L'ensemble des résultats du contrôle sanitaire est conforme.

Un dépassement de seuil a été observé pour le paramètre Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) rue de Nezer au Teich, le 01/10/2020 lors d'un autocontrôle Seebas.

Ce dépassement a fait l'objet de contres analyses réalisées par Seebas. Les analyses de recontrôle présentaient des mesures < 0,5  $\mu$ g/L, soit 0,2  $\mu$ g/L. Les purges manuelles qui ont été réalisées ont permis un retour à des valeurs conformes.

Les analyses ont permis d'identifier le tronçon de canalisation concerné par les dépassements. Ce tronçon alimente un seul abonné.

L'ARS a réalisé, dans le cadre de la surveillance sanitaire de l'eau distribuée, 23 analyses sur les unités de production et le réseau de la Seebas.

Pour fiabiliser définitivement l'alimentation de cet abonné, il est envisagé de le raccorder via un branchement plus court. La COBAS a installé une nouvelle canalisation de distribution nécessaire sur ce secteur à l'automne 2019. L'étude terrain du raccordement de cet abonné aura lieu en 2021.

## Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage : 30/06/2021

# 4.2 La maîtrise des prélèvements sur les sautes de la COBAS ressource, volumes et rendem t du réseau

## 4.2.1 L'efficacité de la production : le volume prélevé et produit

## → Le volume prélevé

Les autorisations de prélèvement maximales par installations de production sont les suivantes : Le détail par ressource est fourni au chapitre 3.1.

	Débit prélèvement horaire autorisé	Débit prélèvement journalier autorisé
	(m3/h)	(m3/jour)
ST 01 – ETOILE (forage de Desbley)	95	1 900
ST 07 – PISSENS (forage de Pissens)	120	1 500
ST 10 - LA HUME (forage de la Hume1 et la Hume2)	320	6 580
ST 11 - LA PASSERELLE (forage de Passerelle)	120	2 880
ST 12 – CAPLANDE (forage de Caplande1 et Caplande2)	210	3 625
ST 15 - CAZAUX LIBERATION (forage de libération et Caone)	25	500
ST05-CABARET PINS (Forage)	220	5 280
ST05-CABARET PINS(Cazaux Lac)	1 000	20 000
ST13 – VILLEMARIE (forage de Villemarie)	150	3 000

Installation de captage	Débit de prélèvement Max constaté en 2020 (m³/h)
FORAGE CABARET DES PINS	158
FORAGE CAONE	80
FORAGE CAPLANDE 1	15
FORAGE CAPLANDE 2	100
FORAGE DESBIEY	61
FORAGE HUME 1	68
FORAGE HUME 2	101
FORAGE LA PASSERELLE	68
FORAGE LIBERATION	25
FORAGE PISSENS	120
FORAGE VILLEMARIE	113
ST 04 - CAZAUX LAC	1000
Débit de prélèvement total	1909

## Commentaires:

- Forage Cabaret des Pins : Lors du débridage de la pompe de forage pour atteindre des débits supérieurs à 180m3/h, une présence de sable est apparue. Un diagnostic du forage est programmé en 2021 pour effectuer une analyse de fonctionnement.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021

Forage Caplande 1 est à l'arrêt suite à la présence de Fer en quantité importante, supérieure aux limites de qualité.

Forage de Passerrelle : Les capacités de production de ce forage son isse. La nappe chute rapidement lorsque le débit maximum en périodes estivales est mainten 24H.

- Forage de Desbiey: On note une baisse des débits maximals avec une remontée de sable. Un diagnostic du forage sera programmé en 2021;

Le volume prélevé par ressource et par nature d'eau est détaillé ci-après :

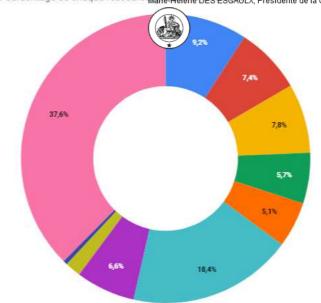
		2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Volume prélevé (m3)		7 081 368	7 360 844	7 220 614	7 221 188	7 484 204	3,6%
Volume prélevé par ressource (m3)							
ST 01 – ETOILE (Desbiey)		337 210	576 569	547 956	412 674	494 919	19,9%
ST 07 - PISSENS		354 841	524 727	449 894	373 884	384 046	2,7%
ST 10 - LA HUME		779 726	1 009 259	642 021	486 171	579 075	19,1%
Dont la	Hume 1			329 588	331 307	422 675	27,6%
Dont la	Hume 2			312 433	154 864	156 400	1%
ST 11 - LA PASSERELLE		458 562	460 393	576 617	568 162	555 311	-2,3%
ST 12 - CAPLANDE		636 977	435 248	463 171	643 432	686 103	6,6%
Dont Cap	olande 1			26 804	0	0	0%
Dont Cap	olande 2			436 367	643 432	686 103	6,6%
ST 15 - CAZAUX LIBERATION		134 687	135 306	139 492	138 513	174 580	26,0%
Dont Lik	pération			46 911	48 603	35 659	-26,6%
Don	t Caône			92 581	89 910	138 921	54,5%
ST05-CABARET PINS (Forage)		1 337 149	1 309 073	1 312 436	1 241 804	1 375 092	10,7%
ST05-CABARET PINS(Cazaux Lac)		2 601 319	2 216 717	2 444 670	2 971 040	2 810 151	-5,4%
ST13 - VILLEMARIE		440 897	693 552	644 357	385 508	424 927	10,2%
Volume prélevé par nature d'eau (m3)							
Eau souterraine non influencée		4 480 049	5 144 127	4 775 944	4 250 148	4 674 053	10,0%
Eau de surface		2 601 319	2 216 717	2 444 670	2 971 040	2 810 151	-5,4%
Part Eau de surface sur Volume prélevé		36,7%	30,1%	33,9%	41,1%	37,6%	

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage : 30/06/2021

Pourcentage de chaque ressource de la COBAS





En 2020, des travaux sur le forage de Libération expliquent la baisse des volumes pompés sur ce site, compensé par le forage de Caône.

A noter que le forage de Caplande 1 n'a pas fonctionné en 2019 et en 2020. Ce forage présente des problématiques de qualité produit lors des phases de démarrage (fer, turbidité et H<sub>2</sub>S). Etant donné sa faible capacité (15 m<sup>3</sup>/h) son arrêt ne mettrait pas en péril l'exploitation globale du système. Cependant, son avenir devra être discuté avec la collectivité après un diagnostic complet.

## → Le volume produit et mis en distribution

Les volumes produit et mis en distribution prennent en compte, le cas échéant, le volume acheté et vendu à d'autres services d'eau potable :

	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Volume prélevé (m3)	7 081 368	7 360 844	7 220 614	7 221 188	7 484 204	3,6%
Volume eau brute acheté	0	0				
Volume eau brute vendu	100 815	114 025	101 283	95 193	73 107	-23,2%
Besoin des usines	254 165	160 434	196 138	299 292	369 287	23,4%
Pertes en adduction	100	0		0	0	0%
Volume produit (m3)	6 726 288	7 086 385	6 923 193	6 826 703	7 041 810	3,2%
Volume acheté à d'autres services d'eau potable	0	0	0	0	0	0%
Volume vendu à d'autres services d'eau potable	0	0	0	0	0	0%
Volume mis en distribution (m3)	6 726 288	7 086 385	6 923 193	6 826 703	7 041 810	3,2%

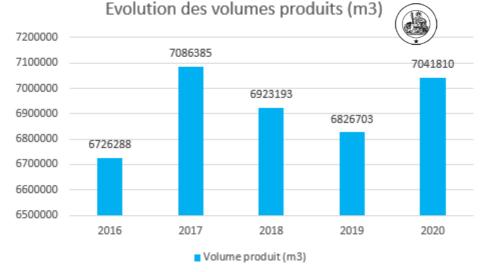
Le volume d'eau brute vendu correspond à la vente d'eau industrielle à partir du forage de la Hume 1 pour l'alimentation du parc Aqualand. Le parc, avec la signature de la nouvelle convention, a pris en main le sujet de la protection de la ressource en eau et a moins sollicité de demande en eau depuis 2017. Cette baisse s'explique également avec une période d'exploitation du Site d'Aqualand moins importante liée à la période de confinement de 2020.

L'augmentation des besoins usines est à corréler avec les volumes traités importants en périodes estivales avec une usine à plein régime nécessitant la présence de lavage de filtres plus important. Un plan d'action sera mené en 2021 pour limiter ces pertes.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage : 30/06/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS



Le volume acheté à d'autres services d'eau potable est détaillé ci-après :

	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Volume acheté à d'autres services d'eau potable (m3)	0	0	0	0	0	

## 4.2.2 L'efficacité de la distribution : le volume vendu, le volume consommé et leur évolution

## → Le volume vendu

Le volume vendu est celui constaté sur les factures émises au cours de l'exercice. Il est égal au volume consommé autorisé augmenté du volume vendu à d'autres services d'eau potable, après déduction du volume de service du réseau, des dotations gratuites (dégrèvements pour fuites par exemple) et des éventuels forfaits de consommation.

Selon la typologie de l'arrêté du 2 mai 2007 (rapport sur le prix et la qualité du service), le volume vendu se décompose ainsi :

	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Volume vendu selon le décret (m3)	5 265 751	5 348 838	5 314 667	6 246 452	5 678 068	-9,1%
Sous-total volume vendu aux abonnés du service	5 265 751	5 348 838	5 314 667	6 246 452	5 678 068	-9,1%
domestique ou assimilé	5 264 401	5 347 304	5 312 969	6 244 057	5 675 949	-9,1%
autres que domestiques	1 350	1 534	1 698	2 395	2 119	-11,5%
Volume vendu à d'autres services d'eau potable	0	0	0	0	0	

La baisse des volumes vendus en 2020 par rapport à 2019 est liée au volume facturé de régularisation de 2019 pour les communes de Gujan-Mestras et du Teich. En effect l'année 2019 présentait une forte hausse suite au basculement de la facturation sur index télérelevés deux fois par an.

Le volume vendu aux autres services d'eau potable est détaillé comme suit :

## → Le volume consommé

Le volume consommé autorisé est la somme du volume comptabilisé (issu des campagnes de relevés de l'exercice), du volume des consommateurs sans comptage (défense incendie, arrosage public, ...) et du volume de service du réseau (purges, vidanges de biefs, nettoyage des réservoirs,...). Il est ramené à l'année entière par un calcul prorata temporis sur la part comptabilisée, en fonction du nombre de jours de consommation.

	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Volume comptabilisé hors ventes en gros (m3)	5 404 984	5 549 905	5 581 278	5 816 524	5 890 155	1,3%
Volume comptabilisé hors ventes en gros 366 jours (m3)	5 247 279	5 658 423	5 722 378	5 816 524	5 938 834	2,1%
Nombre de jours de consommation entre 2 relevés annuels	377	358	356	/	363	100%
Volume consommateurs sans comptage (m3)	22 330	23 050	22 570	21 760	37 368	71,7%
Volume de service du réseau (m3)	48 347	48 270	36 016	33 441	42 209	26,2%
Volume consommé autorisé (m3)	5 475 661	5 621 225	5 639 864	5 871 725	5 969 732	1,7%
Volume consommé autorisé 366 jours (m3)	5 317 956	5 729 743	5 780 964	5 871 725	6 018 411	2,5%

L'augmentation des volumes sans comptage est liée au volume de fuite estimé après compteur au 135 Boulevard de l'Atlantique à La Teste, non facturé, suite au blocage du compteur. Cette consommation s'élève à 16 168m3.

L'augmentation des volumes de service du réseau est liée au débit d'écoulement necessaire au fonctionnement des sondes qualité Eau Kapta. Ces volumes sont comptabilisés par un compteur.

## 4.2.3 La maîtrise des pertes en eau

La maîtrise des pertes en eau est la résultante de deux principaux facteurs, à savoir, l'état du patrimoine et l'efficacité opérationnelle de l'exploitant pour détecter, localiser et réparer les fuites au plus vite.

37 368m<sup>3</sup>

La Loi Grenelle 2 a imposé un rendement minimum pour les réseaux de distribution d'eau potable, dont la valeur « seuil » dépend de la densité de l'habitat et de la taille du service, ainsi que de la disponibilité de la ressource en eau.

En cas de non atteinte de ce rendement minimum, la collectivité dispose d'un délai de deux ans pour élaborer un « plan d'actions » visant à maîtriser les pertes en eau et améliorer le rendement. La non-réalisation de ce plan d'actions entraîne le doublement de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau de l'Agence de l'eau.

Le tableau ci-dessous présente les principaux indicateurs de performance pour l'année 2020 qui rendent compte de la maîtrise des pertes en eau du service.

Année	Rdt	Objectif Rdt	ILP	ILVNC	ILC
	(%)	Grenelle2(%)	(m³/j/km)	(m³/j/km)	(m³/j/km)
2020	85,5	69,93	4,20	4,52	24,67

<u>Rdt</u> (Rendement du réseau de distribution (%)) : (volume consommé autorisé année entière + volume vendu à d'autres services) / (volume produit + volume acheté à d'autres services)

Objectif Rdt Grenelle 2 (%) : Seuil de rendement à atteindre compte-tenu des caractéristiques du service, estimé conformément au décret du 27 janvier 2012

<u>ILP</u> (indice linéaire des pertes (m³/j/km)): (volume mis en distribution – volume consommé autorisé année entière) / ((longueur de canalisation de distribution)/nombre de jours dans l'année)

<u>ILVNC</u> (indice linéaire des volumes non-comptés (m³/j/km): (volume mis en distribution – volume comptabilisé année entière) / ((longueur de canalisation de distribution)/ nombre de jours dans l'année)

(B)

Réception par le préfet : 30/06/2021

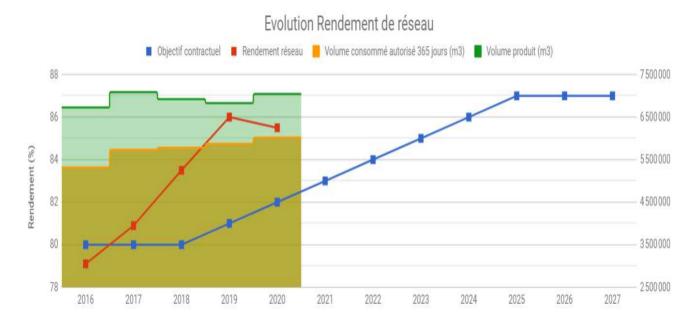
<u>ILC</u> (indice linéaire de consommation (m³/j/km): (volume consommé autorisé année entière + volume vendu o d'autres services) / ((longueur de canalisation de distribution hors branchements)/nombre de jours dans l'année)

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS

	2016	2017	2018	.019	2020	N/N-1
Rendement du réseau de distribution (%) (A+B)/(C+D)	79,1 %	80,9 %	83,5 %	86,0 %	85,5 %	-0,6%
Volume consommé autorisé 366 jours (m3) A	5 317 956	5 729 743	5 780 964	5 871 725	6 018 411	2,5%
Volume vendu à d'autres services (m3) B	0	0	0			
Volume produit (m3)	6 726 288	7 086 385	6 923 193	6 826 703	7 041 810	3,2%
Volume acheté à d'autres services (m3) D	0	0				

Selon les prestations assurées dans le cadre du contrat, certains termes de la formule peuvent être sans objet. Ils ne sont alors pas affichés dans le tableau

(A = Volume consommé autorisé 365 jours ; B = Volume vendu à d'autres services ; C = Volume produit ; D = Volume acheté à d'autres services) Calcul effectué selon la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008



Sous réserve de la confirmation qui sera émise par l'Agence de l'Eau, le rendement de réseau 2020 étant supérieur au seuil de rendement « Grenelle 2 », il n'est pas nécessaire d'établir un plan d'actions spécifique. Veolia poursuivra ses efforts pour améliorer la performance du réseau dans la continuité des actions mises en œuvre en 2020.

# → L'indice linéaire des volumes non comptés [P105.3] et l'indice linéaire de pertes en réseau [P106.3]

	2016	2017	2018	2019	2020
Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/j) (A-B)/(L/1000)/365	6,11	5,90	4,97	4,15	4,52
Volume mis en distribution (m3)	6 726 288	7 086 385	6 923 193	6 826 703	7 041 810
Volume comptabilisé 365 jours (m3)	5 247 279	5 658 423	5 722 378	5 816 524	5 938 834
Longueur de canalisation de distribution (ml) L	661 568	662 774	661 770	666 219	666 500

Marie Hélène DES ESCAULX, Présidente de la COBAS

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage : 30/06/2021

	2016	2017	2018	2019	2020
Indice linéaire de pertes en réseau (m3/km/j (A-B)/(L/1000)/365	5,82	5,61	4,73	3,93	4,20
Volume mis en distribution (m3)	6 726 288	7 086 385	6 923 193	6 826 703	7 041 810
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) B	5 317 956	5 729 743	5 780 964	5 871 725	6 018 411
Longueur de canalisation de distribution (ml) L	661 568	662 774	661 770	666 219	666 500

## • Le rendement « brut »

		2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Rendement brut (%) (A+B)/(C+D)		75,1 %	77,8 %	80,1 %	81,3 %	80,4 %	-1,1%
Volume prélevé (m3)	С	7 081 368	7 360 844	7 220 614	7 221 188	7 484 204	3,6%
Volume eau brute acheté	D	0	0	0	0	0	-
Volume eau brute vendu		100 815	114 025	101 283	95 193	73 107	-23,2%
Besoin des usines		254 165	160 434	196 138	299 292	369 287	23,4%
Pertes en adduction		100	0	0	0	0	-
Volume produit (m3)		6 726 288	7 086 385	6 923 193	6 826 703	7 041 810	3,2%
Volume acheté à d'autres services d'eau potable		0	0	0	0	0	-
Volume vendu à d'autres services d'eau potable	В	0	0	0	0	0	0%
Volume mis en distribution (m3)		6 726 288	7 086 385	6 923 193	6 826 703	7 041 810	-1,4%
Volume consommé autorisé 365 jours (m3)	Α	5 317 956	5 729 743	5 780 964	5 871 725	6 018 411	3,2%

Ce calcul a été ajouté, à titre indicatif, selon les discussions de la CCSPL de juin 2019. Il ne constitue pas une valeur règlementaire ni contractuelle. L'indicateur retenu, P104.3, est le rendement du réseau de distribution présenté page 83 (Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 (annexes V et VI des articles D2224-1 à D2224-3 du CGCT)).

Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage : 30/06/2021

# La maintenance du patrimoin d'arie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS



## On distingue deux types d'interventions :

- ✓ Des opérations programmées d'entretien, maintenance, réparation ou renouvellement, définies grâce à des outils d'exploitation, analysant notamment les risques de défaillance,
- ✓ Des interventions non-programmées (urgences ou crises) qui nécessitent une réactivité maximale des équipes opérationnelles grâce à des procédures d'intervention parfaitement décrites et éprouvées. Les interruptions de service restent ainsi l'exception.

La réalisation de ces interventions conduit le cas échéant à faire appel à des compétences mutualisées (régionales ou nationales) et bénéficie d'outils informatiques de maintenance et de gestion des interventions.



## La gestion centralisée des interventions

Le pilotage des interventions de nos techniciens est centralisé, qu'elles soient programmées ou imprévues, qu'il s'agisse de la maintenance d'un équipement, d'une intervention sur le branchement d'un abonné, d'une réparation de fuite ou encore d'un prélèvement pour analyse.

#### 4.3.1 Les opérations de maintenance des installations

## → Les installations

Lors de ces passages sur les installations, SEEBAS réalise des opérations d'exploitation courantes telles que :

- Pilotage des installations avec réglage et contrôle de son fonctionnement ;
- Suivi analytique de l'eau produite;
- Maintenance et réglage des appareils de chloration;
- Etalonnage des équipements de mesures et de contrôles ;
- Paramétrage des transmetteurs et des sondes ;
- Maintenance préventive des installations ;
- Contrôle des installations électriques par un organisme agréé;
- Nettoyage des ouvrages et l'entretien des espaces verts.

## - Lavage des réservoirs

Pour cet exercice, les dates de lavages des ouvrages de stockage sont listées dans le tableau ci-dessous :

Nom de l'installation	Descriptif	Capacité en m <sup>3</sup>	Date Nettoyage année n
ST01 - ETOILE	Château d'eau	3 000	22/01/2020
ST04 – CAZAUX LAC	Bâche de reprise	120	23/01/2020
ST05 - CABARET DES PINS	Bâche de reprise	1 000	07/01/2020
ST05 - CABARET DES PINS	Bâche eau traitée	300	07/01/2020
ST06 - LE GOLF	Réservoir au sol	5 000	09/01/2020

Réception par le préfet : 30/06/2021

ST07 - PISSENS 500 droite	Réservoir au sol	500	Narie-Helene DES ESCAULX, Présidente de la COBAS
ST07 - PISSENS 500 gauche	Réservoir au sol	500	/2020
ST07 - PISSENS 5000	Réservoir au sol	5 000	2/2020
ST09 - PISTE 214	Bâche de reprise	250	21/01/2020
ST10 – LA HUME	Bâche de reprise	1000	06/01/2020
ST11 - PASSERELLE	Château d'eau	1500	05/02/2020
ST12 - CAPLANDE	Château d'eau	650	08/01/2020
ST12 - CAPLANDE	Bâche de reprise	250	08/01/2020
ST13 - VILLEMARIE	Bâche de reprise	1000	06/02/2020
ST15 - CAZAUX LIBERATION	Château d'eau	350	03/02/2020
ST16 - CAZAUX CAONE	Bâche de reprise	500	20/01/2020
ST17 - GRANGENEUVE	Bâche de reprise	620	23/01/2020

## 4.3.2 Les opérations de maintenance du réseau

Le SIG est un composant essentiel de la gestion du patrimoine réseau. En effet, le SIG permet l'inventaire et la localisation des canalisations et des branchements, ainsi que la connaissance des événements d'exploitation. Cette capitalisation des informations permet d'intervenir efficacement au quotidien et de construire une stratégie optimisée de l'exploitation et du renouvellement.

Des campagnes de contrôle de vanne stratégiques ont été lancées en 2020 pour s'assurer de leur bon fonctionnement et de pouvoir en cas d'urgence la possibilité de fermer l'eau sur un tronçon dit stratégique.

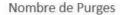
## Contrôle des ventouses

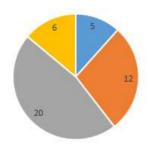
Une campagne de 26 contrôles de ventouse sur la ville de la Teste a eu lieu sur les rues ciblées :

- Avenue de Biscarrosse D218
- D804E1
- Rue de la Clef de Cazaux
- Allée de l'hopital

## Purge de canalisation

43 purges sur canalisation ont été réalisées afin de garantir une eau de qualité.





a ARCACHON(33) GUJAN-MESTRAS(33) LA TESTE-DE-BUCH(33) LE TEICH(33)

Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage : 30/06/2021

Géoréférencement des branchements

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS

Malgré une période de confinement en 2020, Seebas a lancé auprès de ge es experts (AUIGE et ARKETUDE) le plan d'action défini le 29/10/2019 avec la COBAS. Ce plan prévoyant le géoréférencement de 250 branchements par mois entre le 01/11/2019 et le 31/12/2020.

## 4.3.3 Les recherches de fuites

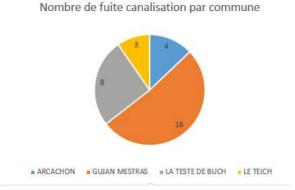
Le nombre de fuites décelées et réparées figure au tableau suivant :

	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Nombre de fuites sur canalisations	35	45	48	24	31	29,2%
Nombre de fuites par km de canalisations	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	100%
Nombre de fuites sur branchement	402	284	307	256	200	-21,9%
Nombre de fuites pour 100 branchements	1,3	0,9	1,0	0,8	0,6	-25,0%
Nombre de fuites sur compteur	171	211	220	199	116	-41,7%
Nombre de fuites sur équipement	44	43	46	34	24	-29,4%
Nombre de fuites réparées	652	583	621	513	371	-27,7%
Linéaire soumis à recherche de fuites	80 000	87 500	79 866	97 310	65 659	-32,5%

## • Nombre de fuites sur réseau et branchements – Curatif

Commune		Sur cana	alisation			Sur branc	hements	
Commune	2017	2018	2019	2020	2017	2018	2019	2020
Arcachon	6	5	5	4	37	63	66	31
La Teste de Buch	20	19	11	8	81	88	99	38
Gujan Mestras	17	13	6	16	123	116	54	102
Le Teich	2	11	2	3	43	40	37	29
Total	45	48	24	31	284	307	256	200

Concernant les fuites sur canalisations et branchements, seule la ville de Gujan Mestras est en forte hausse.



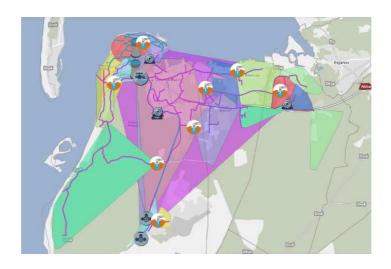


Concernant les fuites sur branchements, il est à noter une baisse significative depuis 2017, en lien avec le programme de renouvellement déployé.

## • Campagne de recherche de fuites - Préventif

Une analyse journalière des débits minimum enregistrés par les compteurs de sectorisation détermine les zones de recherche de fuites.

## ✓ Sectorisation du réseau de la COBAS :



## ✓ Suivi des débits de nuit de chaque secteur :

SECTEURS	SERVICE DE RATTACHEMENT	DÉPASSEMENT	DÉBIT MIN (M3/H) ▼	DÉPAS	SEMENT VO	LUME (M3)	ILP J (M3/J/KM)
0260_06 Cazaux-Surpresse	I0260 Exploitation COBAS	<b>Ø</b>	4,57/7		77	320/243	8
0260_11 La Teste Sud	I0260 Exploitation COBAS	<b>Ø</b>	11,3/36		42	486/444	13,29
0260_18 Balanos-Ouest	I0260 Exploitation COBAS	<b>Ø</b>	1,96/3		29	229/200	2
0260_03 Balanos-Est	I0260 Exploitation COBAS	<b>Ø</b>	0,8/1		9	109/100	1,76
0260_16 Le Pyla-Surpresse Nord	I0260 Exploitation COBAS	<b>②</b>	0/12	0		0/600	0
0260_01 Arcachon-Est	10260 Exploitation COBAS	0	24,75/85	0		1333/3000	12,31

Export sectorisation Piste 214 – débits minimum et consommations journalières

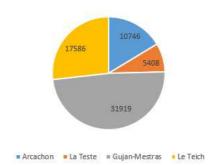
Les campagnes de recherche de fuites réalisées durant cet exercice ont contribué au maintien d'un rendement du réseau supérieur à 85%.

Les recherches ont concernées 65 km de réseau, le linéaire par commune est détaillé dans le tableau cidessous, avec une focalisation sur la commune Gujan-Mestras suite à l'augmentation des fuites canalisations et branchements en 2020

Linéaire de réseau écouté (ml) Commune 2017 2018 2019 2020 Arcachon 10 209 8 956 10 746 15 876 La Teste de 18 444 26 643 53 506 5 408 Buch Gujan 42 363 27 858 19837 31 919 Mestras Le Teich 16 490 9 488 15 010 17586 Total 87 506 79 866 97 310 65660

Linéaire de recherche de fuite (ml)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur



## • Nombre de fuites autres éléments (compteurs et autres équipements) - Curatif

Dans ce tableau, est noté, le détail des fuites détectées dans le regard de comptage et sur les autres équipements du réseau.

**Fuite compteurs** : fuite ayant été détectée dans le regard de l'abonné, sur les raccords (joints, RF, RM), pièces situés avant le compteur côté public (Robinet d'arrêt) et compteurs.

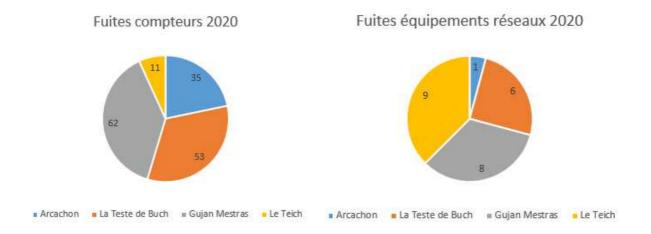
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021

_		Fuites comp	oteurs Marie-Hélène	DES ESGAULX, Présidente de la 0	OBAS
Commune	2017	2018	201/	2020	OBAG
Arcachon	51	56	44	35	
La Teste de Buch	63	61	73	53	
Gujan Mestras	74	80	57	62	
Le Teich	23	23	25	11	
Total	211	220	199	161	l

**Fuite autres équipements** : fuite ayant été détectée sur d'autres éléments du réseau : vannes, robinets de prise, ventouses...

Communo	Commune Autres équip				
Commune	2017	2018	2019	2020	
Arcachon	3	10	5	1	
La Teste de Buch	14	10	12	6	
Gujan Mestras	18	17	15	8	
Le Teich	8	9	2	9	
Total	43	46	34	24	



Au niveau des comités du suivi du contrat, sont regardées plus précisément les fuites sur branchements et sur canalisations qui permettent, par une analyse poussée, d'ajuster la gestion patrimoniale du réseau.

## 4.3.4 Les opérations de maintenance des compteurs télérelevés

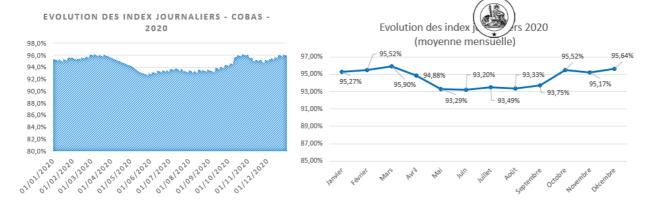
Le taux de remontée des index journaliers était de **95,9** % au 31/12/2020 pour un objectif de 95%. Malgré une maintenance soutenue des têtes défectueuses au cours du second semestre 2020, ce chiffre reste difficile à atteindre. L'absence de maintenance pendant le confinement a généré une détérioration de l'indicateur durant l'été.

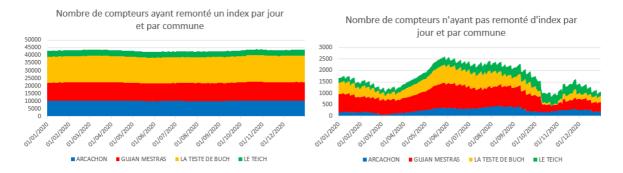
Pour rappel, ce taux se calcule par la division entre le nombre de compteurs ayant émis un index le jour donné et le nombre de compteurs actifs le même jour.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage : 30/06/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS





Au niveau de la maintenance du système, une procédure de relances clients par envoi de courrier a été validée avec la COBAS début février 2019.

Au bilan, nous avons renouvelé **7942 têtes émettrices en 2020**. Environ 50% des interventions peuvent être réalisées de manière opportune au 1<sup>er</sup> passage, le reste des interventions nécessitent une prise de RDV et des relances clients.

Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage : 30/06/2021

## L'efficacité environnementale Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS 4.4

#### 4.4.1 La protection des ressources en eau



La mise en place de périmètres de protection et leur surveillance est indispensable à la préservation de la ressource en eau aussi bien pour les installations gérées en propre que pour les achats d'eau. Le périmètre de protection est un des principaux moyens pour éviter la dégradation de la ressource par des pollutions accidentelles ou diffuses. L'indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource du service [P108.3] permet d'évaluer ce processus.

	2016	2017	2018	2019	2020
Indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource	80 %	80 %	80 %	80 %	80 %

Pour chaque installation de production, cet indice se décompose de la façon suivante :

Indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource par installation de production	2016	2017	2018	2019	2020
ST 01 - ETOILE	80 %	80 %	80 %	80 %	80 %
ST 07 - PISSENS	80 %	80 %	80 %	80 %	80 %
ST 10 - LA HUME	80 %	80 %	80 %	80 %	80 %
ST 11 - LA PASSERELLE	80 %	80 %	80 %	80 %	80 %
ST 12 - CAPLANDE	80 %	80 %	80 %	80 %	80 %
ST 15 - CAZAUX LIBERATION	80 %	80 %	80 %	80 %	80 %
ST05-CABARET PINS (Forage)	80 %	80 %	80 %	80 %	80 %
ST05-CABARET PINS(Cazaux Lac)	80 %	80 %	80 %	80 %	80 %
ST13 - VILLEMARIE	80 %	80 %	80 %	80 %	80 %

#### 4.4.2 Le bilan énergétique du patrimoine



Un management de la performance énergétique des installations est mis en œuvre La performance énergétique des équipements est prise en compte dans leur renouvellement. Cela contribue ainsi à la réduction des consommations d'énergie et à la limitation des émissions de gaz à effet de serre.

	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	4 278 847	4 352 899	4 362 662	4 294 315	4 457 957	3,8%
Surpresseur	97 866	108 867	147 542	148 303	180 969	22,0%
Installation de reprise	134 742	113 611	99 840	124 782	129 485	0,3%
Installation de captage	418 727	484 541	474 037	368 509	395 213	7,2%
Installation de production	3 627 492	3 645 880	3 641 243	3 652 721	3 752 290	2,7%

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage : 30/06/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS



Le tableau détaillé du Bilan énergétique du patrimoine se trouve en annexe.

## 4.4.3 La consommation de réactifs

Selon les cas, le choix du réactif est établi de façon à optimiser le traitement :

- ✓ assurer une eau de qualité conforme aux normes de potabilité,
- ✓ réduire les quantités de réactifs à utiliser.

PRODUIT	Quantité annuelle 2017	Quantité annuelle 2018	Quantité annuelle 2019	Quantité annuelle 2020	Unité
Polymère	0,67	0,74	1,3	1	Tonnes
Acide 35%	1,3	-	-	-	Tonnes
Chlorite 25%	1,7	-	-	-	Tonnes
Acide 9%	12,8	-	-	-	Tonnes
Chlorite 7,5%	12,8	-	-	-	Tonnes
Charbon actif en poudre	33	48	58	61,2	Tonnes
Coagulant	92	122	186	169	Tonnes
Micro sable	13,7	13	11	11	Tonnes
Chaux	263	201	237	212	Tonnes
CO2	187	234	177	261	Tonnes
Hypochlorite de sodium 55°	25,4	35,6	41	38,2	Tonnes
Chlore gazeux	4,4	4,3	4,3	4,32	Tonnes

## 4.4.4 La valorisation des sous-produits

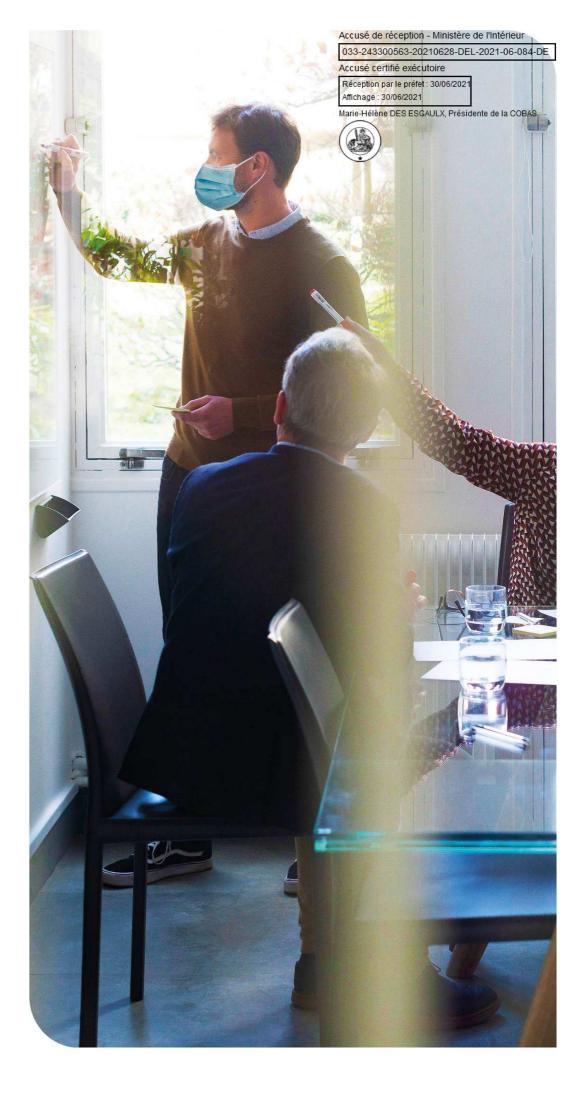
## → La valorisation des déchets liés au service

Les déchets liés à l'activité du service sont gérés suivant des filières respectueuses de l'environnement. Le recyclage des matériaux est privilégié.

L'engagement de responsabilité environnementale permet à Veolia de développer des bonnes pratiques en termes de gestion des déchets. Ainsi, de plus en plus, les équipes opérationnelles trient à la source les huiles, graisses et absorbants (matières souillées par des solvants, des huiles...), les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), les déchets d'activité réseau, les déchets métalliques, les emballages (carton, bois, polystyrène...), les déchets de laboratoire (verrerie, sous-produits d'analyses) et les déchets de bureaux (papier, plastique, verre, piles, cartouches d'imprimantes...).

La collecte sélective de chaque catégorie de produits est mise en place sur certains lieux de leur production (usines, ateliers, bureaux, chantiers...). Ils sont alors évacués dans des filières de valorisation agréées.

RAPPORT FINANCIER DU SERVICE



Réception par le préfet : 30/06/2023

Ce chapitre présente le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la ውይየት የተመደበት également le point sur la situation des biens, les programmes d'investissen ainsi que les engagements du délégataire à incidence financière.

de renouvellement,

## Le Compte Annuel de Résultat de 5.1 l'Exploitation de la Délégation (CARE)

Le présent chapitre est présenté conformément aux dispositions du décret 2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016.

## → Le CARE

Le compte annuel et l'état détaillé des produits figurent ci-après. Les modalités retenues pour la détermination des produits et charges et l'avis des Commissaires aux Comptes sont présentés en annexe du présent rapport « Annexes financières ».

Les données ci-dessous sont en Euros.

Société d'Exploitation d'Eau du Bassin

Version Finale

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation Année 2020 (en application du décret du 14 mars 2005)

Collectivité: I0260 - COBAS

Fau

LIBELLE	2019	2020	Ecart %
PRODUITS	11 334 519	11 681 718	3.06 %
Exploitation du service	5 821 076	6 185 185	
Collectivités et autres organismes publics	4 434 708	4 377 717	
Travaux attribués à titre exclusif	637 711	653 994	
Produits accessoires	441 024	464 822	
CHARGES	10 953 124	10 876 868	-0.70 %
Personnel	1 037 216	1 080 299	
Energie électrique	348 864	397 542	
Produits de traitement	312 004	263 000	
Analyses	60 418	87 517	
Sous-traitance, matièreset fournitures	2 117 116	1 426 728	
Impôts locaux et taxes	51 775	57 371	
Autres dépenses d'exploitation	949 566	1 445 482	
télécommunications, poste et telegestion	12 311	<i>8 229</i>	
engins et véhicules	84 421	100 045	
informatique	74 028	691 242	
assurances	73 641	70 838	
locaux	93 448	88 327	
autres	611 718	486 802	
Redevances contractuelles	11 311	73 538	
Collectivités et autres organismes publics	4 434 708	4 377 717	
Charges relatives aux renouvellements	1 005 161	1 036 525	
programme contractuel ( renouvellements )	744 154	759 379	
fonds contractuel ( renouvellements )	261 007	277 146	
Charges relatives aux investissements	592 043	606 343	
programme contractuel ( investissements )	592 043	606 343	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux recouvrement	32 938	24 806	
RESULTAT AVANT IMPOT	381 395	804 850	NS
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	127 118	225 358	
RESULTAT	254 276	579 493	NS

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

3/17/2021

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage : 30/06/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS

→ L'état détaillé des produits

L'état suivant détaille les produits figurant sur la première ligne du CARE : Les données ci-dessous sont en Euros.

Société d'Exploitation d'Eau du Bassin

**Version Finale** 

## Etat détaillé des produits (1) Année 2020

Collectivité: 10260 - COBAS Eau

LIBELLE	2019	2020	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	5 821 076	6 185 185	6.26 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)	6 218 910	5 922 236	
dont variation de la part estimée sur consommations	- 397 833	262 948	
Exploitation du service	5 821 076	6 185 185	6.26 %
Produits : part de la collectivité contractante	2 100 886	2 202 042	4.81 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)	2 277 800	2 117 640	
dont variation de la part estimée sur consommations	- 176 914	84 402	
Redevance prélèvement (Agence de l'Eau)	436 163	460 903	5.67 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)	460 384	434 028	
dont variation de la part estimée sur consommations	- 24 221	26 875	
Redevance de lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	1 897 659	1 727 336	-8.98 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)	1 780 200	1 614 068	
dont variation de la part estimée sur consommations	117 458	113 268	
Redevance Modernisation réseau	0	- 12 564	NS
dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)	0	- 12 564	
Collectivités et autres organismes publics	4 434 708	4 377 717	-1.29 %
Produits des travaux attribués à titre exclusif	637 711	653 994	2.55 %
Produits accessoires	441 024	464 822	5.40 %

<sup>(1)</sup> Cette page contient le détail de la première ligne du CARE (produits hors TVA).

3/17/21

Compte tenu des arrondis effectués pour présenter la valeur sans décimale, le total des produits ci-dessus peut être différent à quelques euros près du total des produits inscrits sur le compte annuel de résultat de l'exploitation.

Les principales évolutions des produits et des charges sont les suivantes :

## Augmentation des produits

Globalement, on note une augmentation significative de 6,26% entre les 2 exercices. Cela est relatif à un solde positif entre l'estimation des volumes 2019 et celle de 2020 (DAE2019 – DAE2020), impacté fortement par une consommation importante durant l'été 2020, facturée en fin d'année.

La détermination des produits comptables obéit à des règles précises et l'administration fiscale nous demande de valoriser l'ensemble des produits « comme si tous les compteurs étaient relevés le 31 décembre de chaque année ». En pratique, les compteurs sont relevés à une autre date (par exemple le 15/11 pour un abonné du Teich), nécessitant de ce fait, une estimation des produits non relevés pour la période courant du 15/11 au 31/12.

Accusé certifié exécutoire

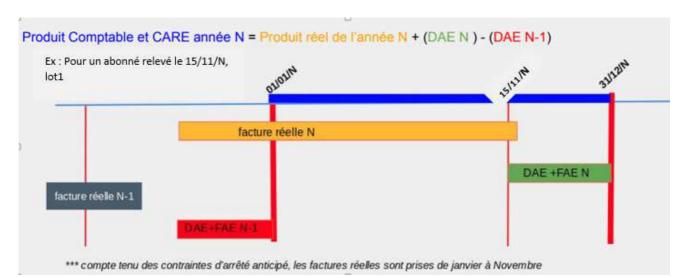
Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage : 30/06/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS

) assainissement, frais

DAE : valorisation des volumes estimés

FAE: produits estimés non assis sur les volumes (rémunération perception red d'accès de service, frais de relance)



En résumé, on ajoute les montants facturés dans l'année suite à des relevés de compteurs, les DAE de fin d'année pour aller jusqu'au 31 décembre.

Les montants facturés dans l'année incluent les consommations non relevées en fin d'année N-1. Pour corriger, on enlève des produits de l'année les DAE de l'année N-1.

Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage : 30/06/2021

# 5.2 Le compte d'Exploitation Convention de la COBAS

Comme évoqué lors de la CCSPL de juin 2019, il a été convenu d'insérer da document le Compte d'Exploitation Conventionnel. Ce CEC est le reflet du bilan comptable de l'exercice, des produits et charges de l'exploitant seul. Il permet une comparaison avec le Compte d'Exploitation Prévisionnel, base de la négociation contractuelle. Il est établi à partir des données du CARE.

	2019	2020
PRODUITS	6 899 811 €	7 304 001 €
Exploitation du service	5 821 076 €	6 185 185 €
- abonnements	1 981 842 €	2 044 554 €
– part variable (prix au m³)	3 839 235 €	4 140 631 €
Travaux attribués à titre exclusif	637 711 €	653 994 €
Produits accessoires	441 024 €	464 822 €
PRODUITS TIERS		
TOTAL DES PRODUITS	6 899 811 €	7 304 001 €
CHARGES	6 518 416 €	6 499 150 €
Personnel	1 037 217 €	1 080 299 €
Énergie	348 864 €	397 542 €
Achat d'eau		
Réactifs (9)	312 004 €	288 918 €
Analyses	60 418 €	87 517 €
Sous-traitance (1)	928 997 €	830 998 €
Fournitures (2)	218 726 €	259 537 €
Entretien et réparations		
Autres dépenses d'exploitation dont :	930 302 €	717 924 €
<ul> <li>télécommunication, postes et télégestion</li> </ul>	12 311 €	8 228 €
– engins et véhicules	87 530 €	97 889 €
– informatique (3)	663 170 €	451 513 €
- assurance (4)	73 641 €	70 839 €
- locations	202 €	1 129 €
- locaux (5)	93 448 €	88 327 €
Autres frais (6)	554 510 €	642 071 €
Amortissements	2 581 €	2 620 €
Impôts locaux et taxes (7)	51 776 €	57 372 €
Sous-total des charges d'exploitation	4 445 395 €	4 364 798 €
Redevances contractuelles (8)	31 311 €	33 538 €
- redevance d'occupation du domaine public (8)	31 311 €	33 538 €
<ul> <li>redevance pour frais de contrôle</li> </ul>		
Contribution des services centraux et recherche (frais de structure et frais généraux) (9	411 568 €	433 141 €
Charges relatives aux investissements	592 043 €	606 343 €
Dotation de Gros Entretien et Renouvellement	1 005 161 €	1 036 525 €
Charges relatives aux investissements du domaine privé		
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	32 938 €	24 806 €
CHARGES TIERS		
TOTAL DES CHARGES	6 518 416 €	6 499 150 €
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	381 395 €	804 851 €
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	127 118 €	225 358 €
RÉSULTAT	254 276 €	579 493 €

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021

## Concernant les produits :

Il est à noter une augmentation globale de 5,9 % des produits de l'exploitation du service entre les 2 exercices avec une augmentation du coefficient d'actualisation k de 2%.

- Concernant l'Exploitation du service
  - une augmentation du nombre d'abonnés de 1,2 %;
  - une augmentation des volumes comptabilisés de 1,3 %.
- Les Travaux à Titre Exclusif :
  - Les travaux de branchement sont en légère augmentation par rapport à l'année 2019. Malgré une période de confinement, il n'y a pas eu d'impact sur cette activité, montrant un fort dynamisme sur le territoire de la COBAS.

## Concernant les charges:

- Globalement, le montant des charges 2020 est de 6 499 150 € contre 6 518 416 € en 2019. Les charges sont maitrisées par rapport à l'augmentation des produits entre les deux exercices (-0,3 %).
- le montant des *charges de personnel* est en adéquation avec le montant attendu dans le Compte d'Exploitation Prévisionnel : 1 080 299 € en 2020 contre 1 115 392 € attendu au CEP. L'écart est dû à l'absence de deux collaborateurs (une personne en arrêt de longue durée et une autre démissionnaire remplacé par du personnel en intérim comme cela était le cas en 2019 ;
- la part d'énergie a augmenté de 14% en 2020. Cette hausse s'explique par une augmentation des volumes produits générant une augmentation du nombre de KWH consommé (+ 3,8%) associé à l'augmentation du coût unitaire du Kwh. Egalement, la fin des régularisations de la Contribution au Service Public de l'Energie (CSPE) depuis 2019.
- les coûts associés aux *produits chimiques* ont baissé de 7,6% entre les 2 exercices suite à une baisse des volumes traités sur l'usine de Cabaret les Pins et la valorisation des stocks en fin 2020.
- Concernant le coût des analyses, nous avons une hausse importante liée d'une part par la prise en compte sur le budget 2020, d'une analyse complète de décembre 2019 pour le déclenchement d'une crise Alerte Vigipirate. Il s'agissait d'une alerte intrusion sur le réservoir de Pissens, qui par mesures de précaution, a nécessité de déclencher une recherche sur de nombreux paramètres, pour un contrôle sanitaire poussé (surcoût de 9K€). D'autres part, le nombre de paramètre a augmenté en 2020 et des analyses sur le rejet de la station de Cabaret ont été lancées pour le renouvellement de la convention avec le SIBA;

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021

• le coût global de la *Sous-traitance* baisse de 10% suite à une internalisation des travaux de branchements neufs (Travaux à Titre Exclusif) et la réparation de fuites branchement et canalisation.

- le poste Fournitures est en hausse de 18,7% en lien avec la hausse de travaux à Titre Exclusif. L'augmentation de l'internalisation a généré une augmentation des sorties de stock sur l'activité réseau.
- concernant les *autres dépenses d'exploitation*, nous pouvons constater une baisse significative de 22,8% en particulier liée au poste informatique. L'annulation du double paiement en 2018 et 2019 concernant l'Hypervison pour un montant de 113 587€.
- Pour le poste Autres Frais, l'augmentation est liée à l'imputation des chèques eau de 2019 et 2020 (40K€), non effectuée sur le CEP 2019 et à l'augmentation du nombre d'abonnés (facturation assistance clientèle Annexe6).
- Le poste Dotation de Gros Entretien et Renouvellement est conforme aux valeurs contractuelles définies.
- Des détails supplémentaires sur les autres lignes charges pourront être donnés lors de préparation de la CCSPL autant que nécessaire.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage : 30/06/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS



Comme évoqué lors de la CCSPL de juin 2019, il a été convenu d'insérer dans ce document les Comptes Sociaux de la SEEBAS, société dédiée à l'exploitation du contrat de Délégation de Service Public d'Eau Potable de la COBAS.

# **COMPTES ANNUELS**

**Les comptes Sociaux** 

5.3

Société : SOCIETE D'EXPLOITATION D'EAU DU BASSIN D'ARCACHON SUD

Forme juridique : Société par actions simplifiée unipersonnelle

Siège social : 18 rue Jehenne 33120 ARCACHON

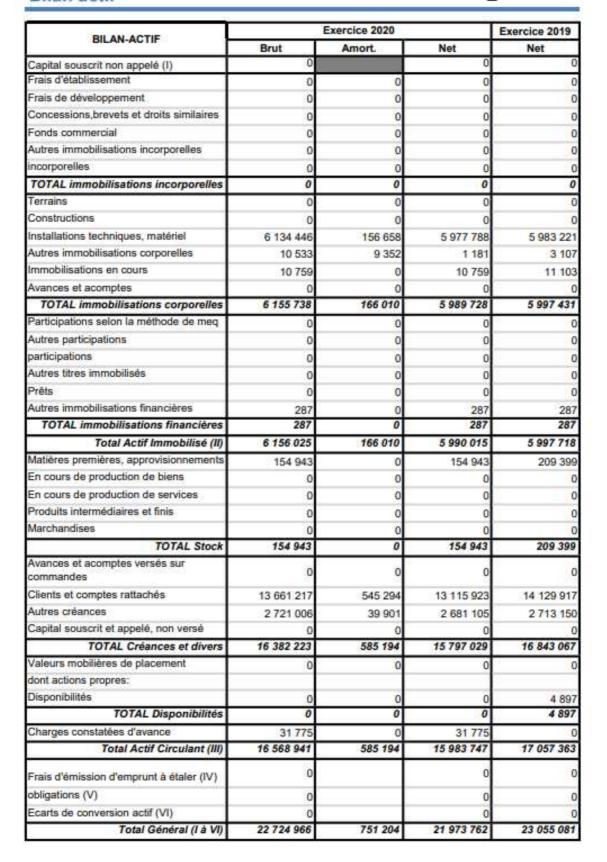
Date de clôture : 31/12/2020

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage : 30/06/2021

Société: SOCIETE D'EXPLOITATION D'EAU DU BASSIN D'ARCACHON SUD Date de la COBAS





Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage: 30/06/2021

Manufielde DEDEBGADILX Présidente 0643 COBAS



# Bilan passif

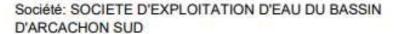


I	BILAN-PASSIF	Exercice 2020	Exercice 2019
Capital social ou individuel	dont versé : 100 000	100 000	100 000
Primes d'émission, de fusion, d'a	pport,	0	00
Ecarts de réévaluation	dont écart d'équivalence 0	0	
Réserve légale		10 000	10 000
Réserves statutaires ou contract	uelles	0	
Réserves réglementées	dont réserve des prov. fluctuation des cours : 0	0	(
A vita and a Commercial	dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes : 0	0	(
Report à nouveau		7	2
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (b	énéfice ou perte)	489 678	329 865
	Sous-Total : Situation Nette	599 685	439 867
Subventions d'investissement		0	C
Provisions réglementées		0	0
	TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	599 685	439 867
Produit des émissions de titres p	articipatifs	0	
Avances conditionnées		0	C
	TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)	0	0
Provisions pour risques		113 739	180 451
Provisions pour charges		2 078 105	1 504 725
TOTAL PRO	VISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	2 191 843	1 685 176
Emprunts obligataires convertible	es	0	
Autres emprunts obligataires		0	0
Emprunts et dettes auprès des é	tablissements de crédit	170 053	0
Emprunts et dettes financières divers	dont emprunts participatifs: 0	5 765 361	8 970 849
TOTAL Dettes financières		5 935 414	8 970 849
Avances et acomptes reçus sur o	commandes en cours	1 738 025	1 726 154
Dettes fournisseurs et comptes r	ettachės	1 862 403	1 924 101
Dettes fiscales et sociales		415 845	767 642
Dettes sur immobilisations et cor	nptes rattachés	8 641	1 314
Autres dettes	BA-	6 854 248	6 430 411
TOTAL Dettes d'exploitation et	divers	10 879 162	10 849 621
Produits constatés d'avance		2 367 658	1 109 568
	TOTAL DETTES (IV)	19 182 234	20 930 038
Ecart de conversion Passif (V)		0	
	TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)	21 973 762	23 055 081

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage: 30/06/2021

## Marie-Hélène DES ESCAULX, Présidente de la COBAS



# Compte de résultat

COMPTE DE DE	CILL TAT	T	Exercice 2020		Eversies 2010
COMPTE DE RE	SOLIAI	France	Exportation	Total	Exercice 2019
Ventes de marchandises		358	0	358	276
Production vendue biens		0	0	0	(
Production vendue service	15	11 936 429	0	11 936 429	11 492 240
Chiffres d'affaires nets		11 936 786	0	11 936 786	11 492 516
Production stockée				0	(
Production immobilisée				56 306	48 554
Subventions d'exploitation				0	
Reprises sur amortisseme	eprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				
Autres produits	utres produits				
1	To	tal des produits d'	exploitation (I)	12 966 738	12 781 294
Achats de marchandises (	0	ĺ			
Variation de stock (marcha	andises)			0	
Achats de matières premie de douane)	ères et autres app	provisionnements (y	compris droits	0	(
Variation de stock (matière	ariation de stock (matières premières et approvisionnements)				-68 087
Autres achats et charges externes				9 145 235	9 483 248
Impôts, taxes et versements assimilés				65 102	70 548
Salaires et traitements				778 186	715 466
Charges sociales				340 335	349 142
	Sur	sur Dotations aux amortissements		596 255	592 992
Dotations d'exploitation	C.120	Immobilisations Dotations aux provisions			(
	Sur actif circulant : dotations aux provisions			135 358	60 524
	Pour risques et	Pour risques et charges : dotations aux provisions			8 875
Autres charges	10	43.		1 070 526	1 097 566
	To	tal des charges d'e	exploitation (II)	12 190 987	12 310 275
	F	RÉSULTAT D'EXPL	OITATION (I-II)	775 751	471 019
Bénéfice attribué ou perte	transférée (III)			0	(
Perte supportée ou bénéfi	15147			0	(
Produits financiers de part			Ť	0	
Produits des autres valeur	s mobilières et cr	éances de l'actif im	mobilisé	0	(
Autres intérêts et produits	assimilės			140	-28
Reprises sur provisions et	transferts de cha	arges		0	(
Différences positives de cl	hange			0	(
Produits nets sur cessions	de valeurs mobil	lières de placement		0	
-		Total des produits	financiers (V)	140	-28
Dotations financières aux amortissements et provisions			0	(	
Intérêts et charges assimilées			22 727	20 901	
Différences négatives de change			0	(	
Charges nettes sur cessio	ns de valeurs mo	bilières de placeme	nt	0	
	1	otal des charges f	inancières (VI)	22 727	20 901
			IANCIER (V-VI)	-22 587	-20 929
RESU	LTAT COURANT	AVANT IMPOTS		753 164	450 090

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage : 30/06/2021

Société: SOCIETE D'EXPLOITATION D'EAU DU BASSIN D'ARCACHON SUD

Date de clôtureta@H412/2068(ESGAULX, Présidente de la COBAS

## Compte de résultat (suite)

COMPTE DE RESULTAT (suite)	Exercice 2020	Exercice 2019
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital	0	0
Reprises sur provisions et transferts de charges	35 100	28 643
Total des produits exceptionnels (VII)	35 100	28 643
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0	0
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	50 491	0
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	18 388	20 195
Total des charges exceptionnelles (VIII)	68 879	20 195
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)	-33 779	8 448
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	14 961	8 801
Impôts sur les bénéfices (X)	214 746	119 872
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	13 001 978	12 809 909
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	12 512 300	12 480 043
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	489 678	329 865

## 5EXE : Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Désignation de la société : SA103 - SOCIETE D'EXPLOITATION D'EAU DU BASSIN D'ARCACHON SUD

8iret : 81748837000012

Pôle : EAUCCEF - EAU CCEF Remontée : Llasse fiscale 2020 - 13 (société intégrée) - Réel

Effectif moyen des salariés employés

Masse salariale et provision pour intéressement de l'exercice

Avantaves sociaux de l'exercice (sécurité sociale, retraites...)

Document : RESSEXE

Millésime 2021

............

Utilisateur : CUSTJPNICOLAY - Jean-Pierre

	Exercice N	Exercice N-1	Exercice N-2	Exercice N-3	Exercice N-4
Nature des Indications					
I. Capital en fin d'exercice					
Capital social	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Nombre d'actions ordinaires existantes	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Nombre d'actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote)	+	+	+	+	+
Nombre maximal d'actions futures à créer	+	+	+	+	+
Par conversions d'obligations	+	+	+	+	+
Par exercice de droits de souscription	+	+	+	+	+
II. Résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	11 936 786	11 492 516	9 646 954	10 953 177	12 241 929
Résutiat avant impôts et charges calculées	1 328 853	1 010 791	987 390	718 016	471 045
Impôts sur les bénéfices	214 746	119 872	-32 028	101 952	-24 834
Participation des salariés	14 961	8 801	9 250	16 386	
Dotations aux amortissements et provisions	609 468	552 252	814 671	516 951	459 040
Résultat après impôts et charges calculées	489 678	329 865	195 496	82 727	36 838
Résultat distribué au titre de l'exercice	489 680	329 860	191 440	78 590	34 330
Récultat par action (en EUR)					
Résultat après impôts mais avant charges calculées par action	1 099,15	882,12	1 010,17	599,68	495,88
Résultat après impôts et charges calculées par action	489,68	329,87	195,50	82,73	36,84
Dividende ordinaire net attribué à chaque action	489,68	329,86	191,44	78,59	34,33

778 186

340 335

715 466

349 142

652 666

358 002

721 823

392 033

746 709

392 275

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage : 30/06/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS



Société d'Exploitation d'Eau du Bassin d'Arcachon Sud Adresse siège social : 18, rue Jehenne 33120 - ARCACHON

817 489 370 RCS BORDEAUX

\_\_\_\_\_

## ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

### **DE L'EXERCICE 2020**

## **5.3.1.1 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**

- « L'Activité Eau France » regroupe sous l'égide de Veolia Eau Compagnie Générale des Eaux l'essentiel des sociétés du groupe Veolia Environnement intervenant dans le secteur de la distribution de l'eau et de l'assainissement en France dont la Société d'Exploitation d'Eau du Bassin d'Arcachon Sud (ci-après « la Société »).
- L'exercice 2020 a été marqué par la crise sanitaire liée à la Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020. Dès le début de la pandémie, la priorité du Groupe Veolia, auquel appartient la Société d'Exploitation d'Eau du Bassin d'Arcachon Sud a été d'assurer la sécurité de ses abonnés et clients tout en maintenant la continuité de ses activités. La performance financière de l'entreprise a été impactée en termes de chiffres d'affaires du fait du ralentissement de l'activité, principalement en matière de travaux, et également en matière de coûts compte tenu des mesures sanitaires prises afin d'assurer la protection des salariés et des clients. En outre, compte-tenu de l'évolution du niveau d'encaissements clients, l'entreprise a dû revoir son niveau de couverture de risque des d'impayés. Malgré ces impacts, la continuité d'exploitation de la société n'a pas été remise en cause.
- Malgré la crise sanitaire, le plan de transformation de l'Eau France s'est poursuivi en 2020. Le plan de Sauvegarde de l'Emploi de l'UES Veolia Eau Générale des Eaux, auquel est rattachée la société d'Exploitation d'Eau du Bassin d'Arcachon Sud homologué par la DIRECCTE le 21 décembre 2017, a été finalisé avec la validation d' 1 dossier de mobilité et 21 licenciements notifiés en début d'année (dont aucun dossier pour la société d'Exploitation d'Eau du Bassin d'Arcachon Sud).

## • Dépréciation des créances clients

L'application de la loi Brottes depuis 2014 et la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID 19 ont eu pour conséquence une nouvelle dégradation du niveau de recouvrement de la Société. Compte tenu de ce contexte, le taux de dépréciation des créances d'exploitation de l'exercice a fait l'objet, en 2020, d'un changement d'estimation pour passer de 2,1% du chiffre d'affaires part fermière en 2019 à 2,3% à fin 2020. Les comptes de l'exercice intègrent une provision complémentaire de 13 milliers d'euros à ce titre.

## **5.3.1.2 REGLES ET METHODES COMPTABLES**

## 5.3.2 Principes généraux

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 (version consolidée) de l'Autorité des Normes Comptables relatif au Plan Comptable Général.

## **5.3.2.1.1.1** Immobilisations corporelles du domaine privé

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/202

Sous cette rubrique figurent les immobilisations dont la Société d'Exploitation d'Equipment les immobilisations de la Société d'Exploitation d'Equipment les immobilisations de la Société d'Exploitation d'Equipment les immobilisations de la Société d'Exploitation de la Société d est propriétaire.

## **5.3.2.1.1.2** Immobilisations corporelles mises en concession

Cette rubrique regroupe les immobilisations du domaine public financées et gérées par la Société. Leur comptabilisation fait l'objet des dispositions spécifiques précisées au paragraphe « Dispositions spécifiques relatives aux Immobilisations du Domaine Concédé » (cf. Infra).

Une quote-part de frais de structure est ajoutée à la dépense brute des chantiers de construction des immobilisations mises en concession pour tenir compte des charges relatives à la maîtrise d'œuvre et à la gestion contractuelle. Cette disposition est applicable à l'ensemble des catégories de travaux relatifs aux délégations de service public, hors frais de pose des compteurs. Par exception, la quote-part de frais de structure est réduite à la seule composante « frais généraux » si la prestation intellectuelle est comptabilisée séparément.

Les taux forfaitaires de maîtrise d'œuvre et de gestion contractuelle des travaux ne sont pas automatiquement applicables aux opérations supérieures à 500 K€; ces prestations peuvent alors faire l'objet d'un calcul adapté à leur spécificité.

#### 5.3.3 Frais d'acquisition

Les frais d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles sont incorporés au coût d'entrée des immobilisations acquises.

#### 5.3.4 **Stocks**

Les stocks sont évalués selon la méthode du prix unitaire moyen pondéré (PUMP).

#### 5.3.5 Créances d'exploitation

Elles sont comptabilisées à leur valeur nominale. La part fermière des créances exploitation eau et assainissement ainsi que les créances travaux dont l'ancienneté est supérieure à un an sont systématiquement dépréciées à 100%. Le principe du provisionnement en totalité des créances de plus d'un an repose sur la constatation qu'en général tous les recours ont été épuisés un an après l'émission de la facture.

Le taux de dépréciation des créances d'exploitation de l'exercice a fait l'objet, en 2020, d'un changement d'estimation pour passer de 2,1% du chiffre d'affaires part fermière en 2019 à 2,3% à fin 2020 Les comptes de l'exercice intègrent une provision complémentaire de 13 milliers d'euros à ce titre.

## DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES AUX IMMOBILISATIONS DU DOMAINE CONCEDE

#### 5.3.6 **Principes**

La Société d'Exploitation d'Eau du Bassin d'Arcachon Sud gère, en tant que concessionnaire o de services publics, de nombreuses installations faisant partie du domaine propre des collectivités locales, qu'elles soient financées par celles-ci, ce qui est le plus courant, ou par la Société elle-même. Seules les installations financées par la Société sont inscrites à son bilan (immobilisations corporelles mises en concession). Ces installations font l'objet d'un amortissement financier (encore appelé amortissement de caducité), sur la durée du contrat,

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021

à concurrence du montant qui restera définitivement à la charge de la Societé lors de la remise de ces installations à la collectivité locale concédante, en fin de contrat.

Ces amortissements financiers sont inscrits au passif du bilan (provisions pour des) pour bien marquer qu'ils ne constatent pas une dépréciation, mais l'étalement sur la durée du contrat de la charge que représentera l'abandon des ouvrages correspondants au terme de celui-ci.

Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations contractuelles de concessionnaire, la Société prend le plus souvent à sa charge le renouvellement, pendant toute la durée du contrat, des immobilisations du domaine concédé dont elle assure la gestion.

Les ouvrages du service public que la Société doit renouveler comprennent ainsi des immobilisations du domaine concédé qu'elle a financées, mais aussi des immobilisations financées par les collectivités locales.

Qu'il s'agisse d'ouvrages financés à l'origine par les Collectivités locales ou par le concessionnaire, le coût des opérations de renouvellement des installations du domaine concédé effectuées par le concessionnaire est porté en charge.

Cette obligation de renouvellement est suivie dans un compte de bilan qui valorise au débit les dépenses effectives de renouvellement et, au crédit, l'engagement contractuel et dont le solde représente donc le montant cumulé de l'avance (actif) ou du retard (passif) des dépenses par rapport aux obligations contractuelles. Les charges de l'exercice sont comptabilisées au niveau des différents postes de charges d'exploitation et transférées dans le compte de bilan via un transfert de charges. La dotation contractuelle est quant à elle comptabilisée au niveau des autres charges.

Au terme du contrat, l'éventuel solde créditeur sera remboursé à l'Autorité délégante ou restera à la charge des délégataires s'il est débiteur.

## 5.3.6.1 Dispositions spécifiques relatives à l'organisation de Veolia Eau France

 Depuis 2015, la Société d'Exploitation d'Eau du Bassin d'Arcachon Sud est associée aux autres sociétés de l'Activité Eau France pour mettre en commun au sein du GIE Veolia Eau France un certain nombre de fonctions support (service clientèle, bureau d'étude technique, service achats...) afin de renforcer les synergies et d'améliorer encore la qualité des services de ces sociétés. Dans ce cadre, les membres du GIE lui facturent les coûts des moyens qu'ils mettent à sa disposition. Le produit correspondant est comptabilisé en « Chiffre d'affaires » dans les comptes annuels de la Société.

Réciproquement, le GIE Veolia Eau France facture à chacun de ses membres le coût de ses prestations en fonction de la "valeur ajoutée simplifiée" de ses contrats correspondant au chiffre d'affaires part propre diminué des charges contractuelles, y compris les charges liées aux investissements du domaine concédé et les achats d'eau. Cette charge est comptabilisée en « Autres achats et charges externes » dans les comptes annuels de la Société.

## 5.3.6.2 <u>ELEMENTS D'INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIFS AUX COMPTE DE RESULTAT ET BILAN</u>

## **5.3.6.3 COMPTE DE RESULTAT**

## 5.3.7 Produits d'exploitation

Répartition du chiffre d'affaires par activité :

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage : 30/06/2021

(en milliers d'euros)	2020	Mario Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COB	BAS
Distribution d'eau (1)	10.544	10.	
Assainissement			
Sous-total eau et assainissement	10.544	10.268	
Travaux	655	638	
Autres activités et produits divers (2)	738	587	
Chiffre d'affaires	11 937	11.493	

- 1. Compte tenu notamment des redevances de pollution des Agences de l'Eau assises sur le m³ d'eau potable.
- 2. Y compris les moyens refacturés au GIE VEOLIA EAU FRANCE

L'ensemble du chiffre d'affaires est réalisé en France.

Le chiffre d'affaires eau et assainissement de la société est constitué :

- Par les volumes facturés (relevés ou estimés) aux clients au cours de l'exercice sous déduction de la part des facturations attachée à des volumes d'eau consommés mais non facturés à la fin de l'exercice précédent et des volumes facturés d'avance;
- Par les forfaits échus sous déduction des montants facturés d'avance ;
- Par les volumes d'eau consommés ou traités mais encore non facturés.

Le chiffre d'affaires eau et assainissement comprend :

Total 10.544	10.268
Les produits et redevances versés à l'Etat, aux collectivités locales et aux Agences de l'Eau 4.378	4.435
Les produits du concessionnaire 6.166	5.833
(en milliers d'euros) 2020	2019

La Société est délégataire d'un contrat de distribution d'eau pour lequel l'assainissement a été concédé à un autre délégataire, la Société étant chargée de facturer les clients pour leurs consommations eau et assainissement et de reverser au délégataire assainissement la part lui revenant. Dans cette situation, les produits constatés pour le compte d'un autre délégataire sont enregistrés directement dans un compte de tiers, toutes taxes comprises.

La production immobilisée ressort à 56 milliers d'euros en 2020 (contre 49 milliers d'euros en 2019).

Les transferts de charges d'exploitation s'élèvent à 860 milliers d'euros.

#### **Charges d'exploitation**

Autres achats et charges externes

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021

La Société a enregistré 1 millier d'euros dans ses comptes annuels au titre des prestations effectuées à son profit par le GIE Veolia Eau France.

#### Résultat financier

Le résultat financier ressort à - 23 milliers d'euros en 2020, il est constitué de charges d'intérêts sur comptes courants et dépôt.s

#### Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel ressort à - 34 milliers d'euros en 2020, il est constitué de :

• Produits: 35 milliers d'euros de reprises sur provisions;

• Charges: 68 milliers d'euros (dont 50 milliers d'euros de sorties immobilisations).

#### Participation des salariés

Conformément à l'accord de participation commun du personnel des sociétés de Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux – signé le 14 juin 2012 et modifié par avenant le 20 décembre 2012, il a été constitué une provision pour participation des salariés à hauteur de 11 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

#### **Imposition**

#### Ventilation de l'impôt

Ventilation de l'impôt entre la partie imputable aux éléments exceptionnels et celle imputable aux autres éléments :

	Résultat		Impôt		Rés	sultat net
	avant impôt	Théorique	Report déficitaire imputé sur l'IS de l'exercice	Dû	Théorique	Comptable net d'IS dû
		(1)		(2)	(3)	(4)
	753			-		
Courant		-211		228	542	525
	<i>753</i>			-		
CT		-211		228	542	525
LT						
Exceptionnel	-34	9		9	-24	-24
СТ	-34	9		9	-24	-24
LT						
Participation						
salariés	-15	4		4	-11	-11
	704			-		
TOTAL		-198		215	507	490

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021

(1) Résultat courant/exceptionnel/participation multiplié par le taux de l'impôt Affichage : 30/06/2021 28%.

Affichage : 30/06/2021 28%.
Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS

(2) Résultat courant/exceptionnel/participation retraité des déductions et de tégrations qui y sont rattachées multiplié par le taux de l'impôt auquel on imputera les reports fiscau itaires le cas échéant.

- (3) Résultat courant/exceptionnel/participation diminué de l'impôt théorique.
- (4) Résultat courant/exceptionnel/participation diminué de l'impôt dû.

#### **5.3.7.1 BILAN ACTIF**

#### **Immobilisations**

#### 5.3.7.1.1 Mouvements des valeurs brutes

	Valeurs brutes à l'ouverture de l'exercice	Augme	ntations	Diminutions	Valeurs brutes à la fin de
(en milliers d'euros)					l'exercice
Immobilisations incorporelles					
Dont annuités d'emprunt des collectivités					
Immobilisations corporelles du domaine privé	215	14		229	
Immobilisations corporelles mises en concession	5.921	56	50	5.927	
Immobilisations					
financières  Total	6.136	70	50	6.156	

#### 5.3.7.1.1.1 Amortissements - Méthodes de calcul

Les amortissements sont calculés selon les méthodes linéaire et dégressive, en fonction de l'utilisation des biens concernés ; les durées d'amortissement retenues sont généralement les suivantes :

Frais d'établissement	5 ans
Concessions et droits assimilés	Durée du contrat
Projets informatiques (Logiciels, etc.)	5 ans
Constructions	40 ans
Compteurs	14 ans
Installations techniques à caractère spécifique	10 à 20 ans
Matériel et outillage	6 ans 2/3
Matériel de bureau et informatique	5 ans
Matériel de transport	5 ans
Mobilier et agencements	10 ans

#### **5.3.7.1.1.2** Mouvements des amortissements

166

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021

Reprises Amortissements **Dotations** 

28

Marie-Hélèn	e DES ESGAULX, Présidente de la COBAS
(T)	cumulés à la fin de
	l'exercice

(en milliers d'euros)	cumulés au début de l'exercice	annuités d'emprunt		C	umulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles Dont annuités d'emprunt des collectivités					
Immobilisations corporelles du domaine privé	138		28		166

Transfert

#### Produits à recevoir rattachés aux postes de créances

Amortissements

138

Total	2.736
Autres créances	
Créances fiscales et sociales	s 25
Créances clients	2.711
(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2020

#### 5.3.7.2 BILAN PASSIF

#### **Capitaux propres**

Total

Conformément aux résolutions votées lors de l'Assemblée Générale du 15 juin 2020 la Société a distribué 330 milliers d'euros de dividendes.

La variation des capitaux propres se détaille comme suit :

(en milliers d'Euros)	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat 2019	Résultat 2020	Autres	A la clôture de l'exercice
Capital Social	100				100
Prime d'émission, d'apport					
et de fusion					
Réserves de réévaluation et					
autres réserves					
Réserves légales	10				10
Réserves de plus-values long					
terme					
Report à nouveau					
Résultat	330	-330	490		490
Subventions					
Amortissements					
dérogatoires					

Total 440 -330



#### **Capital social**

Au 31 décembre 2020, le capital social de la Société s'élève à 100.000,00 euros divisé en 1.000 actions entièrement libérées.

Il n'existe pas de part bénéficiaire.

#### **Provisions**

# Tableau récapitulatif des provisions

(en milliers d'euros)

	Montant au	Augmentations	Diminutions	Montant en fin
	début de	dotations de l'exercice	reprises de	d'exercice
Nature des provisions	l'exercice		l'exercice	

#### **PROVISIONS RÉGLEMENTÉES**

Provision pour hausse des prix Provision pour amortissements dérogatoires Provision spéciale de réévaluation

Т	O	T/	٩L	ı

# PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Provision pour risques à l'étranger
Provision pour impôts
Risques de change sur créances en devises
Provision pour pensions
Litiges et divers

Sous total 289 23 85		
	227	ous total

#### **FONDS D'AMORTISSEMENTS**

Amortissements financiers	1.396	569		1.965
Sous total	1.396	569		1.965
TOTAL II	1.685	592	85	2.192

# PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION

Immobilisations corporelles

Immobilisations financières:

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage : 30/06/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS

Titres de participation Autres immobilisations financières

Clients	471	135	61	545
Autres créances	40			40
TOTAL III	511	135	61	585
TOTAL GENERAL (I + II + III)	2.196	727	146	2.777
Dotations et reprises :				
- d'exploitation		709	111	
- financières				
- exceptionnelles		18	35	
Dont dotations aux amortissements financiers		569		

#### **Autres dettes**

Les autres dettes correspondent essentiellement aux produits et redevances à verser à l'Etat et aux collectivités locales dans le cadre des contrats de gestion des services publics conclus par la Société.

#### Produits constatés d'avances

Cette rubrique comprend principalement des produits perçus sur des travaux non achevés à la clôture de l'exercice et des produits facturés d'avance au titre des abonnements relatifs à des périodes postérieures au 31 décembre 2020.

#### Etat des échéances des créances et des dettes

#### Créances

(en milliers d'euros)	Montant brut 2020	Dont à moins d'un an	Dont à plus d'un an
Actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	S		
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Total			
Actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés	13.661	13.661	
Autres créances (*)	2.721	2.721	
Total	16.382	16.382	

<sup>(\*)</sup> Hors avances et acomptes versés sur commandes.

#### Dettes

(an mailliana d'aumaa)			à plus d'1 an et 5 ans au	à plus de 5
(en milliers d'euros)	Montant	à 1 an au	plus	ans
	brut	plus	·	
	2020			

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021

Total	15.076	15.076	
Autres dettes	6.854	6.854	
Comptes courants	5.765	5.765	
Dettes sur immobilisations	9	9	
Dettes fiscales et sociales	416	416	
Dettes fournisseurs	1.862	1.862	*
Dettes auprès des établissements de crédit	170	170	Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS
Emprunts et dettes financières divers			Affichage : 30/06/2021

#### Charges à payer rattachées aux postes de dettes

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2020	
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes auprès des établissements de crédi	t	
Dettes fournisseurs	1.801	
Dettes fiscales et sociales	81	
Droits des collectivités	578	
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes	148	
Total	2.608	

#### **5.3.7.3** AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

#### Opérations significatives avec les parties liées

Les opérations significatives avec les parties liées comprennent :

- Les comptes courants créditeurs pour 5.665 milliers d'euros avec la société Veolia Eau Compagnie Générales des Eaux;
- Le compte courant d'intégration fiscale avec VEOLIA ENVIRONNEMENT créditeur de 94 milliers d'euros;
- Les opérations réalisées avec les autres sociétés de l'Activité Eau France dans le cadre de la mise en commun de certaines fonctions au sein du GIE Eau France, décrites au paragraphe B ci-avant.

#### Engagements de fin de carrière

Conformément à la (aux) convention(s) collective(s) applicable(s), la société est redevable du versement d'une indemnité de départ en retraite envers ses salariés, fonction de l'ancienneté acquise à la date de ce départ. Pour les salariés partant à la retraite à compter du 1er janvier 2009 l'accord inter-entreprises de l'UES Veolia Eau – Générale des Eaux signé le 12 novembre 2008 majore cette indemnité de départ d'un montant forfaitaire au titre des primes d'eau, versé en une seule fois au moment du départ à la retraite, égal à l'indemnité d'eau annuelle versée à chaque salarié multipliée par cinq. L'évaluation de ces engagements financiers fait l'objet d'un calcul actuariel prenant en compte des tables de mortalité ainsi que des hypothèses en matière d'inflation, d'augmentation annuelle des salaires et de taux d'actualisation. Ce calcul a été effectué en prenant comme hypothèse complémentaire la reconduction des contrats de concession à l'échéance. L'horizon retenu pour ce calcul correspond donc à la date de départ à la retraite des salariés.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021

Dans le cadre du plan de départs volontaires, les engagements de fin de carrière relatifs aux salariés dont les dossiers de départs ont été validés ou qui ont fait l'objet d'un licenciement ont fait d'une reprise.

	(en	milliers
	d'euros)	)
Indemnités de départ à la retraite (y compris primes d'eau des salariés partant à la retraite		114
à compter du 1 <sup>e</sup> janvier 2009)		
Engagement net indemnités de départ à la retraite		114

#### Effectif moyen

L'effectif moyen trimestriel, (et hors personnel mis à disposition) est de 22 personnes à fin 2020, contre 23 personnes l'année précédente.

	2020	2019
Cadres	2	3
Etam	7	6
Employés	13	14
Total	22	23

#### Intégration fiscale

Au cours de l'exercice 2016, la Société a opté pour le groupe d'intégration fiscale constitué par Veolia Environnement à compter du 1e janvier 2001. Cette option a été reconduite pour une nouvelle période de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Veolia Environnement SA est seule redevable envers l'Administration française de l'impôt courant calculé sur la base de l'ensemble. L'économie susceptible d'en résulter est acquise à l'intégrante : Veolia Environnement SA. Cette option est sans incidence sur la charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la Société d'Exploitation d'Eau du Bassin d'Arcachon Sud.

#### Identité de la Société consolidante

Les comptes de la Société d'Exploitation d'Eau du Bassin d'Arcachon Sud sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes de :

> **VEOLIA ENVIRONNEMENT** SA au capital de 2 893 056 810 Euros 21 Rue de la Boétie - 75008 PARIS

VEOLIA ENVIRONNEMENT, société mère de Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux, société du groupe VEOLIA ENVIRONNEMENT, possède indirectement la majorité du capital de la Société d'Exploitation d'Eau du Bassin d'Arcachon Sud.

Une copie des comptes consolidés du Groupe Veolia Environnement peut être obtenue à l'adresse ci-dessus.

#### Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes encourus au titre du contrôle légal des comptes et au titre des prestations de service entrant dans les diligences directement liées à cette mission sont mentionnés dans l'annexe aux comptes consolidés du groupe Veolia Environnement.

### **5.3.7.4 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Néant.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20210628-DEL-2021-06-084-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage : 30/06/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage : 30/06/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS



## 5.4 Situation des biens

#### → Variation du patrimoine immobilier

Cet état retrace les opérations d'acquisition, de cession ou de restructuration d'ouvrages financées par le délégataire, qu'il s'agisse de biens du domaine concédé ou de biens de reprise.

Au cours de l'exercice écoulé, aucune opération de cette nature n'est intervenue dans le cadre du contrat.

#### → Inventaire des biens

L'inventaire au 31 décembre de l'exercice est établi selon les préconisations de la FP2E. Les biens désignés comme biens de retour ou biens de reprise sont ceux expressément désignés comme tels au contrat, conformément au décret 2016-86 du 1er février 2016. S'il y a lieu, l'inventaire distingue les biens propres du délégataire.

#### > Situation des biens

La situation des biens est consultable aux chapitres 3.1 et 3.2.

Par ce compte rendu, Seebas présente une vue d'ensemble de la situation du patrimoine du service délégué, à partir des constats effectués au quotidien (interventions, inspections, auto-surveillance, astreinte,...) et d'une analyse des faits marquants, des études disponibles et d'autres informations le cas échéant.

Ce compte rendu permet ainsi à la Collectivité, par une connaissance précise des éventuels problèmes, de leur probable évolution et des solutions possibles, de mieux programmer ses investissements.

Les biens dont l'état ou le fonctionnement sont satisfaisants, ou pour lesquels Seebas n'a pas décelé d'indice négatif, et qui à ce titre n'appellent pas ici de commentaire particulier, ne figurent pas dans ce compte rendu.

Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage : 30/06/2021

## 5.5 Les investissements et le renouvement de la COBAS

Les états présentés permettent de tracer, selon le format prévu au contrat, la ation des programmes d'investissement et/ou de renouvellement à la charge du délégataire, et d'assurer le suivi des fonds contractuels d'investissement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière « Les modalités d'établissement du CARE ».

#### → Programme contractuel d'investissement

#### Installations électromécaniques

C	DIVERS CONTRAT		
	C	DIVERS	
		Finalisation aménagement Poste de rechloration de Pissens 2020	

#### • Renouvellement de l'exercice

L'état présenté dans cette section permet de suivre les dépenses réalisées dans le cadre du renouvellement de l'exercice au titre :

- Du programme contractuel de renouvellement ;
- Du fonds contractuel de renouvellement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière «Les modalités d'établissement du CARE».

→ Programme contractuel de renouvellement

Accusé certifié exécutoire

nstallations électromécaniques	Remouveie exercices ant	DES ESGAULX, Presenneuveléo dans l'exercice
CABARET DES PINS	exercices and	dans rexercice
FILE BOUES - EXTRACTION / SOUTIRAGE DES BOUES	2016	
APPAREIL DE MESURE PHYSIQUE	2010	
FILE EAU - ALIMENTATION EAU BRUTE	2016	
DEBITMETRE ARRIVE DE CAZAUX	2016	
FILE EAU - DISTRIBUTION EAU TRAITEE	2040	
BALLON ANTI-BELIER DEPART PISSENS	2018	
CAPLANDE		
POMPAGE - ALIMENTATION EAU BRUTE		
COMPTAGE F2	2016	
POMPAGE - HYDRAULIQUE		
COLONNE DE FORAGE 1	2016	
CAZAUX LAC		
FILE EAU - TRANSFERT		
DEBITMETRE P1	2016	
DEBITMETRE P2	2016	
DEBITMETRE P3	2017	
DEBITMETRE P4	2017	
DEBITMETRE P5	2017	
CAZAUX-CAONE		
FILE EAU - POMPAGE		
COMPTEUR FORAGE	2019	
CAZAUX-LIBERATION		
POMPAGE - HYDRAULIQUE		
COMPTEUR ALIMENTATION RESERVOIR	2017	
COMPTEUR DISTRIBUTION	2017	
CPT BORDEAUX		
CONTRÔLE/COMMANDE - DISTRIBUTION / REPARTITION /		
SUPPORT DE TELETRANSMISSION		2020
CPT CAMPS		
CONTRÔLE/COMMANDE - DISTRIBUTION / REPARTITION /		
SUPPORT DE TELETRANSMISSION	2016	
CPT DANEY	2010	
CONTRÔLE/COMMANDE - DISTRIBUTION / REPARTITION /		
		2020
SUPPORT DE TELETRANSMISSION  COT ET OU F 1 (DN200)		2020
CPT ETOILE 1 (DN300)		
CONTRÔLE/COMMANDE - DISTRIBUTION / REPARTITION /		2020
SUPPORT DE TELETRANSMISSION		2020
CPT ETOILE 2 (DN500)		
CONTRÔLE/COMMANDE - DISTRIBUTION / REPARTITION /		
SUPPORT DE TELETRANSMISSION		2020
FILE EAU - DISTRIBUTION / REPARTITION / MAILLAGE E		
DEBITMETRE	2017	

CDT ETOU E DIED DECEDVOID (DNEOO)	Affichage : 30	
CPT ETOILE PIED RESERVOIR (DN500)		DES ESGAULX, Présidente de la COE
CONTRÔLE/COMMANDE - DISTRIBUTION / REPARTITION /		2020
SUPPORT DE TELETRANSMISSION		2020
FILE EAU - DISTRIBUTION / REPARTITION / MAILLAGE E	2016	
CANALISATION / TUYAUTERIE	2016	
CPT GAMBETTA		
FILE EAU - DISTRIBUTION / REPARTITION / MAILLAGE E	2016	
DEBITMETRE	2016	
CPT MOZART		
CONTRÔLE/COMMANDE - DISTRIBUTION / REPARTITION /		2020
SUPPORT DE TELETRANSMISSION		2020
CPT NEZER		
CONTRÔLE/COMMANDE - DISTRIBUTION / REPARTITION /		2020
SUPPORT DE TELETRANSMISSION		2020
FILE EAU - DISTRIBUTION / REPARTITION / MAILLAGE E		2020
DEBITMETRE CONTROL (CONTROL)		2020
CPT PISSENS 1 (DN600)		
CONTRÔLE/COMMANDE - DISTRIBUTION / REPARTITION /		
SUPPORT DE TELETRANSMISSION		2020
CPT VERDUN		
CONTRÔLE/COMMANDE - DISTRIBUTION / REPARTITION /		
SUPPORT DE TELETRANSMISSION		2020
DESBIEY		
CONTROLE / COMMANDE - ARMOIRE ELECTRIQUE GENERALE		
ARMOIRE ELECTRIQUE	2019	
POMPAGE - ALIMENTATION EAU BRUTE		
COMPTEUR	2016	
POMPAGE - HYDRAULIQUE		
BALLON ANTI-BELIER	2017	
HAMEAU DES BARONS		
CONTROLE / COMMANDE - ARMOIRE ELECTRIQUE		
ARMOIRE ELECTRIQUE	2017	
LA HUME		
ENERGIES - ENERGIE ELECTRIQUE		
POSTE TRANSFO CABINE 160 KVA	2017	
POMPAGE - ALIMENTATION EAU BRUTE		
COMPTEUR FORAGE 1	2016	
POMPAGE - DISTRIBUTION		
COMPTEUR AQUALAND ALLER	2016	
COMPTEUR AQUALAND RETOUR	2016	
COMPTEUR GUJAN	2016	
COMPTEUR LA TESTE	2016	
POMPAGE - HYDRAULIQUE		
COLONNE DE RFT F1	2016	

	Affichage : 30	/06/2021
RAMPE DE PULVERISATION	<del>- 2010</del>	DES ESGAULX, Présidente de la CC
LA PASSERELLE		
CONTROLE / COMMANDE - ARMOIRE ELECTRIQUE GENERALE	*	
TELEGESTION	2016	
ENERGIES - ALIMENTATION ELECTRIQUE		
TRANSFORMATEUR	2016	
TRANSFORMATEUR	2017	
POMPAGE - ALIMENTATION EAU BRUTE		
COMPTAGE	2016	
POMPAGE - HYDRAULIQUE		
COLONNE DE FORAGE	2016	
LE GOLF		
FILE EAU - ALIMENTATION / DISTRIBUTION		
DEBITMETRE DOUBLE SENS	2019	
PISSENS		
POMPAGE - ALIMENTATION EAU BRUTE		
COMPTAGE	2016	
PISTE 214		
CONTROLE / COMMANDE - ARMOIRE ELECTRIQUE GENERALE		
ARMOIRE ELECTRIQUE	2017	
AUTOMATE	2017	
POMPAGE - DISTRIBUTION		
DEBITMETRE	2019	
PROTECTION CATHODIQUE - LE TEICH		
PROTECTION CATHODIQUE - PROTECTION CATHODIQUE		
PROTECTION CATHODIQUE	2018	
VILLEMARIE		
CONTROLE / COMMANDE - ARMOIRE ELECTRIQUE GENERALE		
ARMOIRE ELECTRIQUE	2018	
AUTOMATE	2018	
DEMARREUR POMPE FORAGE	2018	
POMPAGE - ALIMENTATION EAU BRUTE		
COMPTEUR	2016	
POMPAGE - DISTRIBUTION		
DEBITMETRE ALIM RESEAU	2017	
POMPAGE - HYDRAULIQUE		
COLONNE DE FORAGE	2016	
éseaux	Quantité renouvelée exercices antérieurs	Quantité renouvelée dans l'exercice
BRANCHEMENTS EAU	4514	602

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage : 30/06/2021

#### > Fonds contractuel de renouvellement

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS

Les états présentés dans cette section permettent de suivre les dépenses ré obligation en garantie pour la continuité du service ou d'un fonds contractuel de

dans le cadre d'une uvellement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière «Les modalités d'établissement du CARE».

#### Dépenses relevant d'une garantie pour la continuité du service :

Cet état fournit, sous la forme préconisée par la FP2E, les dépenses de renouvellement réalisées au cours de l'exercice dans le cadre d'une obligation en garantie pour la continuité du service.

#### Dépenses relevant d'un fonds de renouvellement :

Un fonds de renouvellement a été défini au contrat. Les dépenses et la situation du fonds relatif à l'exercice sont résumées dans les tableaux suivants :

DATE DES OPERATIONS	NATURE DES OPERATIONS	DEPENSES	RECETTES	RECETTES - DEPENSES	CUMUL RECETTES - DEPENSES
01/01/2016	DOTATION 2016		246 557,00 €		
TOTAL	ANNEE 2016	97 477,86 €	246 557,00 €	149 079,14 €	149 079,14 €
01/01/2017	actualisation du solde au 31/12/2016		877,03€		
01/01/2017	DOTATION 2017		245 106,51 €		
TOTAL	ANNEE 2017	272 326,48 €	245 983,54 €	-26 342,94 €	122 736,20 €
		,	,	,	,
01/01/2018	actualisation du solde au 31/12/2017		227,43 €		
01/01/2018	DOTATION 2018		247 013,87 €		
TOTAL	ANNEE 2018	165 689,49 €	247 241,30 €	81 551,81 €	204 288,01 €
			,	, , ,	
01/01/2019	Actualisation du solde au 31/12/2019		6 547,43 €		
01/01/2019	DOTATION 2019		254 459,15 €		
TOTAL	ANNEE 2019	136 476,79 €	261 006,58 €	124 529,79 €	328 817,81 €
	7	250 17 5,75 6	201 000,30 €	12 1 323,73 0	320 017,31 0
01/01/2020	Actualisation du solde au 31/12/2020		17 481,27 €		
01/01/2020	DOTATION 2020		259 664,96 €		
TOTAL	ANNEE 2020	89 757,59	277 146,23	187 388,64€	328 817,81 €
IOIAL	7.11122 2020	03 737,33	277 140,23	107 300,040	320 317,01 €
TOTAL	Toutes années confondues	761 728,21	1 277 934,65	516 206,44	

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage : 30/06/2021

# La liste des équipements renouvelés dans le cadre du fond de renouvellement : Amichage : 30/00/2027 La COBAS

Equipements renouvellés	Mont
PISSENS_STRUCTURES METALLIQUES DIV	2 62338
PISTE 214_POMPE 2 VITESSE FIXE	5 427,88
CAZAUX-LIBERATION_POMPE	1 978,12
PISTE 214_POMPE 3 VITESSE FIXE	6 021,35
VILLEMARIE_EXTRACTEUR H2S	0,16
CABARET DES PINS_POMPE EAU DE SERV	1 748,84
CAZAUX-LIBERATION_COLONNE FORAGE	8 437,58
HAMEAU DES BARONS_POMPE EN FOURREA	4 643,08
CABARET_PPE DOSEUSE CHAUX AJUST 1	2 115,53
VILLEMARIE_VARIATEUR P1	1 247,86
CABARET_PPE DOSEUSE COAGULANT 2	1 268,75
PISTE 214_COLLECTEUR REFOULEMNT P1	1 883,39
PISTE 214_COLLECTEUR REFOULEMNT P2	1 883,39
PISTE 214_COLLECTEUR REFOULEMNT P3	1 883,39
DIVERS VANNES LA TESTE ARCACHO	39 497,57
CABARET DES PINS_COLONNE DE FORAGE	5 743,69
CAZAUX LAC_CANA REFOULEMT AMORCAGE	1 456,40
VILLEMARIE_POMPE NO1	1 174,79
DIVERS RESEAU_ROBINET SUR DN 63	722,24
ANNEE 2020	89 757,59

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage : 30/06/2021

## 5.6 Les engagements à incidence financie de la COBAS

Ce chapitre a pour objectif de présenter les engagements liés à l'exécution du se public et qui, à ce titre, peuvent entraîner des obligations financières entre Seebas, actuel délégataire de service, et toute entité (publique ou privée) qui pourrait être amenée à reprendre à l'issue du contrat l'exécution du service. Ce chapitre constitue pour les élus un élément de transparence et de prévision.

Conformément aux préconisations de l'Ordre des Experts Comptables, ce chapitre ne présente que les « engagements significatifs, sortant de l'ordinaire, nécessaires à la continuité du service, existant à la fin de la période objet du rapport, et qui à la fois devraient se continuer au-delà du terme normal de la convention de délégation et être repris par l'exploitant futur ».

Afin de rester simples, les informations fournies ont une nature qualitative. A la demande de la Collectivité, et en particulier avant la fin du contrat, Seebas pourra détailler ces éléments.

#### 5.6.1 Flux financiers de fin de contrat

Les flux financiers de fin de contrat doivent être anticipés dans les charges qui s'appliqueront immédiatement à tout nouvel exploitant du service. Sur la base de ces informations, il est de la responsabilité de la Collectivité, en qualité d'entité organisatrice du service, d'assurer la bonne prise en compte de ces contraintes dans son cahier des charges.

#### → Régularisations de TVA

Si Seebas a assuré pour le compte de la Collectivité la récupération de la TVA au titre des immobilisations (investissements) mises à disposition<sup>1</sup>, deux cas se présentent :

- ✓ Le nouvel exploitant est assujetti à la TVA² : aucun flux financier n'est nécessaire. Une simple déclaration des montants des immobilisations, dont la mise à disposition est transférée, doit être adressée aux Services de l'Etat.
- ✓ Le nouvel exploitant n'est pas assujetti à la TVA : l'administration fiscale peut être amenée à réclamer à Seebas la part de TVA non amortie sur les immobilisations transférées. Dans ce cas, le repreneur doit s'acquitter auprès de Seebas du montant dû à l'Administration Fiscale pour les immobilisations transférées, et simultanément faire valoir ses droits auprès du Fonds de Compensation de la TVA. Le cahier des charges doit donc imposer au nouvel exploitant de disposer des sommes nécessaires à ce remboursement.

#### → Biens de retour

Les biens de retour (listés dans l'inventaire détaillé des biens du service) sont remis gratuitement à la Collectivité à l'échéance du contrat selon les modalités prévues au contrat.

#### → Biens de reprise

Les biens de reprise (listés dans l'inventaire détaillé des biens du service) seront remis au nouvel exploitant, si celui-ci le souhaite, à l'échéance du contrat selon les modalités prévues au contrat. Ces biens doivent généralement être achetés par le nouvel exploitant.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> art. 210 de l'annexe II du Code Général des Impôts

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Conformément au principe posé par le nouvel article 257 bis du Code Général des Impôts précisé par l'instruction 3 A 6 36 parue au BOI N°50 du 20 Mars 2006 repris dans le BOFiP (BOI-TVA-CHAMP-10-10-50-10)

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/202 Affichage : 30/06/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS

#### → Autres biens ou prestations

Hormis les biens de retour et les biens de reprise prévus au contrat, Seebas utilis se le cadre de sa liberté de gestion, certains biens et prestations. Le cas échéant, sur demande de la Colle et selon des conditions à déterminer, les parties pourront convenir de leur mise à disposition auprès du nouvel exploitant.

# → Consommations non relevées et recouvrement des sommes dues au délégataire à la fin du contrat

Les sommes correspondantes au service exécuté jusqu'à la fin du contrat sont dues au délégataire sortant. Il y a lieu de définir avec la Collectivité les modalités de facturation (relevé spécifique, prorata temporis) et de recouvrement des sommes dues qui s'imposeront au nouvel exploitant, ainsi que les modalités de reversement des surtaxes correspondantes.

#### 5.6.2 Dispositions applicables au personnel

Les dispositions applicables au personnel du délégataire sortant s'apprécient dans le contexte de la période de fin de contrat. Les engagements qui en découlent pour le nouvel exploitant ne peuvent pas faire ici l'objet d'une présentation totalement exhaustive, pour deux motifs principaux :

- ✓ ils évoluent au fil du temps, au gré des évolutions de carrière, des aléas de la vie privée des agents et des choix d'organisation du délégataire,
- ✓ ils sont soumis à des impératifs de protection des données personnelles.

Veolia propose de rencontrer la Collectivité sur ce sujet pour inventorier les contraintes qui s'appliqueront en fin de contrat.

#### → Dispositions conventionnelles applicables aux salariés de Veolia

Les salariés de Seebas bénéficient :

- √ des dispositions de la Convention Collective Nationale des Entreprises des Services d'Eau et d'Assainissement du 12 avril 2000;
- ✓ des dispositions de l'accord interentreprises de l'Unité Economique et Sociale "Veolia Générale des Eaux " du 12 novembre 2008 qui a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009, d'accords conclus dans le cadre de cette Unité Economique et Sociale et qui concernent notamment : l'intéressement et la participation, le temps de travail des cadres, la protection sociale (retraite, prévoyance, handicap, formation) et d'accords d'établissement, usages et engagements unilatéraux.

#### → Protection des salariés et de l'emploi en fin de contrat

Des dispositions légales assurent la protection de l'emploi et des salariés à l'occasion de la fin d'un contrat, lorsque le service est susceptible de changer d'exploitant, que le futur exploitant ait un statut public ou privé. A défaut, il est de la responsabilité de la Collectivité de prévoir les mesures appropriées.

Lorsque l'entité sortante constitue une entité économique autonome, c'est-à-dire comprend des moyens corporels (matériel, outillage, marchandises, bâtiments, ateliers, terrains, équipements), des éléments incorporels (clientèle, droit au bail, etc.) et du personnel affecté, le tout organisé pour une mission identifiée, l'ensemble des salariés qui y sont affectés sont automatiquement transférés au nouvel exploitant, qu'il soit public ou privé (art. L 1224-1 du Code du Travail).

Dans cette hypothèse, Seebas transmettra à la Collectivité, à la fin du contrat, la liste des salariés affectés au contrat ainsi que les éléments d'information les concernant (en particulier masse salariale correspondante).

Le statut applicable à ces salariés au moment du transfert et pendant les trois mois suivants est celui en vigueur chez Seebas. Au-delà de ces trois mois, le statut Seebas est soit maintenu pendant une période de douze mois maximum, avec maintien des avantages individuels acquis au-delà de ces douze mois, soit aménagé au statut du nouvel exploitant.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021

Lorsque l'entité sortante ne constitue pas une entité économique autonome rais que le nouvel exploitant entre dans le champ d'application de la Convention collective Nationale d'assainissement d'avril 2000, l'application des articles 2.5.2 ou 2.5.4 de cette précédent délégataire qu'au nouvel exploitant avant la fin de la période de 12 montre le la convention s'impose tant au précédent délégataire qu'au nouvel exploitant avant la fin de la période de 12 montre la constitue pas une entité économique autonome rais que le nouvel exploitant de la convention collective Nationale entreprises d'eau et d'assainissement d'avril 2000, l'application des articles 2.5.2 ou 2.5.4 de cette

A défaut d'application des dispositions précitées, seule la Collectivité peut prévoir les modalités permettant la sauvegarde des emplois correspondant au service concerné par le contrat de délégation qui s'achève. Veolia se tient à la disposition de la Collectivité pour fournir en amont les informations nécessaires à l'anticipation de cette question.

En tout état de cause, d'un point de vue général, afin de clarifier les dispositions applicables et de protéger l'emploi, nous proposons de préciser avec la Collectivité avant la fin du contrat, le cadre dans lequel sera géré le statut des salariés et la protection de l'emploi à la fin du contrat. Il est utile que ce cadre soit précisé dans le cahier des charges du nouvel exploitant.

La liste nominative des agents<sup>3</sup> affectés au contrat peut varier en cours de contrat, par l'effet normal de la vie dans l'entreprise : mutations, départs et embauches, changements d'organisation, mais aussi par suite d'événements de la vie personnelle des salariés. Ainsi, la liste nominative définitive ne pourra être constituée qu'au cours des dernières semaines d'exécution du contrat.

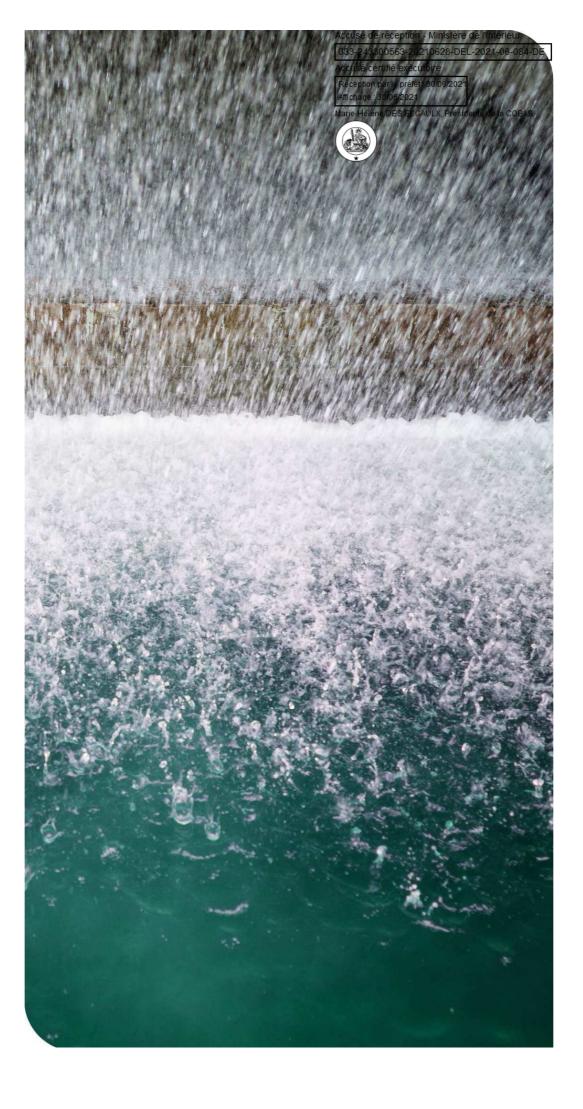
#### → Comptes entre employeurs successifs

Les dispositions à prendre entre employeurs successifs concernant le personnel transféré sont les suivantes :

- ✓ de manière générale, dispositions identiques à celles appliquées en début du contrat,
- ✓ concernant les salaires et notamment salaires différés : chaque employeur supporte les charges afférentes aux salaires (et les charges sociales ou fiscales directes ou indirectes y afférant) rattachables à la période effective d'activité dont il a bénéficié ; le calcul est fait sur la base du salaire de référence ayant déterminé le montant de la charge mais plafonné à celui applicable au jour de transfert : ce compte déterminera notamment les prorata 13ème mois, de primes annuelles, de congés payés, décomptes des heures supplémentaires ou repos compensateurs,....,
- ✓ concernant les autres rémunérations : pas de comptes à établir au titre des rémunérations différées dont les droits ne sont exigibles qu'en cas de survenance d'un événement ultérieur non encore intervenu : indemnité de départ à la retraite, droits à des retraites d'entreprises à prestations définies, médailles du travail,...

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Certaines informations utiles ont un caractère confidentiel et n'ont pas à figurer dans le rapport annuel qui est un document public. Elles pourront être fournies, dans le respect des droits des personnes intéressées, séparément à l'autorité délégante, sur sa demande justifiée par la préparation de la fin de contrat.

# 6 ANNEXES



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage : 30/06/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS



ARCACHON	m³	Prix au 01/01/2021	Montant au 01/01/2020	Montant au 01/01/2021	N/N-1
Production et distribution de l'eau			172,68	170,87	-1,05%
Part délégataire - SEEBAS			120,51	120,90	0,32%
Abonnement			34,64	34,76	0,35%
Consommation	120	0,7178	85,87	86,14	0,31%
Part Collectivité - COBAS			42,77	42,77	0,00%
Abonnement			13,26	13,26	0,00%
Consommation	120	0,2459	29,51	29,51	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0600	9,40	7,20	-23,40%
Collecte et dépollution des eaux usées			224,44	224,44	0,00%
Part délégataire - ELOA			121,64	117,30	-3,57%
Abonnement			11,84	11,70	-1,18%
Consommation	120	0,8800	109,80	105,60	-3,83%
Part Collectivité - SIBA			102,80	107,14	4,22%
Abonnement			44,00	44,14	0,32%
Consommation	120	0,5250	58,80	63,00	7,14%
Organismes publics et TVA			106,72	106,62	-0,09%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3300	39,60	39,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,2500	30,00	30,00	0,00%
TVA			37,12	37,02	-0,27%
TOTAL € TTC			503,84	501,93	-0,38%

6.1 La facture 120 m<sup>3</sup>

			Affichage : :		
LA TESTE DE BUCH	m³	Prix au 01/01/2021		e DES ESGAULX, Pre au	sidente de la C N/N-1
		01/01/2021	01/0	01/01/2021	
Production et distribution de l'eau			1/z,68	170,87	-1,05%
Part délégataire - SEEBAS			120,51	120,90	0,32%
Abonnement			34,64	34,76	0,35%
Consommation	120	0,7178	85,87	86,14	0,31%
Part Collectivité - COBAS			42,77	42,77	0,00%
Abonnement			13,26	13,26	0,00%
Consommation	120	0,2459	29,51	29,51	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0600	9,40	7,20	-23,40%
Collecte et dépollution des eaux usées			224,44	224,44	0,00%
Part délégataire - ELOA			121,64	117,30	-3,57%
Abonnement			11,84	11,70	-1,18%
Consommation	120	0,8800	109,80	105,60	-3,83%
Part Collectivité - SIBA			102,80	107,14	4,22%
Abonnement			44,00	44,14	0,32%
Consommation	120	0,5250	58,80	63,00	7,14%
Organismes publics et TVA			106,72	106,62	-0,09%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3300	39,60	39,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,2500	30,00	30,00	0,00%
TVA			37,12	37,02	-0,27%
TOTAL € TTC			503,84	501,93	-0,38%

			Affichage : :		
GUJAN-MESTRAS	m³	Prix au 01/01/2021		e DES ESGAULX, Pre au	sidente de la C N/N-1
		01/01/2021	01/0	01/01/2021	
Production et distribution de l'eau			1/z,68	170,87	-1,05%
Part délégataire - SEEBAS			120,51	120,90	0,32%
Abonnement			34,64	34,76	0,35%
Consommation	120	0,7178	85,87	86,14	0,31%
Part Collectivité - COBAS			42,77	42,77	0,00%
Abonnement			13,26	13,26	0,00%
Consommation	120	0,2459	29,51	29,51	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0600	9,40	7,20	-23,40%
Collecte et dépollution des eaux usées			224,44	224,44	0,00%
Part délégataire - ELOA			121,64	117,30	-3,57%
Abonnement			11,84	11,70	-1,18%
Consommation	120	0,8800	109,80	105,60	-3,83%
Part Collectivité - SIBA			102,80	107,14	4,22%
Abonnement			44,00	44,14	0,32%
Consommation	120	0,5250	58,80	63,00	7,14%
Organismes publics et TVA			106,72	106,62	-0,09%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3300	39,60	39,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,2500	30,00	30,00	0,00%
TVA			37,12	37,02	-0,27%
TOTAL € TTC			503,84	501,93	-0,38%

Accusé certifié exécutoire

			Accuse ce	tine executorie	
Réception par le					)21
LE TEICH	m³	Prix au 01/01/2021	Mo Affichage :	e DES ESGAULX Pre au 01/01/2021	sidente de la C N/N-1
Production et distribution de l'eau			1/ <del>2</del> ,68	170,87	-1,05%
Part délégataire - SEEBAS			120,51	120,90	0,32%
Abonnement			34,64	34,76	0,35%
Consommation	120	0,7178	85,87	86,14	0,31%
Part Collectivité - COBAS			42,77	42,77	0,00%
Abonnement			13,26	13,26	0,00%
Consommation	120	0,2459	29,51	29,51	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0600	9,40	7,20	-23,40%
Collecte et dépollution des eaux usées			224,44	224,44	0,00%
Part délégataire - ELOA			121,64	117,30	-3,57%
Abonnement			11,84	11,70	-1,18%
Consommation	120	0,8800	109,80	105,60	-3,83%
Part Collectivité - SIBA			102,80	107,14	4,22%
Abonnement			44,00	44,14	0,32%
Consommation	120	0,5250	58,80	63,00	7,14%
Organismes publics et TVA			106,72	106,62	-0,09%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3300	39,60	39,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,2500	30,00	30,00	0,00%
TVA			37,12	37,02	-0,27%
TOTAL € TTC			503,84	501,93	-0,38%

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021

# Affichage : 30/06/2021

## 6.2 Les données consommateurs Les données de la cobastitute de la cobastitut commune

	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
ARCACHON	•					
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	10 831	10 700	11 188	11 400	11 528	1,1%
Nombre d'abonnés (clients)	10 222	10 326	10 523	10 625	10 679	0,5%
Volume vendu (m3)	1 420 888	1 394 607	1 365 689	1 461 490	1 331 231	-8,9%
GUJAN MESTRAS						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	20 853	21 062	21 300	21 435	21 602	0,8%
Nombre d'abonnés (clients)	11 653	12 093	12 313	12 507	12 703	1,6%
Volume vendu (m3)	1 232 811	1 350 413	1 288 230	1 822 276	1 468 023	-19,4%
LA TESTE DE BUCH						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	25 974	26 381	26 493	26 525	26 438	-0,3%
Nombre d'abonnés (clients)	16 353	16 727	17 169	17 657	17 870	1,2%
Volume vendu (m3)	2 192 987	2 198 993	2 249 267	2 385 085	2 425 553	1,7%
LE TEICH	•				•	
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	7 299	7 567	7 835	7 884	8 059	2,2%
Nombre d'abonnés (clients)	3 506	3 573	3 791	4 026	4 121	2,4%
Volume vendu (m3)	419 065	404 825	411 481	569 011	453 261	-20,3%
Autre(s)						
Volume vendu (m3)			0	0	0	0%

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage : 30/06/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS



## 6.3.1 La ressource

6.3

Le tableau suivant présente le nombre de résultats d'analyses obtenus sur l'ensemble des ressources du service :

	Contrôl	e sanitaire	Surveillance par le délégataire		
	Nb total de résultats d'analyses	Nb de résultats d'analyses conformes	Nb total de résultats d'analyses	Nb de résultats d'analyses conformes	
Microbiologique	20	20			
Physico- chimique	796	791	1411	1403	

Détail des non-conformités sur la ressource :

La qualité de l'eau

	Mini	Maxi	Nb d'analyses	Nb de non- conformités	Valeur du seuil et unité
Température de l'eau	15.7	27.2	44	13	25 °C

Le détail est donné dans le tableau suivant :

Date du prélèvement	Adresse du point de prélèvement	Valeur du résultat	Unité	Type de contrôle
29/1/2020	Forage 1,allées de Bx- la Hume	25,8	°C	So'Bass
6/5/2020	Forage 1,allées de Bx- la Hume	25,6	°C	So'Bass
16/6/2020	Forage 1,allées de Bx- la Hume	26,3	°C	ARS
11/8/2020	Forage 1,allées de Bx- la Hume	27,2	°C	So'Bass
8/9/2020	Forage 1,allées de Bx- la Hume	26,8	°C	ARS
28/10/2020	Forage 1,allées de Bx- la Hume	25,6	°C	So'Bass
27/5/2020	Forage,55 cours Desbiey.	25,3	°C	So'Bass
6/5/2020	Forage à l'usine" Cabaret"	26,7	°C	So'Bass
16/6/2020	Forage à l'usine" Cabaret"	27,1	°C	ARS
24/8/2020	Forage à l'usine" Cabaret"	26,9	°C	So'Bass
8/9/2020	Forage à l'usine" Cabaret"	27,2	°C	ARS
30/9/2020	Forage à l'usine" Cabaret"	27,1	°C	ARS
17/11/2020	Forage à l'usine" Cabaret"	25,6	°C	So'Bass

Ces ouvrages sont naturellement à une eau légèrement supérieure à 25°C. Cela n'affecte pas la qualité bactériologique de l'eau mise en distribution après chloration.

#### 6.3.2 L'eau produite et distribuée

La qualité de l'eau produite et distribuée est évaluée au regard des limites de qualité et des références de qualité définies par la réglementation :

Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage : 30/06/2021

✓ les limites de qualité visent les paramètres susceptibles de générer des ris dues inmédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur,

✓ les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins vi des installations de production et de distribution d'eau potable. Un dépassement ne traduit pas forcément un risque sanitaire pour le consommateur mais implique la mise en œuvre d'actions correctives.

#### → Conformité des prélèvements

Tableaux synthétiques de la conformité des prélèvements aux limites de qualité :

Limito do qualitá	Contrôle	Sanitaire	Surveillance du Délégataire		Contrôle sanitaire et surveillance du délégataire	
Limite de qualité	Nb PLV total	Nb PLV conformes	Nb PLV total	Nb PLV conformes	Nb PLV total	Nb PLV conformes
Microbiologique	226	226	165	165	391	391
Physico-chimie	52	52	71	71	123	123

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

	Taux de conformité Contrôle Sanitaire	Taux de conformité Surveillance du Délégataire	Taux de conformité Contrôle Sanitaire et Surveillance du Délégataire
Microbiologique	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Physico-chimie	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

#### → Conformité des paramètres analytiques

Le tableau suivant présente en détail les résultats d'analyses et leur conformité en distinguant les paramètres soumis à limite de qualité des paramètres soumis à une référence de qualité<sup>4</sup> :

	Contr	ôle sanitaire	Surveillance par le délégataire			
	Nb total de résultats d'analyses	Conformité aux limites / Respect des Références	Nb total de résultats d'analyses	Conformité aux limites / Respect des Références		
Paramètres sou	ımis à Limite de Quali	ité				
Microbiologique	450	450	336	336		
Physico- chimique	1877	1877	905	905		
Paramètres soumis à Référence de Qualité						
Microbiologique	821	821	669	666		
Physico- chimique	2381	2342	1307	1282		
Autres paramètres analysés						
Microbiologique	10					
Physico- chimique	1289		470			

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Attention, tous les paramètres analysés ne sont pas forcément soumis à limite ou à référence de qualité.

Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage : 30/06/2021

# 6.4 Le bilan énergétique du patrinte de la COBAS

→ Bilan énergétique détaillé du patrimoine

## Installation de production

-	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
ST 01 - ETOILE					'	
Energie relevée consommée (kWh)	5 627	4 727	6 293	3 332	5 473	64,3%
Consommation spécifique (Wh/m3)	17	8	11	8	11	37,5%
Volume produit refoulé (m3)	335 377	576 569	547 956	412 674	494 919	19,9%
ST 07 - PISSENS						
Energie relevée consommée (kWh)		353 377	335 253	301 049	272 267	-9,6%
Consommation spécifique (Wh/m3)		674	745	805	709	-11,9%
Volume produit refoulé (m3)	352 913	524 527	449 894	373 884	384 046	2,7%
ST 10 - LA HUME						
Energie relevée consommée (kWh)		659 903	459 788	376 273	446 255	18,6%
Consommation spécifique (Wh/m3)		722	799	929	848	-8,7%
Volume produit refoulé (m3)	694 277	913 457	575 285	404 820	526 358	30,0%
ST 11 - LA PASSERELLE	·				•	
Energie relevée consommée (kWh)			320 113	319 115	318 786	-0,1%
Consommation spécifique (Wh/m3)			555	562	574	2,1%
Volume produit refoulé (m3)	456 070	460 393	576 617	568 162	555 311	-2,3%
ST 12 - CAPLANDE	·				•	
Energie relevée consommée (kWh)		207 561	230 588	334 883	373 075	11,4%
Consommation spécifique (Wh/m3)		491	523	516	557	7,9%
Volume produit refoulé (m3)	637 490	422 627	440 513	648 481	669 225	3,2%
ST 15 - CAZAUX LIBERATION						
Energie relevée consommée (kWh)		59 499	42 995	29 086	43 985	51,2%
Consommation spécifique (Wh/m3)		457	318	219	274	25,1%
Volume produit refoulé (m3)	133 955	130 315	135 158	132 709	160 374	20,8%
ST05-CABARET PINS(Cazaux Lac)						
Energie relevée consommée (kWh)		1 792 070	1 896 898	2 058 119	2 057 064	-0,1%
Consommation spécifique (Wh/m3)		847	829	766	825	7,7%
Volume produit refoulé (m3)	2 452 762	2 116 698	2 287 162	2 688 581	2 492 529	-7,3%
ST13 - VILLEMARIE						
Energie relevée consommée (kWh)		353 944	349 315	230 864	235 385	2,0%
Consommation spécifique (Wh/m3)		559	584	649	613	-5,5%
Volume produit refoulé (m3)	333 562	632 726	598 172	355 588	383 956	8,0%

Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage : 30/06/2021

## Installation de surpresseur

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS

			/			
	2016	2017	201	019	2020	N/N-1
ST 14 - HAMEAU DES BARONS				Ţ		
Energie relevée consommée (kWh)	30 154	21 311	10 489	10 375	10 649	2,6%
ST 16 - CAZAUX CAONE						
Energie relevée consommée (kWh)		48 562	63 996	62 702	92 368	47,3%
Consommation spécifique (Wh/m3)		510	733	650	905	39,2%
Volume pompé (m3)	81 232	95 161	87 287	96 485	102 020	5,7%
ST 17 - CAMICAS		•				
Energie relevée consommée (kWh)	1 468	1 919	2 625	964	3 182	230,1%
Consommation spécifique (Wh/m3)		639	779	234	692	195,7%
Volume pompé (m3)		3 002	3 370	4 112	4 596	11,8%
ST18 - GRANGENEUVE		•				
Energie relevée consommée (kWh)		37 075	70 432	74 262	74 770	0,7%
Consommation spécifique (Wh/m3)		211	211	221	230	4,1%
Volume pompé (m3)		175 458	334 149	336 034	325 516	-3,1%

## Installation de reprise

	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
ST 09 - PISTE 214						
Energie relevée consommée (kWh)	134 742	113 611	99 840	124 782	129 485	3,8%
Consommation spécifique (Wh/m3)		856	641	617	539	-12,6%
Volume pompé (m3)		132 794	155 661	202 291	240 106	18,7%

## Installation de captage

	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
FORAGE DESBIEY						
Energie relevée consommée (kWh)	232 754	347 079	320 872	217 830	278 265	27,7%
Consommation spécifique (Wh/m3)	690	602	586	528	562	6,4%
Volume pompé (m3)	337 210	576 569	547 956	412 674	494 919	19,9%
ST 04 - CAZAUX LAC						
Energie relevée consommée (kWh)	185 973	137 462	153 165	150 679	116 948	-22,4%
Consommation spécifique (Wh/m3)	71	62	63	51	42	-17,6%
Volume pompé (m3)	2 601 319	2 216 717	2 444 670	2 971 040	2 810 151	-5,4%

Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage : 30/06/2021

## 6.5 Attestations d'assura Attestations de la COBAS



Allianz Global Corporate & Specialty SE

#### Attestation d'Assurance

Nous soussignés, Allianz Global Corporate & Specialty SE Succursale en France - 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex certifions par la présente que la société:

VEOLIA ENVIRONNEMENT 21, rue La Boétie 75008 PARIS France

agissant tant pour son compte que pour celui de sa filiale :

SOCIETE D'EXPLOITATION D'EAU DU BASSIN D'ARCACHON SUD - SEEBAS 18, rue Jehenne 33120 ARCACHON

est assurée auprès de notre compagnie par la police n° FRL00218421 garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber dans l'exercice de ses activités.

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

Responsabilité Civile Exploitation

Tous dommages confondus (corporeis, matériels et immatériels consécutifs ou non)

10 000 000 EUR Par sinistre

Responsabilité Civile Produits / Après-Livraison / Réception de travaux / Responsabilité Civile

Tous dommages confondus ( corporeis, matériels et immatériels consécutifs ou non)

10 000 000 EUR Par année d'assurance

Il est précisé que les montants indiqués ci-dessus s'entendent sans préjudice des autres sous-limitations telles que mentionnées au contrat et forment la limite des engagements de l'Assureur, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'assuré, pour l'ensemble des réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance

Période d'assurance du 01/01/2021 au 31/12/2021

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se référe.

Fait à Paris La Défense, le 23/11/2020

Pour la Compagnie.

Signature de l'assureur/ of the insurer :

Signature autorisée/ Authorised signatory

Allianz (lt)

Allianz Global Corporate & Specialty SE Succursale en France 1 Cours Michelet

CS 30053

© 30051 92076 Paris La Défense 487 424 608 RCS Nancene

Allianz Global Corporate & Specialty SE Succursale en France 1 Cours Michelet - CS 30051 92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX 487 424 508 RCS Nanterre

Königinstrasse 28 80802 Munich

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N° HRB 208312 Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzglensbeistungsaufsicht Graufheindorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne

www.agcs.allianz.com

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage : 30/06/2021

Marie-Hétène DES ESGAULX Présidente de la COBAS

Allianz Global Corporate & Specialty SE

#### Attestation d'Assurance - Risques Environnementaux

Nous soussignés, Allianz Global Corporate & Specialty SE Succursale en France - 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex certifions par la présente que la société:

VEOLIA ENVIRONNEMENT 21, rue La Boétie 75008 PARIS France

agissant tant pour son compte que pour celui de sa filiale :

SOCIETE D'EXPLOITATION D'EAU DU BASSIN D'ARCACHON SUD - SEEBAS 18, rue Jehenne 33120 ARCACHON France

est assurée auprès de notre compagnie par la police n° FRL00218521 garantissant les conséquences pécuniaires des risques environnementaux pouvant lui incomber du fait de l'exploitation des sites assurés et des activités garanties par ce contrat.

Les garanties s'exercent dans le respect de la législation locale et à concurrence des montants ci-après qui s'entendent par sinistre et pour l'ensemble des sinistres imputés à la période d'assurance, sans pouvoir excéder 10 000 000 EUR pour la période d'assurance;

GARANTIES DE BASE :

RESPONSABILITE CIVILE ATTEINTES A L'ENVIRONNEMENT

10 000 000 EUR

Il est précisé que les montants indiqués ci-dessus s'entendent sans préjudice des autres sous-limitations telles que mentionnées au contrat et forment la limite des engagements de l'Assureur, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'assuré, pour l'ensemble des réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance.

Période de la police du 01/01/2021 au 31/12/2021 inclus.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021 inclus. Elle est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auxquels elle se réfère.

Fait à Paris La Défense, le 23/11/2020

Pour la Compagnie,

Signature de l'assureur/ of the insurer :

Signature autorisée/ Authorised signatory

Allianz 📵

Allianz Global Corporate & Specialty SE Succursale en France 1 Cours Michelet

CS 30651 92076 Paris La Défense 487 424 608 PCS Namerre

Allianz Global Corporate & Specialty SE Succursale en France 1 Cours Michelet - CS 30051 92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX 487 424 508 RCS Nanterre

Siège social: Königinstrasse 28 80802 Munich Allemagne Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N° HRB 209312. Entreprise boumise au contrôle de la Bundesanstait für Finanzdienstreistungsaufsich Graufheindorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne. www.accs.allanz.com

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage : 30/06/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS

#### ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, GRAS SAVOYE., société de courtage d'assurance, nº ORIAS 07 001 707, dont le siège est sis :

> Immeuble Quai 33- 33 quai de Dion-Bouton 92800 PUTEAUX. Agissant par délégation et pour le compte des assureurs

VEOLIA EAU - Compagnie Générale des Eaux attestons que la société : 21 rue la Boétie 75008 Paris.

est garantie par les polices, Dommages aux biens, Responsabilités, Pertes financières consécutives et Frais et Pertes annexes, de type « Tous Risques Sauf » portant les numéros 2021/FR/PDBI/001 par CODEVE Insurance Company DAC, Elm Park, Merrion Road, Dublin 4, Ireland; et d'autre part en excédent de la police émise par CODEVE, les numéros FR00019007PR et FR00019008PR émises par XL Insurance Company SE, 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, succursale française de XL Insurance Company SE, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée 8 St. Stephen's Green, D02 VK30, Dublin 2, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie),

Ces contrats ont été souscrits par VEOLIA ENVIRONNEMENT S.A. agissant tant pour son compte que pour le compte de ses filiales, groupements, associations, sociétés civiles immobilières faisant partie du même groupe d'affaire, et notamment pour le compte de ;

#### SOCIETE D'EXPLOITATION D'EAU DU BASSIN D'ARCACHON SUD - SEEBAS 18, rue Jehenne 33120 ARCACHON

Ces polices en ligne garantissent l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers (en propriété ou en location), les risques locatifs, les recours des voisins et des tiers contre notamment les évènements suivants:

Incendie - Explosions - Foudre - Bris de machines - Dommages électriques - Fumées -Dégâts des eaux - Tempêtes - Grêle (Dommages de grêle exclus sur le matériel roulant) -Accumulation de la neige sur les toitures - Vandalisme - Emeutes - Mouvements populaires -Malveillance - Chocs de véhicules terrestres - Chutes d'aéronefs et d'engins spatiaux - Vol -Evènements naturels - Catastrophes Naturelles en France, (art.L125-1 et suivants du code des Assurances), Actes de Terrorisme et Attentats en France, (art.L126-2 et L126-3 du code des Assurances).

et ce, aux clauses et conditions des contrats cités en référence ci-dessus.

La présente attestation est valable du 1er Janvier 2021 jusqu'au 31 Décembre 2021, sous réserve des possibilités de suspension et/ou résiliation de la police en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le contrat ou par le Code des Assurances.

CETTE ATTESTATION CONSTITUE UNE PRESOMPTION D'ASSURANCE ET NE SAURAIT ENGAGER L'ASSUREUR AU DELA DES LIMITES DU CONTRAT AUQUEL ELLE SE REFERE.

Fait à Puteaux, le 4Jan vier 2021

GRAS SAVOYE GRAS SAVOYE

Société par Actions Simplifiée au Capital de 1.432.600 €

Immeuble Quai 33. 33/34 Quai de Dion-Boutoa
CS 70001 928 14 Putcaux Cedex
CS 70001 928 14 Putcaux Cedex
CS 14 1 43 50 00 - Télécopar 01 41 43 55 55

311 248 637 R.C.S NANTERRE - N° FR 61 311 248 637

Immatriculation ORIAS : 07 001 707

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage : 30/06/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS





AN OLDSWARE - CONTROL OF	
N° ASSURE : F18746E	
N° CONTRAT : 1351.001/ 2 85834 N° SIREN : 817 489 370	
Pour tout renseignement contacter :	SOCIETE D'EXPLOITATION D'EAU DU BASSIN
SMA SA Grands Comptes Entreprises 8 rue Louis Armand CS 71201	D'ARCACHON SUD - SEEBAS
75738 Paris Cedex 15	18, rue Jehenne
Tél.: 01.40.59.70.00 Fax: 01.40.59.70.57	33120 ARCACHON
Fax: 01.40.35.70.37	

#### Contrat d'assurance RESPONSABILITE DECENNALE OUVRAGES SOUMIS

Période de validité : du 01/01/2021 au 31/12/2021

SMA SA ci-après désigné l'assureur atteste que l'assuré désigné ci-dessus est titulaire d'un contrat d'assurance professionnelle RESPONSABILITE DECENNALE OUVRAGES SOUMIS souscrit par VEOLIA ENVIRONNEMENT SA numéro F18746E 1351.001 / 2 85834 pour l'ensemble de ses filiales.

## 1- PERIMETRE DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE ET DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DECENNALE

Les garanties objets de la présente attestation s'appliquent :

- aux activités professionnelles suivantes: Entreprise, maître d'œuvre ou fabricant-vendeur dans tous domaines d'activités et notamment dans le domaine des Services d'eau et d'assainissement, de la gestion des déchets et de l'optimisation des services énergétiques:
  - o Conception, exécution, rénovation, réparation et entretien de réseaux,
  - Pose et fourniture de canalisations (travaux sur voiries) et de matériaux sur voiries (tampons, plaques, grilles et caniveaux), travaux sur voiries divers,
  - Reprise et création de réseaux VRD EU/EP/AEP, installations d'ouvrages de prétraitement d'assainissement / d'évacuation d'eaux usées (bacs à graisses, assainissement non collectif, poste de relevage, séparateurs à hydrocarbures, fosses de décantation et fosses de relevage, changement de colonnes, réseau, siphons, regards, ...)
  - Conception et exécution de branchement sur conduites publiques,
  - Fourniture et pose d'installations autonomes d'assainissement,
  - Plomberie intérieure et extérieure bâtiment (EU/EP/AEP), y compris réalisation de travaux de chaudronnerie, tuyauterie et structures métalliques,

SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA SMA SA

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance Entreprise régie par le code des assurances au capital de 12 000 000 euros. RCS PARIS 332 789 296 8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage : 30/06/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS





- o Entretien et installations techniques en aval des compteurs (eau, gaz, électricité),
- Stations de traitement d'eau, de forages et de captages,
- o Réservoirs, et bassins de rétention,
- o Eoliennes,
- o Panneaux photovoltaïques, y compris en couverture (pose de capteurs solaires PV intégrés), production d'énergie accessoire à un ouvrage de construction par capteurs solaires.
- Réseaux de chaleur / chauffage urbain
- Réalisation de prises et de rejets d'eau avec des fondations dans l'eau
- o Eclairage public et signalisations,
- Activités Spécifiques de gainages notamment des procédés « Anjou », « Phénix », « Intec assainissement » et « Intec immobilier » réalisés par les filiales TELEREP et SARP SUD QUEST.
- Maçonnerie, Plâtrerie, peinture, enduits extérieurs, enduits hydrauliques
- Fourniture / pose de poteaux et clôtures, accessoires en béton armé
- Travaux de rénovation, de réhabilitation, d'extension et de travaux neufs y compris dans le cadre de travaux de maintenance
- Ascenseurs, monte charges,
- o Installations thermiques de génie climatique, VMC, d'aéraulique, conditionnement d'air à l'exclusion des techniques de géothermie
- o Gestion technique Centralisée
- o Electricité.
- o Installation groupes électrogènes.
- Plomberie / installations sanitaires
- Isolation thermique et acoustique (calorifugeage, isolation thermique par l'extérieur, par soufflage).
- Menuiserie métallique, extérieures, menuiseries en bois
- Murs rideaux et façades industrielles
- Métallerie, serrurerie
- o Fumisterie Ramonage (tubage)
- Détection incendie, intrusion
- Couverture / charpente bois,
- Ravalement de façades, protection des façades
- o Calfeutrement de joint de construction
- Couverture zinguerie / carrelages et mosaïques
- Etanchéité de toitures.

SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA SMA SA

Société amonyme à directoire et conseil de surveillance Entreprise régle par le code des assurances au capital de 12 000 000 euros, RCS PARIS 332 789 296 8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage : 30/06/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS





- Revêtements textiles et plastiques,
- Ingénierie Bâtiment : Maitrise d'œuvre, études techniques TCE
- o Maîtrise d'œuvre ou coordination SSI en phase conception et réalisation,
- MOE de désamiantage
- Maitrise d'œuvre d'installations photovoltaïques (puissance <1,2 MWc)</li>
- Ingénierie Génie Civil : Etudes techniques Maçonnerie BA, VRD, sanitaires et fluides
- Etudes techniques Vitrerie Miroiterie y compris façades aluminium
- aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I à l'article A 243-1 du code des assurances;
- aux travaux réalisés en France Métropolitaine et dans les DROM;
- aux chantiers dont le coût total de construction hors taxes tous corps d'état (honoraires compris), déclaré par le maître d'ouvrage, n'est pas supérieur à la somme de 30 000 000 €. Cette somme est illimitée en présence d'un contrat collectif de responsabilité décennale bénéficiant à l'assuré, comportant à son égard une franchise absolue au maximum de :
  - 0 10 000 000 € par sinistre si l'assuré réalise des travaux incluant la structure ou le gros œuvre,
  - 6 000 000 € par sinistre si l'assuré réalise des travaux n'incluant pas la structure ou le gros œuvre,
  - 3 000 000 € par sinistre si l'assuré est concepteur, non réalisateur de travaux.
- aux travaux, produits et procédés de construction suivants :
  - travaux de construction traditionnels, c'est-à-dire ceux réalisés avec des matériaux et des modes de construction éprouvés de longue date,
  - travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles professionnelles acceptées par la C2P<sup>(1)(3)</sup>, ou à des recommandations professionnelles du programme RAGE 2012 non mises en observation par la C2P<sup>(2)(3)</sup>,
  - travaux de construction conformes au CCTG et ses fascicules ou à un référentiel spécifique à la technique utilisée publiée par un organisme reconnu par la profession, dans le cadre de marchés de travaux publics,
  - o procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché :
    - d'un Agrément Technique Européen (ATE) en cours de validité ou d'une Evaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATec), valides et non mis en observation par la C2P<sup>(3)</sup>,
    - d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEx) avec avis favorable,
    - d'un Pass'innovation « vert » en cours de validité.
- (1) Les règles professionnelles acceptées par la C2P (Commission Prévention Produits mis en œuvre de par l'Agence Qualité Construction AQC) sont listées à l'annexe 2 de la publication semestrielle de la C2P
- (2) Les recommandations professionnelles RAGE 2012 (Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012) sont consultables sur le site internet du programme RAGE : www.reglesdelart-grenelle-environnement-2012.fr
- (3) Les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC www.qualiteconstruction.com

Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en informe l'assureur.

SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA SMA SA

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance. Entréprise régie par le code des assurances au capital de 12 000 000 euros, RCS PARIS 332 789 296 B rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage : 30/06/2021





#### 2- ASSURANCE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE

Nature de la garantie	Montant des garanties				
Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil, dans le cadre et les limites prévus par les dispositions des articles L. 241-1 et L. 241- 2 du code des assurances relatives à l'obligation	Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.				
d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L. 243-1-1 du même code.  La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires.	Hors Habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R.243-3 du code des assurances.				
	En présence d'un CCRD: Lorsqu'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) est souscrit au bénéfice de l'assuré, le montant de la garantie est égal au montant de la franchise absolue stipulée par ledit contrat collectif.				
Garantie de bon fonctionnement des éléments d'équipement dissociables	Marché d'entreprise 1 000 000 € épuisable par année d'assurance				
	Marché de maîtrise d'œuvre 350 000 € épuisable par année d'assurance				
Durée et maintien des garanties : La garantie s'applique pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.					

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

## 3- GARANTIE DE RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DECENNALE

Le contrat garantit la responsabilité de l'assuré qui intervient en qualité de sous-traitant, en cas de dommages de nature décennale dans les conditions et limites posées par les articles 1792 et 1792.2 du Code civil, sur des ouvrages soumis à l'obligation d'assurance de responsabilité décennale. Cette garantie est accordée pour une durée ferme de dix ans à compter de la réception visée à l'article 1792-4-2 du Code civil.

SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA SMA SA

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance Entreprise régie par le code des assurances au capital de 12 000 000 euros, RCS PARIS 332 789 296 8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage : 30/06/2021

Affichage : 30/06/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS





La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires.

Le montant des garanties accordées reste celui prévu par L'ASSURANCE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE.

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat précité auquel elle se réfère.

Fait à PARIS Le 08/12/2020

Le Président du Directoire Par délégation



SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA SMA SA

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance Entreprise régie par le code des assurances au capital de 12 000 000 éuros, RCS PARIS 332 789 296 8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15

www.sma-courtage.com



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage : 30/06/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS

# Marie-Helen

## 6.6 Annexes financières

## → Les modalités d'établissement du CARE

## **Introduction générale**

Les articles R 3131-2 à R 3131-4 du Code de la Commande Publique fournissent des précisions sur les données devant figurer dans le Rapport Annuel du Délégataire prévu à l'article L 3131-5 du même Code, et en particulier sur le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) de la délégation.

Le CARE établi au titre de 2020 respecte ces principes. La présente annexe fournit les informations relatives à ses modalités d'établissement.

Pour la réalisation de son activité, à savoir l'exécution du contrat COBAS, la Société SEEBAS dispose de moyens propres ; elle bénéficie par ailleurs de l'assistance de Veolia Eau National au sein duquel Veolia Eau a mutualisé un certain nombre de compétences.

Cette assistance s'exerce en particulier dans les domaines suivants : administration et gestion du personnel, gestion administrative comptable et financière, informatique, gestion clientèle, assistance juridique, locaux et assurance, assistance technique et opérationnelle.

Le compte annuel de résultat de l'exploitation relatif à un contrat de délégation de service public, établi sous la responsabilité de la Société délégataire, regroupe l'ensemble des produits et des charges imputables à ce contrat, selon les règles exposées ci-dessous.

La présente annexe a pour objet de préciser les modalités de détermination de ces produits et de ces charges.

#### **Faits Marquants**

Comme évoqué précédemment, Veolia Eau a mis en œuvre à compter de 2018 une nouvelle organisation plus adaptée aux enjeux du secteur. Quelques actions complémentaires ont eu lieu en 2020 pour achever ce déploiement et, à ce titre, des coûts de restructuration, par nature exceptionnels, ont été engendrés et repartis entre les contrats de la Société

## 1. Produits

Les produits inscrits dans le compte annuel de résultat de l'exploitation regroupent l'ensemble des produits d'exploitation hors TVA comptabilisés en application du contrat, y compris ceux des travaux attribués à titre exclusif.

En ce qui concerne les activités de distribution d'eau, ces produits se fondent sur les volumes distribués de l'exercice, valorisés en prix de vente. A la clôture de l'exercice, une estimation s'appuyant sur les données de gestion est réalisée sur la part des produits non relevés et/ou non facturés au cours du mois de décembre et comptabilisée. Les éventuels écarts avec les facturations sont comptabilisés dans les comptes de l'année suivante. Les dégrèvements (dont ceux consentis au titre de la loi dite « Warsmann » du 17 mai 2011 qui fait obligation à la Société d'accorder – dans certaines conditions - des dégrèvements aux usagers ayant enregistré des surconsommations d'eau et d'assainissement du fait de fuites sur leurs installations après compteur) sont quant à eux portés en minoration des produits d'exploitation de l'année où ils sont accordés.

S'agissant des produits des travaux attribués à titre exclusif, ils correspondent aux montants comptabilisés en application du principe de l'avancement.

Le détail des produits annexé au compte annuel du résultat de l'exploitation fournit une ventilation des produits entre les produits facturés au cours de l'exercice et ceux résultant de la variation de la part estimée des consommations.

### 2. Charges

Les charges inscrites dans le compte annuel du résultat de l'exploitation englobent :

les charges qui sont exclusivement imputables au contrat (charges directes § 2.1),

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/202

Le montant de ces charges résulte soit directement de dépenses inscrites en comptabilité soit de Marie-Helene DES ESGAULX, Pre caractère économique (charges calculées § 2.1.2).

## 2.1. Charges exclusivement imputables au contrat

Ces charges comprennent :

- les dépenses courantes d'exploitation (cf 2.1.1),
- un certain nombre de charges calculées, selon des critères économiques, au titre des investissements (domaines privé et délégué) et de l'obligation contractuelle de renouvellement (cf 2.1.2).
- les charges correspondant aux produits perçus pour le compte des collectivités et d'autres organismes,
- les charges relatives aux travaux à titre exclusif.

## 2.1.1. Dépenses courantes d'exploitation

Il s'agit des dépenses de personnel imputées directement, d'énergie électrique, d'achats d'eau, de produits de traitement, d'analyses, des redevances contractuelles et obligatoires, de la Contribution Foncière des Entreprises et de certains impôts locaux, etc.

En cours d'année, les imputations directes de dépenses de personnel opérationnel au contrat ou au chantier sont valorisées suivant un coût standard par catégorie d'agent qui intègre également une quote-part de frais « d'environnement » (véhicule, matériel et outillage, frais de déplacement, encadrement de proximité...). En fin d'année, l'écart entre le montant réel des dépenses engagées au niveau du Service Local dont dépendent les agents et le coût standard imputé fait l'objet d'une répartition au prorata des heures imputées sur les contrats du Service Local. Cet écart est ventilé selon sa nature sur trois rubriques des CARE (personnel, véhicules, autres charges).

Par ailleurs, la précision suivante est apportée sur la prise en compte de la fiscalité indirecte applicable aux consommations d'électricité. Depuis 1er janvier 2016, la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité est calculée comme une majoration du prix du KWH selon un barème fonction de l'électrointensivité de la Société au cours de l'année considérée. Ce taux applicable n'est donc pas nécessairement connu en début d'année et des régularisations peuvent donc avoir lieu au cours des exercices suivants. Ces régularisations sont enregistrées dans les CARE lors de leur versement effectif, et alors imputées aux contrats selon les points de livraison de l'électricité consommée.

## 2.1.2. Charges calculées

Un certain nombre de charges doivent faire l'objet d'un calcul économique. Les éléments correspondants résultent de l'application du principe selon lequel : "Pour que les calculs des coûts et des résultats fournissent des valeurs correctes du point de vue économique...il peut être nécessaire en comptabilité analytique, de substituer à certaines charges enregistrées en comptabilité générale selon des critères fiscaux ou sociaux, les charges correspondantes calculées selon des critères techniques et économiques" (voir note 1 ci-après).

Ces charges concernent principalement les éléments suivants :

#### **Charges relatives au renouvellement:**

Les charges économiques calculées relatives au renouvellement sont présentées sous des rubriques distinctes en fonction des clauses contractuelles.

- Programme contractuel

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société s'est contractuellement engagée à réaliser un programme prédéterminé de travaux de renouvellement selon les priorités que la Collectivité s'est fixée.

Le montant porté sur cette ligne est issu du compte d'exploitation prévisionnel annexé au contrat du 18 décembre 2015.

- Fonds contractuel de renouvellement

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société est contractuellement tenue de prélever tous les ans sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/202

pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel délimitant les obligations des deux parties est alors établi.

C'est le montant correspondant à la définition contractuelle qui est repris dans correspondant à la définition contractuelle qui est repris dans correspondant à la définition contractuelle qui est repris dans correspondant à la définition contractuelle qui est repris dans correspondant à la définition contractuelle qui est repris dans correspondant à la définition contractuelle qui est repris dans correspondant à la définition contractuelle qui est repris dans correspondant à la définition contractuelle qui est repris dans correspondant à la définition contractuelle qui est repris dans correspondant à la définition contractuelle qui est repris dans correspondant à la définition contractuelle qui est repris dans correspondant à la définition contractuelle qui est repris dans correspondant à la définition contractuelle qui est repris dans correspondant à la définition contractuelle qui est repris dans correspondant à la définition contractuelle qui est repris dans correspondant à la définition contractuelle qui est repris dans correspondant à la définition contractuelle qui est repris dans correspondant à la définition contractuelle qui est repris dans correspondant de la corres

## Charges relatives aux investissements :

Les investissements financés par le délégataire sont pris en compte dans le contre annuel du résultat de l'exploitation, sous forme de redevances permettant d'étaler leur coût financier total :

Les investissements financés par le délégataire sont pris en compte dans le compte annuel du résultat de l'exploitation, sous forme de redevances permettant d'étaler leur coût financier total :

- pour les biens appartenant au délégataire (biens propres et en particulier les compteurs du domaine privé) : sur leur durée de vie économique puisqu'ils restent lui appartenir indépendamment de l'existence du contrat,
- pour les investissements contractuels (biens de retour) : sur la durée du contrat puisqu'ils ne servent au délégataire que pendant cette durée,
- avec, dans les deux cas, une progressivité prédéterminée et constante (+1,5 % par an) d'une année sur l'autre de la redevance attachée à un investissement donné.

Le montant de ces redevances résulte d'un calcul actuariel permettant de reconstituer, sur ces durées et en euros courants, le montant de l'investissement initial. S'agissant des compteurs, ce dernier comprend, depuis 2008, les frais de pose valorisés par l'application de critères opérationnels et qui ne sont donc en contrepartie plus compris dans les charges de l'exercice.

Le taux financier retenu se définit comme le taux de référence d'un financement par endettement en vigueur l'année de la réalisation de l'investissement (calculé à partir du Taux Moyen des Emprunts d'Etat majoré de 0,5% pour les investissements réalisés jusqu'au 31.12.2007 et de 1,0% pour les investissements réalisés depuis cette date compte tenu de l'évolution tendancielle du coût des emprunts souscrits par le Groupe VEOLIA ENVIRONNEMENT). Un calcul financier spécifique garantit la neutralité actuarielle de la progressivité annuelle de 1,5 % indiquée ci-dessus.

Enfin, et compte tenu de leur nature particulière, les biens immobiliers du domaine privé font l'objet d'un calcul spécifique comparable à l'approche retenue par les professionnels du secteur. Le montant de la redevance initiale attachée à un bien est pris égal à 7% du montant de l'investissement immobilier (terrain + constructions + agencements du domaine privé) puis est ajusté chaque année de l'évolution de l'indice de la construction. Les agencements pris à bail donnent lieu à un calcul similaire.

- Investissements du domaine privé

Les redevances attachées aux biens du domaine privé sont portées sur les lignes correspondant à leur affectation (la redevance d'un camion cureur sera affectée sur la ligne « engins et véhicules », celle relative à un ordinateur à la ligne « informatique »...).

## 2.1.3. Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement

Cette rubrique reprend essentiellement les pertes sur les créances devenues définitivement irrécouvrables, comptabilisées au cours de l'exercice. Celles-ci peuvent être enregistrées plusieurs années après l'émission des factures correspondantes compte tenu des délais notamment administratifs nécessaires à leur constatation définitive. Elle ne traduit par conséquent qu'avec un décalage dans le temps l'évolution des difficultés liées au recouvrement des créances.

#### 2.1.4. Impôt sur les sociétés

L'impôt calculé correspond à celui qui serait dû par une entité autonome, en appliquant au résultat brut bénéficiaire, le taux en vigueur de l'impôt sur les sociétés.

Dans un souci de simplification, le taux normatif retenu en 2020 correspond au taux de l'impôt sur les sociétés applicable aux entreprises réalisant moins de 250 M€ de CA (28%), hors contribution sociale additionnelle de 3,3%.

2.2. Charges d'encadrement, de structure, d'assistance, de support, d'assistance des services centraux

suivantes au profit de

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage : 30/06/2021

Comme rappelé en préambule de la présente annexe, la Société bénéficie du support de Veolid Eau — Compagnie Générale des Eaux au travers de services rendus par VE-CGE.

Ainsi, dans le cadre de la convention spécifique, VE-CGE national réalise les pres la Société:

- Direction Générale
- Finance et comptabilité
- Ressources Humaines
- Prestations juridiques et de gestion contractuelle
- Assistance Technique
- Recherche et Innovation
- Qualité
- Communication
- Systèmes d'information
- Achats et Approvisionnements

#### 2.3. Autres charges

## 2.3.1. Valorisation des travaux réalisés dans le cadre d'un contrat de délégation de service public (DSP)

Pour valoriser les travaux réalisés dans le cadre d'un contrat de DSP, une quote-part de frais de structure est calculée sur la dépense brute du chantier. Cette disposition est applicable à l'ensemble des catégories de travaux relatifs aux délégations de service public (travaux exclusifs, production immobilisée, travaux de renouvellement), hors frais de pose des compteurs. Par exception, la quote-part est réduite à la seule composante « frais généraux » si la prestation intellectuelle est comptabilisée séparément. De même, les taux forfaitaires de maîtrise d'œuvre et de gestion contractuelle des travaux ne sont pas automatiquement applicables aux opérations supérieures à 500 K€ ; ces prestations peuvent alors faire l'objet d'un calcul spécifique.

L'objectif de cette approche est de prendre en compte les différentes prestations intellectuelles associées réalisées en interne (maitrise d'œuvre en phase projet et en phase chantier, gestion contractuelle imposée par le contrat DSP: suivi des programmes pluriannuels, planification annuelle des chantiers, reporting contractuel et réglementaire, mises à jour des inventaires,..).

## 2.3.2. Participation des salariés aux résultats de l'entreprise

Les charges de personnel indiquées dans les comptes annuels de résultat de l'exploitation comprennent la participation des salariés acquittée par la Société en 2020 au titre de l'exercice 2019.

## 2.4. Autres informations

Au-delà des charges économiques calculées présentées ci-dessus et substituées aux charges enregistrées en comptabilité générale, la Société a privilégié, pour la présentation de ses comptes annuels de résultat de l'exploitation, une approche selon laquelle les risques liés à l'exploitation — et notamment les risques sur créances impayées mentionnées au paragraphe 2.1.3, qui donnent lieu à la constatation de provisions pour risques et charges ou pour dépréciation en comptabilité générale, sont pris en compte pour leur montant définitif au moment de leur concrétisation. Les dotations et reprises de provisions relatives à ces risques ou dépréciation en sont donc exclues.

## Notes:

1. Texte issu de l'ancien Plan Comptable Général de 1983, et dont la refonte opérée en 1999 ne traite plus des aspects relatifs à la comptabilité analytique.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20210628-DEL-2021-06-084-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage: 30/06/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS

## → Avis des commissaires aux comptes

La Société a demandé à un Co-Commissaire aux Comptes de Veolia d'étable avis sur la procédure d'établissement de ses CARE. Une copie de cet avis est disponible sur simple de la Collectivité.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2023 Affichage: 30/06/2021

## Reconnaissance et certificatione de se conse

Veolia Eau est depuis de nombreuses années engagé dans des démarches tification. En 2015, les systèmes de management de la qualité et de l'environnement existants ont été fédérés sous la gouvernance du siège et complétés par un système de management de l'énergie.

Les activités certifiées sont la production et la distribution d'eau potable, la collecte et le traitement des eaux usées et l'accueil et le service aux consommateurs.

Cette triple certification ISO 9001, ISO 14001 et ISO 50001 délivrée par Afnor Certification en novembre 2015 valide, via un tiers indépendant, l'efficacité des méthodes et des outils mis en place et l'engagement d'amélioration continue de l'entreprise. Cette démarche s'inscrit dans le cadre élargi de la politique de l'Eau France qui comprend des objectifs forts en matière de santé et de sécurité au travail.

Notre certification ISO 50001 valide nos démarches d'amélioration de l'efficacité énergétique des installations confiées par nos clients. Elle est reconnue par l'Administration dans le cadre des textes d'application de la directive 2012/27/UE (loi DDADUE) (\*)





N° 2015/69288.4

Page 1 / 6

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

#### **VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX**

pour les activités suivantes : for the following activities:

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET D'EAU DE PROCESS. ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.

DRINKING WATER AND PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION. WASTEWATER COLLECTION AND TREATMENT. CUSTOMER SERVICE.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises p has been assessed and found to meet the requirements of

ISO 50001: 2011

et est déployé sur les sites suivants : and is developed on the following locations:

Adresse Siège: 21 RUE LA BOETIE FR-75008 PARIS

N° SIREN 572025526

Liste des sites certifiés en pages suivantes / List of certified locations on the follo

2018-11-11

2021-08-20



11 rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denie Cadex - France - T. +33 (i)1 41 82 80 00 - F. +33 (i)1 40 17 90 00 SAS au capital de 18 187 000 € - 479 076 002 RCS Bobigny - www.afnor.org



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage : 30/06/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS







N° 2015/69287.5 Page 1 / 6

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par : AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

#### **VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX**

pour les activités suivantes : for the following activities:

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE & D'EAU DE PROCESS.
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES. ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.

DRINKING WATER & PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION.
WASTEWATER COLLECTION AND TREATMENT.
CUSTOMER SERVICE.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par : has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 9001: 2015

et est déployé sur les sites suivants : and is developed on the following locations

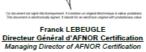
Siège: 21 RUE LA BOETIE FR-75008 PARIS

Liste complémentaire des sites certifiés en annexes / Complementary list of certified locations on appendix

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour) This certificate is valid from (year/month/day)

2018-11-10

2021-11-09



Note in conflict description, constable our <u>procudences</u>, let for in large set due to extinction to frequence. The electrical confliction on great description of the company to a test. A substitution of SPECH and SP



11 rue Francis de Presearné - 93571 La Plaine Baint-Denis Cadez - Franco - T. +33 (0)1 41 62 80 00 - F. +33 (0)1 40 17 00 00 CERTIFICA SAB su capital de 19 197 000 6 - 479 079 002 RCS Bublighy - www.affoc.ore

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage : 30/06/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS







N° 2015/69286.5 Page 1 / 6

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par : AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

## **VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX**

pour les activités suivantes : for the following activities:

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE & D'EAU DE PROCESS.
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES.
ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.

DRINKING WATER & PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION.
WASTEWATER COLLECTION AND TREATMENT.
CUSTOMER SERVICE.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par : has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 14001: 2015

et est déployé sur les sites suivants : and is developed on the following locations.

Siège: 21 RUE LA BOETIE FR-75008 PARIS

Liste complémentaire des sites certifiés en annexes / Complementary list of certified locations on appendix

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour This certificate is valid from (year/month/day) 2018-11-10

Jusqu'au Until 2021-11-09



Franck LEBEUGLE
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

Sed in certifical discinnique, consultatio sur your plant up, fell ful or large sted de la certification de l'organisme. The electronic certificate unity, mediate et you plant des la certificate con la certificate unity mediate de l'acceptance de l'accep

Flashez ce QR Code pour vérifier la validité du certificat

11 rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France - T. +33 (0)1 41 62 80 00 - F. +33 (0)1 40 17 90 00 SAS au capital de 18 187 000 € - 479 076 002 RCS Bobigny - www.affocc.org

afnor

(\*) La directive 2012/27/UE instaure un audit énergétique obligatoire dans les grandes entreprises, obligation reprise par la loi DDADUE. Certifiées ISO 50001, ces entreprises sont exemptées de cette obligation et peuvent valoriser leurs actions d'économies d'énergie grâce à la bonification des CEE.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/202 Affichage : 30/06/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS

6.8 Actualité réglementaire 2020

Certains textes présentés ci-dessous ont un impact contractuel. Seebas se tient osition pour vous aider dans la mise en œuvre de ces textes et évaluer leurs conséquences pour votre service.

## Crise sanitaire

A partir de mi-mars 2020, l'actualité règlementaire quel que soit le domaine a été fortement marquée par les mesures d'adaptation à la situation de crise sanitaire.

Deux ordonnances du 25 mars 2020 ont particulièrement impacté le fonctionnement des services d'eau et d'assainissement; à savoir, d'une part l'ordonnance 2020- 306 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures et, d'autre part l'ordonnance 2020-319 portant diverses mesures d'adaptation des règles de passation des contrats de la commande publique.

De très nombreux textes d'application sont venus compléter voire modifier à diverses reprises le dispositif :

- certains comme les décrets 2020-383 du 1<sup>er</sup> avril 2020 et 2020-453 du 21 avril 2020 pour instaurer des dérogations au principe de suspension des délais en matière de contrôle des ICPE ou d'autosurveillance des installations,
- d'autres tels que le décret 2020- 893 du 22 juillet 2020 pour assouplir temporairement, jusqu'au 10 juillet 2021, les règles applicables aux marchés publics de travaux en autorisant leur passation sans publicité ni mise en concurrence préalables lorsque leur valeur estimée est inférieure à 70 000€HT, ou encore le décret 2020-1261 du 15 octobre 2020 pour pérenniser la suppression du plafonnement des avances dans les marchés publics.

Enfin d'autres textes plus sectoriels ont assoupli certains délais réglementaires; notamment, l'arrêté du 17 juin 2020 (JO du 20 juin 2020) qui a neutralisé le contrôle des compteurs d'eau froide du fait de l'impossibilité d'accès aux compteurs situés en partie privative pendant la période de confinement.

#### Plan de relance / Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

L'instruction du 30 juillet 2020 relative à la part exceptionnelle de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et à l'accompagnement de la relance dans les territoires, à destination des préfets et des services déconcentrés de l'Etat, préfigure les dispositions du plan de relance annoncé à l'automne 2020. Cette instruction vise à faire part des orientations de la mobilisation de cette dotation. En 2020, les projets traitant de la résilience sanitaire sont rendus éligibles à la DSIL. Cette thématique recouvre notamment des opérations en matière de santé publique et de mise aux normes des équipements sanitaires ou les travaux sur les réseaux d'assainissement.

#### Subventions d'investissement

Le décret 2020-1129 du 14 septembre 2020 pris pour l'application de l'article L. 1111-11 du code général des collectivités territoriales précise les modalités d'affichage des organismes 'subventionneurs' et du plan de financement lors d'une opération d'exécution d'une opération subventionnée.

## **Services publics locaux**

## Commande publique

La loi 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique, dite "ASAP", modifie certaines dispositions applicables à la commande publique. Elle ajoute en particulier le motif d'intérêt général à ceux pouvant justifier la passation d'un marché sans publicité ni mise en concurrence. Un décret doit définir la notion de "motif d'intérêt général"

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/202

Elle étend par ailleurs un dispositif en faveur de l'accès des PME à la commande publique, initialement prévu Marie-Helène DES ESCAULX, Présidente de la COBAS pour les marchés de partenariat, aux marchés globaux (marchés de conception-restation, marchés globaux de performance, marchés globaux sectoriels) dont une part minimale devra être (et a) ée à ces entreprises et aux artisans.

Pérennisant les dispositifs mis en oeuvre pendant la première période d'état d'urgence sanitaire, l'article 132 de la loi crée dans le code de la commande publique une sous-section « règles applicables en cas de circonstances exceptionnelles » visant à assouplir les règles tant au bénéfice des acheteurs publics que de leurs cocontractants en cas de circonstances exceptionnelles.

Enfin, la loi ASAP prévoit les conditions auxquelles, jusqu'au 31 décembre 2022 inclus, les acheteurs peuvent conclure un marché de travaux sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 € HT.

## Economie circulaire et lutte contre le gaspillage

La loi 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite "AGEC", comporte un ensemble de dispositions relatives aux services d'eau et d'assainissement qui visent à renforcer l'usage raisonné de la ressource hydrique.

En particulier, les articles 69 et 70 tendent à favoriser l'usage des eaux usées traitées et des eaux de pluie comme ressource « non-conventionnelle » en substitution de l'eau potable. Les cas échéant, ces dispositions seront précisées par décret dans le respect des risques sanitaires et le respect du bon état écologique des cours d'eau. Par exemple, un décret précisera les critères de consommation en eau potable que les constructions nouvelles devront satisfaire dès 2023 pour répondre aux exigences de performances environnementales des bâtiments.

Concernant la réutilisation des eaux usées traitées, les dispositions de la loi AGEC s'inscrivent en cohérence avec le Règlement Européen 2020/741 du 25 mai 2020 (JOUE du 5 juin 2020) relatif aux exigences minimales applicables à la réutilisation de l'eau qui porte exclusivement sur la réutilisation à des fins d'irrigation agricole.

Par ailleurs, à compter du 1er janvier 2022, la loi AGEC stipule que les établissements recevant du public seront tenus d'être équipés d'au moins une fontaine d'eau potable accessible au public, lorsque cette installation est réalisable dans des conditions raisonnables. Le décret 2020-1724 du 28 décembre 2020 en précise la mise en œuvre.

## Information relative à l'environnement

Dans la circulaire du 11 mai 2020 relative à la mise en œuvre des dispositions régissant le droit d'accès à l'information relative à l'environnement, le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire rappelle aux préfets et à différents établissements publics l'importance du droit d'accès à l'information relative à l'environnement.

Cette circulaire fait suite à la mise en demeure de la France par la Commission Européenne dans le cadre de l'application de la Directive Européenne 2003/4/CE concernant l'accès du public à l'information en matière d'environnement.

## Travaux à proximité des réseaux

L'arrêté du 17 juillet 2020 (JO du 2 août 2020) fixe, pour l'année 2020, le barème hors taxes des redevances prévues à l'article L. 554-2-1 du code de l'environnement au titre du financement, par les exploitants des réseaux enterrés, du «Guichet Unique» administré par l'Inéris. Ce téléservice (www.reseaux-etcanalisations.gouv.fr) référencie les réseaux de transport et de distribution en vue de prévenir leur endommagement lors de travaux.

## Instruction budgétaire et comptable

L'arrêté du 17 décembre 2020 (JO du 29 décembre 2020) relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 4 applicable aux services publics industriels et commerciaux modifie cette instruction qui se décline en plusieurs versions, dont l'instruction M49 pour les services d'eau potable et d'assainissement.

s de compensation pour

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/202

Par ailleurs, le décret 2020-1791 et un arrêté du 30 décembre 2020 (JO du 31 dé<del>cembre 2020) dressent</del> la liste des comptes assujettis à la M49 bénéficiant de l'automatisation de la gestion du F la TVA.

Service public de l'eau

## Directive cadre eau potable

La Directive (UE) 2020/2184, publiée le 23 décembre 2020, est entrée en vigueur le 12 janvier 2021 et doit être transposée en droit interne des différents Etats membres dans un délai de deux ans. Elle procède à la refonte de la Directive 98/83/CE du 3 novembre 1998 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

Les principales thématiques développées sont, outre l'accès à l'eau pour tous et la promotion de l'eau du robinet, un renforcement des exigences en matière de contrôle de la qualité de l'eau avec l'ajout notamment de nouveaux paramètres et le contrôle des matériaux en contact avec l'eau, la mise à disposition des abonnés d'une information adaptée (factures, applications, site internet) sur la qualité de l'eau et des programmes de surveillance de cette qualité appliqués à toutes les eaux.

#### Préservation de la ressource en eau

Le décret n° 2020-1762 du 30 décembre 2020 relatif à la contribution à la gestion et à la préservation de la ressource en eau vient encadrer la mission non obligatoire de gestion et de préservation de la ressource des services d'eau potable. Ainsi, les services qui assurent tout ou partie du prélèvement en eau utilisée pour l'alimentation en eau potable pourront contribuer au maintien ou à la préservation de la ressource en eau par l'intermédiaire d'un plan d'action dont les mesures seront définies avec les acteurs du territoire concerné. Ce plan d'actions doit être validé par une délibération de la collectivité.

## Captages d'eau potable

L'instruction du Gouvernement du 5 février 2020 relative à la protection des ressources en eau des captages prioritaires utilisés pour la production d'eau destinée à la consommation humaine vise à mobiliser les services de l'État et ses établissements publics pour l'accompagnement des territoires dans la protection des ressources des captages prioritaires utilisés pour la production d'eau potable contre les pollutions par les nitrates et les produits phytosanitaires. Cette instruction s'inscrit dans la continuité des Assises de l'eau et actualise le cadre d'intervention des services de l'Etat et des collectivités.

L'article 61 de la loi 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé a introduit une disposition visant à simplifier la procédure d'instauration et/ou de renouvellement des périmètres de protection des captages d'eau potable, pour les captages dont le débit est inférieur à 100 m3/j. L'arrêté du 6 août 2020 (JO du 9 août 2020) précise le cadre pour cette simplification. Notamment, l'arrêté fixe les critères physico-chimique et microbiologique qui permettent d'accéder à cette simplification. Il impose également une stabilité de la qualité de l'eau prélevée.

## Divers ajustements réglementaires sur les Eaux Destinées à la Consommation Humaine

Le décret 2020-1094 du 27 août 2020 relatif à la sécurité sanitaire des eaux et des aliments traite principalement de l'utilisation de « l'eau de mer propre ». Toutefois, ce décret, comprend également un ensemble de dispositions ponctuelles et d'ajustements ou précisions réglementaires diverses portant sur l'eau potable destinée à la consommation humaine. Ces dispositions portent entre autres sur les modalités d'autorisation temporaire pour l'utilisation d'eau en vue de la consommation humaine, les modalités de mise sur le marché d'un produit ou d'un procédé de nettoyage et de désinfection des installations dont les composants ne figurent pas dans la liste arrêtée par les ministres compétents.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/202

# Surveillance de la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine (EDEH). Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS

## Méthodes d'analyse et conditions d'agrément des laboratoires

L'arrêté du 6 avril 2020 (JO du 23 avril 2020) modifie l'arrêté du 5 juillet 2016 relation conditions d'agrément des laboratoires pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux. Cet arrêté précise les conditions d'agrément pour le mesurage du radon-222 dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine. A compter du 1 janvier 2021, ces laboratoires seront agréés par l'Autorité de Sureté Nucléaire (ASN).

#### Gestion des non-conformités dans les Eaux Destinées à la Consommation Humaine

L'instruction de la Direction Générale de la Santé, DGS/EA4/2020/67, en date du 29 avril 2020 modifie l'instruction no DGS/EA4/2012/366 du 18 octobre 2012 relative au chlorure de vinyle monomère dans l'eau destinée à la consommation humaine. Par rapport à la précédente instruction d'octobre 2012, l'instruction d'avril 2020 positionne la Collectivité au centre du dispositif de gestion préventive et corrective des risques sanitaires liés à la présence du CVM dans l'eau destinée à la consommation humaine. Ainsi, cette instruction transfère à la Collectivité, et non plus aux ARS, la responsabilité de réaliser les étapes préalables de repérage des canalisations « à risque » et de surveillance de la qualité de l'eau sur les canalisations identifiées comme « à risque ».

En cas de dépassements de la limite de qualité, l'instruction du 29 avril 2020 modifie aussi les délais impartis pour rétablir la qualité de l'eau en fonction des concentrations observées en CVM. Pour autant, cette nouvelle instruction préconise comme prioritaire la mise en œuvre de solutions définitives, fondées essentiellement sur le remplacement des canalisations, plutôt que le recours aux purges (solution considérée non-pérenne).

#### Traitement des eaux destinées à la consommation humaine.

Deux avis publiés au JO du 19 mars 2020 viennent préciser les caractéristiques et exigences de technologies de traitement des eaux destinées à la consommation humaine : le premier avis porte sur les réacteurs équipés de lampes à rayonnement ultraviolet utilisés en désinfection de l'eau et le second sur les modules de filtration membranaire.

## Matériaux en contact avec des eaux destinées à la consommation humaine.

L'arrêté du 25 juin 2020 (JO du 28 juin 2020) relatif aux matériaux et produits métalliques destinés aux installations de production, de distribution et de conditionnement qui entrent en contact avec l'eau destinée à la consommation humaine actualise la liste des compositions autorisées pour les matériaux et objets métalliques en contact avec l'eau potable. Cet arrêté s'inscrit dans le cadre de la révision de la Directive eau potable (adoptée depuis, le 16 décembre 2020) qui demande aux États membres que les substances et matériaux utilisés pour préparer et distribuer l'eau ne présentent pas de risque sanitaire pour le consommateur. Il fixe les dispositions pour y répondre, actualise l'inventaire des matériaux et produits métalliques permis et intègre, dans la règlementation française, la liste des alliages autorisés établie par un groupe de travail coopératif européen de quatre Etats membres (dont la France).

L'arrêté du 24 juillet 2020 (JO du 5 août 2020) actualise la liste des alliages métalliques sur lesquels un revêtement en étain peut être appliqué. Cet arrêté concerne les matériaux et objets utilisés pour la production, la distribution et le conditionnement d'eau destinée à la consommation humaine. Par rapport au précédent arrêté du 18 janvier 2018, cette liste est complétée de quatre nouveaux alliages à base de cuivre.

## Contrôle des compteurs en service

L'arrêté du 26 août 2020 (JO du 30 août 2020) relatif aux instruments de mesure est pris en application du décret 2020-67 du 30 janvier 2020 relatif à la déconcentration des décisions administratives. Cet arrêté transfère aux préfets de département la vérification des instruments de mesure qui relevait précédemment du service de la métrologie légale du ministère de l'industrie.

Réseaux intérieurs

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021

Le décret n° 2020-1711 du 24 décembre 2020 relatif à l'harmonisation et à la simplification des polices des immeubles, locaux et installations indique que les équipements de production et d'eau froide ainsi que les canalisations d'évacuation d'eaux usées et d'eau viales contribuent à la sécurité et la salubrité des immeubles. A ce titre, le décret précise comment 'la parte des immeubles' est en mesure de pouvoir remédier à tout défaut dans leur fonctionnement.

## Biodiversité et Qualité des milieux

## Mise à jour des SDAGE pour la période 2022 – 2027

Conformément à la Directive Cadre sur l'Eau, les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) constituent des documents de planification des politiques de l'eau à l'échelle des six grands bassins hydrologiques métropolitains. Ces documents sont révisés tous les six ans. En 2020, différents textes réglementaires sont venus encadrer les conditions de mises en œuvre de la révision des SDAGE pour la période 2022-2027.

Ainsi, la note technique du 3 mars 2020 relative à la mise à jour des SDAGE et des programmes de mesures associés pour le troisième cycle de gestion de la directive cadre sur l'eau attire la vigilance des préfets coordonnateurs de bassins, sur les points importants à considérer pour leur élaboration par les comités de bassins, et sur les échéances à respecter, en vue de procéder à leur adoption dès avant le 22 décembre 2021.

L'arrêté du 2 avril 2020 (JO du 6 mai 2020) modifie l'arrêté du 17 mars 2006 relatif au contenu des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux. Notamment, cet arrêté précise que, désormais, le projet de SDAGE est mis à la disposition du public et non plus soumis à sa consultation. Cet arrêté précise également la liste des documents constitutifs du SDAGE qui seront mis à disposition du public.

Enfin, la note technique du 29 septembre 2020 relative aux objectifs nationaux de réduction des émissions, rejets et pertes de substances dangereuses dans les eaux de surface et à leur déclinaison dans les SDAGE 2022-2027 précise les objectifs de réduction des rejets de substances dangereuses vers les eaux de surface à inscrire dans les Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) tels que prévus au code de l'environnement (article R.212.9).

#### Surveillance des milieux aquatiques

Dans sa Décision d'Exécution 2020/1161 du 4 août 2020 (JOUE du 6 août 2020), la Commission Européenne procède à l'actualisation de la liste des polluants à surveiller dans les milieux aquatiques. Celle liste rassemble les substances hautement toxiques mais pour lesquelles des données de surveillance sont insuffisantes pour déterminer le risque réel. Cette liste est ainsi complétée de seize nouvelles substances portant celle-ci à 19 substances.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage : 30/06/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS

## 6.9 Glossaire

Le présent glossaire est établi sur la base des définitions de l'arrêté du 2 mai 20 de la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 et de compléments jugés utiles à la compréhension du document.

#### **Abonnement:**

L'abonnement désigne le contrat qui lie l'abonné au délégataire pour la prestation du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement du service. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné, ou installation d'assainissement non collectif).

## Abonnés domestiques ou assimilés :

Les abonnés non domestiques sont redevables directement à l'Agence de l'eau pour les redevances de pollution et de modernisation des réseaux perçues habituellement sur les factures d'eau et d'assainissement. Il s'agit d'établissements dont les activités sont définies par un arrêté du 21/12/2017, et dont le volume d'activité dépasse certains seuils. Les abonnés non domestiques ne doivent pas être confondus avec les abonnés industriels. La notion d'abonnés industriels correspond à des critères propres au règlement de service.

## Capacité de production :

Volume qui peut être produit par toutes les installations de production pour un fonctionnement journalier de 20 heures chacune (unité : m³/jour).

#### Certification ISO 14001:

Cette norme concerne le système de management environnemental. La certification s'applique aux aspects environnementaux que Veolia Eau peut maîtriser et sur lesquels il est censé avoir une influence. Le système vise à réduire les impacts liés à nos produits, activités et services sur l'environnement et à mettre en place des moyens de prévention des pollutions, en s'intéressant à la fois aux ressources et aux sous-produits du traitement dans le respect de la législation en vigueur et la perspective d'une amélioration continue.

## **Certification ISO 9001:**

Cette norme concerne le système de management de la qualité. La certification ISO 9001 traduit l'engagement de Veolia à satisfaire les attentes de ses clients par la qualité des produits et des services proposés et l'amélioration continue de ses performances.

#### **Certification ISO 22000:**

Attestation fournie par un organisme certificateur qui valide la démarche de sécurité alimentaire effectuée par le délégataire.

#### **Certification ISO 50001:**

Cette norme concerne le système de management de l'énergie. Ce système traduit l'engagement de Veolia à analyser ses usages et ses consommations énergétiques pour privilégier la performance énergétique dans le respect de la législation en vigueur et la perspective d'une amélioration continue.

#### **Certification OHSAS 18001:**

Cette norme concerne le système de management de la santé et de la sécurité au travail.

## Consommateur – abonné (client) :

Le consommateur abonné est une personne physique ou morale ayant souscrit un ou plusieurs abonnements auprès de l'opérateur du service public (par exemple service de l'eau, de l'assainissement, etc..). Il est par définition desservi par l'opérateur. Il peut être titulaire de plusieurs abonnements, en des lieux géographiques distincts appelés points de service et donc avoir plusieurs points de service. Pour distinguer les services, on distingue les consommateurs eau, les consommateurs assainissement collectif et les consommateurs assainissement non collectif. Il perd sa qualité de consommateur abonné à un point de service donné lorsque le service n'est plus délivré à ce point de service, de façon définitive, quelle que soit sa situation vis-à-vis de la facturation (il n'est plus desservi, mais son compte peut ne pas encore être soldé). Pour Veolia, un

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/202

consommateur abonné correspond à un abonnement : le nombre de consommateurs abonné mateurs abonné de consommateurs abonné de consommateur abonné de cons

nombre d'abonnements.

#### **Consommation individuelle unitaire:**

Consommation annuelle des consommateurs particuliers individuels divisée par la durée de la période de consommation et par le nombre de consommateurs particuliers individuels et collectifs (unité : m³/client/an).

## **Consommation globale unitaire:**

Consommation annuelle totale des clients divisée par la durée de la période de consommation et par le nombre de clients (unité : m3/consommateur/an).

Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service et taux de respect de ce délai [D 151.0] :

Ce délai est le temps exprimé en heures ou en jours sur lequel s'engage le service pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant. Le taux de respect est exprimé en pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquelles le délai est respecté. (Arrêté du 2 mai 2007)

#### Développement durable :

Le rapport Brundtland a défini en 1987 la notion de développement durable comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». La conférence de Rio de 1992 a popularisé cette définition de développement économique efficace, équitable et soutenable, et celle de programme d'action ou « Agenda 21 ». D'autres valeurs sont venues compléter ces notions initiales, en particulier être une entreprise responsable, respecter les droits humains, assurer le droit des habitants à disposer des services essentiels, favoriser l'implication de la société civile, faire face à l'épuisement des ressources et s'adapter aux évolutions climatiques.

Les Objectifs du Développement Durable (ODD) de l'agenda 2030 sont un ensemble de 17 objectifs établis en 2015 par les Nations Unies et concernent tous les pays (développés et en voie de développement), dont l'objectif 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement.

Ces nouveaux objectifs succèdent aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD de 2000 à 2015) pour réduire la pauvreté dans les pays en voie de développement (à ce titre Veolia a contribué à l'accès de 6,5 millions de personnes à l'eau potable et a raccordé près de 3 millions de personnes aux services d'assainissement dans les pays émergents).

## Eau souterraine influencée :

Eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2 NFU.

## **HACCP:**

Hazard Analysis Critical Control Point : méthode d'identification et de hiérarchisation des risques développée à l'origine dans le secteur agroalimentaire, cette méthode est depuis utilisée pour les systèmes d'alimentation en eau potable.

## Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau [P108.3] :

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :

- ✓ 0 % : aucune action ;
- ✓ 20 % : études environnementale et hydrogéologique en cours ;
- √ 40 % : avis de l'hydrogéologue rendu ;
- ✓ 50 % : dossier déposé en préfecture;
- √ 60 % : arrêté préfectoral ;
- √ 80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés);
- ✓ 100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

ant compte des volumes

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/202 Affichage : 30/06/2021

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable par le service d'un de resources multiples, Marie-Helène DES ESGALLX, Présidente de la COBAS l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable.

## Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable [P103.2] :

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120 points, à la fois :

- ✓ le niveau de connaissance du réseau et des branchements,
- ✓ et l'existence d'une politique de renouvellement pluri-annuelle du service d'assainissement collectif.

L'échelle est de 0 à 100 points pour les services n'exerçant pas la mission de distribution.

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : http://services.eaufrance.fr/

## Indice linéaire de pertes en réseau [P106.3] :

L'indice linéaire de pertes en réseau est égal au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Cette perte est calculée par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Il est exprimé en m3/km/jour.

## Indice linéaire des volumes non comptés [P105.3] :

L'indice linéaire des volumes non comptés est égal au volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Le volume non compté est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé. L'indice est exprimé en m3/km/jour.

## Nombre d'habitants desservis (Estimation du) [D101.0] :

Il s'agit de la population totale (avec 'double compte') desservie par le service, estimée par défaut à partir des populations authentifiées annuellement par décret pour les communes du service et des taux de couverture du service sur ces communes. Conformément à la réglementation en vigueur, l'exercice de l'année N donne le recensement de l'année N-3.

#### Parties prenantes:

Acteurs internes et externes intéressés par le fonctionnement d'une organisation, comme un service d'eau ou d'assainissement : salariés, clients, fournisseurs, associations, société civile, pouvoirs publics ...

#### Prélèvement:

Un prélèvement correspond à l'opération permettant de constituer un ou plusieurs échantillons cohérents (un échantillon par laboratoire) à un instant donné (ou durant une période donnée) et à un endroit donné (1 prélèvement = n échantillons pour n laboratoires). (Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008)

## Rendement du réseau de distribution [P104.3]:

Le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté du volume vendu à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable. Le volume consommateurs sans comptage et le volume de service du réseau sont ajoutés au volume comptabilisé pour calculer le volume consommé autorisé. Le rendement est exprimé en pourcentage. (Arrêté du 2 mai 2007)

La Loi Grenelle 2 a imposé un rendement minimum à atteindre pour chaque réseau de distribution, dont la valeur dépend de la densité de l'habitat et de la taille du service, ainsi que de la disponibilité de la ressource en eau. Cette valeur « seuil » est définie par le décret 2012-97 du 27 janvier 2012. Cette définition réglementaire est transcrite dans la formule générique donnée ci-après :

Objectif Rdt Grenelle 2 = Min (A + 0,2 ILC; 85)

## Avec:

- ✓ Objectif Rdt Grenelle 2 exprimé en % ;
- ✓ ILC : Indice Linéaire de Consommation (m³/j/km) qui traduit la densité de l'habitat et la taille du service ;

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/202

✓ A = 65 dans la majorité des situations excepté pour les réseaux alimentés, Marie-Hishe bes ESGAULK, Présidente de la COBAS en eau classée en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) et, d'autre part, par en eau classée en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) et, d'autre part, par prélèvements supérieurs à 2 Mm³/an où le terme A prend alors la valeur de 70 (pour tenir compte ible disponibilité de la ressource en eau).

rélèvements supérieurs

#### Réseau de desserte :

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression l'eau potable issue des unités de potabilisation jusqu'aux points de raccordement des branchements des abonnés ou des appareils publics (tels que les bornes incendie, d'arrosage, de nettoyage...) et jusqu'aux points de livraison d'eau en gros. Il est constitué de réservoirs, d'équipements hydrauliques, de conduites de transfert, de conduites de distribution mais ne comprend pas les branchements.

#### Réseau de distribution :

Le réseau de distribution est constitué du réseau de desserte défini ci-dessus et des conduites de branchements.

#### Résultat d'analyse :

On appelle résultat d'analyse chaque valeur mesurée pour chaque paramètre. Ainsi pour un prélèvement effectué, il y a plusieurs résultats d'analyse (1 résultat par paramètre).

## Taux d'impayés [P154.0]:

Il correspond au taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1. Le montant facturé au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies Navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers. (Arrêté du 2 mai 2007)

#### Taux d'occurrence des interruptions du service non programmées [P151.1] :

Nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24h à l'avance.

Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte.

Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ne sont pas prises en compte.

#### Taux de mensualisation :

Pourcentage du nombre total de clients (consommateurs particuliers, clients industriels, etc.) ayant opté pour un règlement mensuel par prélèvement bancaire.

## Taux de prélèvement :

Pourcentage du nombre total de clients (consommateurs particuliers, clients industriels, etc.) ayant opté pour un règlement des factures par prélèvement bancaire.

#### Taux de conformité aux paramètres microbiologiques [P101.1] :

Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m3/j : pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques jugés conformes selon la réglementation en vigueur. Les prélèvements considérés sont :

- ✓ Ceux réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du code de la santé publique
- ✓ Et le cas échéant ceux réalisés par le délégataire dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire dans le cadre de l'arrêté du 21 novembre 2007 relatif aux modalités de prise en compte de la surveillance des eaux destinées à la consommation humaine dans le cadre du contrôle sanitaire, pris en application de l'article R. 1321-24 du code de la santé publique

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021

Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/j de 1 000 m³/j prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année et rmi ceux-coprélèvements non conformes

1 000 m³/i : nombre de elène DES ESCAULX Presidente de la COBAS cmi ceux-ci nombre de

#### Taux de conformité aux paramètres physico-chimiques [P102.1] :

Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/j : pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques jugés conformes selon la réglementation en vigueur. Les prélèvements considérés sont :

- ✓ ceux réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du code de la santé publique.
- ✓ et le cas échéant ceux réalisés par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire dans le cadre de l'arrêté du 21 novembre 2007 relatif aux modalités de prise en compte de la surveillance des eaux destinées à la consommation humaine dans le cadre du contrôle sanitaire, pris en application de l'article R. 1321-24 du code de la santé publique

Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/j : nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes

#### Taux de mutation (demandes d'abonnement) :

Nombre de demandes d'abonnement (mouvement de consommateurs) rapporté au nombre total de consommateurs, exprimé en pour cent.

## Taux de réclamations [P155.1]:

Ces réclamations peuvent être reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité. Un dispositif de mémorisation et de suivi des réclamations écrites est à mettre en œuvre. Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000. Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

## Volume acheté en gros (ou acheté à d'autres services d'eau potable) :

Le volume acheté en gros est le volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur. Il est strictement égal au volume importé.

#### Volume comptabilisé :

Le volume comptabilisé résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés (circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008). Ce volume n'inclut pas le volume vendu en gros.

## Volume consommateurs sans comptage:

Le volume consommateurs sans comptage est le volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation.

## Volume consommé autorisé :

Le volume consommé autorisé est, sur le périmètre du service, la somme du volume comptabilisé, du volume consommateurs sans comptage et du volume de service du réseau.

#### Volume de service du réseau :

Le volume de service du réseau est le volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution.

## Volume mis en distribution :

Le volume mis en distribution est la somme du volume produit et du volume acheté en gros (importé) diminué du volume vendu en gros (exporté).

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS

by volume produit.

introduit dans le réseau

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage: 30/06/2021

## **Volume produit:**

Le volume produit est le volume issu des ouvrages de production du service pour de distribution. Le volume de service de l'unité de production n'est pas compté

Volume vendu en gros (ou vendu à d'autres services d'eau potable) :

Le volume vendu en gros est le volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Il est strictement égal au volume exporté.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage : 30/06/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS



# 6.10 Autres annexes

## • Situation administrative des ouvrages

							ARRETES PREFECTORAUX						
POINTS D'EAU						PERIMETRES DE PROTECTION		AUTORIS ATIONS DE PRELEVEMENT					
Nº interne	МОМ	COMMUNE	Profond.	Ind. BRGM	observat.	date	(1) copie reçue	date	(1) copie reçue	m3/h	m3/jour	m3/an	
110.0-F01	DESBIEY	ARCACHON	478,00	825.8.5		09/12/1987				95	1 900	693 500	
110.0-F02	VILLEMARIE	LA TESTE DE BUCH	506,00	849.4.79		23/05/2003		23/05/2003		150	3 000	1 000 000	
110.0-F03	CABARET DES PINS	LA TESTE DE BUCH	609,00	849.4.57		01/04/1985		18/08/1980		220	5 280	1 927 200	
110.0-F04	PISSENS	LA TESTE DE BUCH	480,00	849.3.88		23/05/2003		23/05/2003		120	1 500	550 000	
110.0-F05	LA PASSERELLE	GUJAN-MESTRAS	376,00	850.1.5		09/12/1987		17/10/1988		120	2 880	876 000	
110.0-F06	LA HUME 1	GUJAN-MESTRAS	615,50	849.4.56		01/04/1985		18/08/1980		170	4 080	1 489 200	
110.0-F07	LA HUME 2	GUJAN-MESTRAS	402,00	849.4.58		01/08/1985		09/04/1984		150	2 500	912 500	
110.0-F08	CAPLANDE 1	LE TEICH	390,00	850.1.4		09/12/1987		14/10/1965		60	625	228 125	
110.0-F09	CAPLANDE 2	LE TEICH	310,00	850.1.86		03/11/1989		26/04/1988		150	3 000	1 095 000	
110.0-F10	CAZAUX LIBERATION	LA TESTE DE BUCH	129,00	849.8.001		01/04/1985		25/04/1961		25	500	182 500	
110.0-F11	CAZAUX CAONE	LA TESTE DE BUCH	185,00	849.8.053		01/06/2015		01/06/2015		80	1 400	250 000	
110.0-C01	CAPTAGE CAZAUX LAC	LA TESTE DE BUCH	0,00	849.8.57		03/12/2010		03/12/2010		1000	20 000	3 000 000	
						Légende (1)		Document reçu			10 000	Prescrit	
								Document pas reçu			10 000	Calculé	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20210628-DEL-2021-06-084-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage : 30/06/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS





Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20210628-DEL-2021-06-084-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021 Affichage : 30/06/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS

